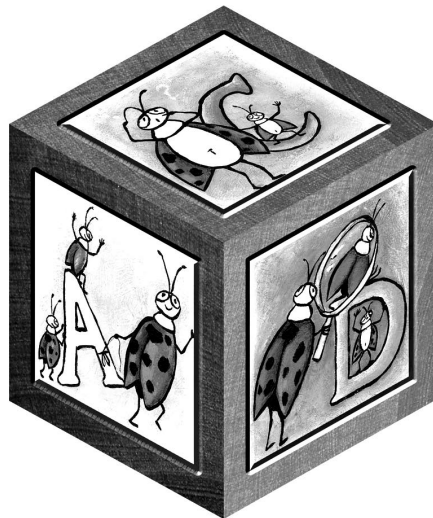


L'ABÉCÉDAIRE

Guide pour favoriser l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde (0-4 ans)

*Parce que grandir tous ensemble...
... c'est apprendre à vivre ensemble!*



Comité régional de concertation
pour favoriser l'inclusion des enfants
ayant des besoins particuliers
dans les services de garde de Lanaudière

Ce guide est une réalisation du Comité régional de concertation pour favoriser l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde de Lanaudière.

Recherche et rédaction : Judith Dupuis.

Graphisme : Sylvain Beauséjour.

Illustration : Patricia Bellerose.

Correction d'épreuves : Manon Aubin, Danielle Barrette, Monik Breault, Nathalie Houle, Conseil régional de développement Lanaudière et Anne-Saskia Barthe.

ISBN : 2-907498-1-8

Comité de réalisation de L'ABÉCÉDAIRE

Véronique Robert de Massy, Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière

Danielle Barrette, Conseil régional de développement Lanaudière

Johanne Meilleur, Centre de la petite enfance Touche-À-Tout

Jacqueline Thibeault, Office des personnes handicapées du Québec-région Lanaudière

Francine Lavoie, Cégep régional de Lanaudière

Contributions diverses

Office des personnes handicapées du Québec-région Lanaudière

Commission scolaire des Samares

Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière

Autres collaborateurs et collaboratrices qui auront grandement contribué à la réalisation de cet outil, soit par leur participation au comité régional soit par leur lecture attentive du document

Annette Bonamy, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Carmen Dionne, Université du Québec à Trois-Rivières

Karine Gendron, Société de l'autisme, région Lanaudière

René Hamel, CPE Aux portes du matin

Chantal Lamarre, Association de parents d'enfants trisomiques 21, Lanaudière

Sharon Low, Garderie Éduc-Atout

Françoise Martin, CPE Tirelou

Denise Paquette, Commission scolaire des Affluents

Nancy Pelletier, Regroupement des centres de la petite enfance de Lanaudière

René Perron, Commission scolaire des Samares

Richard Ryan, CLSC Lamater

Véronique Séguin, CLSC Lamater

Manon Tousignant, Centre de réadaptation Le Bouclier

Martin Valois, Service de réadaptation Les Filandières

Notes

L'ensemble du contenu de cet outil a été rédigé à l'aide de plusieurs documents. Cependant, dans le but d'alléger le texte, les références précises seront identifiées à l'aide de numéros et détaillées à la fin de chacune des sections.

La reproduction de ce document est encouragée, dans la mesure où l'on en mentionne également la source.

TABLE DES MATIÈRES

Section A : **A**gir

1. Mot du Comité	5
2. Comment on vous propose de lire cet outil	6
3. Le problème, c'est quoi au juste ?	6
4. Mais d'où part l'idée de créer cet outil ?	6
5. Les objectifs	7
6. De qui parlons-nous dans cet outil ?	7
7. À qui s'adresse cet outil ?	7
8. Où accueille-t-on les enfants ayant des besoins particuliers ?	8
9. Qu'est-ce que l'inclusion ?	8
10. Les perceptions liées à l'inclusion	9
11. Les éléments favorisant la réussite de l'inclusion	9
12. Les avantages de l'inclusion en service de garde	10

Section B : **B**âtir

1. L'inclusion : Par où commencer ?	13
2. Les ressources financières	14
3. Les éléments facilitant l'inclusion dans certains milieux	15
. Exemple de résolution autorisant la demande de subvention pour l'inclusion d'un enfant handicapé (CPE et bureau coordonnateur)	16
. Exemple de résolution autorisant la demande de subvention pour l'inclusion d'un enfant handicapé (garderie)	16
4. La politique d'inclusion	17
. Notre politique d'inclusion	21

Section C : **C**omment faire ?

1. Les attitudes à adopter par les éducateurs et les éducatrices	25
2. Les interventions	26
3. Comment adapter les activités ?	29
4. Les différences, comment les explique-t-on ?	31
5. La collaboration entre parents et éducateurs-éducatrices : n'est-ce pas un élément essentiel de réussite à l'inclusion ?	34
6. Le processus d'adaptation	35
7. Le plan d'intervention	36

Section D: **D**épistage

1. Une situation où l'on se pose des questions	.41
2. Les étapes du dépistage	.41
3. La réaction des parents	.43
. Modèle de grille d'observation.	.44

Section E: **E**nvironnement

1. Les professionnels et professionnelles	.47
2. Le profil des organismes partenaires liés à l'inclusion	.51
... 2.1 MRC Joliette	.52
... 2.2 MRC L'Assomption	.59
... 2.3 MRC des Moulins	.66
... 2.4 MRC Matawinie	.71
... 2.5 MRC Montcalm	.76
... 2.6 MRC D'Autray	.81
... 2.7 Ressources régionales	.86
3. Les ressources pertinentes	.98
... 3.1 Documentation sur l'inclusion et différentes déficiences	.99
... 3.2 Centres de documentation	.103
... 3.3 Vidéocassettes	.104
... 3.4 Sites Internet	.105

1. Mot du Comité

L'ABÉCÉDAIRE, c'est l'**A**gir, le **B**âtir et le **C**omment faire du Comité régional de concertation pour favoriser l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde de Lanaudière. C'est aussi l'action à travers la réflexion. Notre cœur, notre persévérance et notre volonté se lient autour de ce projet, car c'est notre conviction en la mission d'inclusion qui motive cette réalisation. Le Comité tient à vous transmettre le fruit de ses réflexions aux couleurs de ses valeurs et de ses croyances. Le choix du terme *inclusion* au lieu d'*intégration* est d'ailleurs le premier élément faisant ressortir les couleurs du Comité.

Lorsqu'on aborde l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde, des sentiments de toutes sortes émergent en nous. En tant que membres d'une communauté, nous nous voulons solidaires les uns des autres. Toutefois, des réflexions peuvent se présenter à nous : « Suis-je un agent actif de la réalisation de mes convictions ? Suis-je un levier qui permet à la différence de prendre part au quotidien ? » De la théorie à la pratique, c'est le pas que nous vous proposons de franchir avec nous. La réalité du vécu des enfants ayant des besoins particuliers fait appel à la « vraie vie » qui ne tient pas toujours compte de ce que disent les livres. Cette vie, c'est au présent qu'elle se conjugue et le passé rythme avec le futur. Ces enfants sont partie prenante de ce présent. Leurs parents ponctuent leur quotidien des accents graves et des côtés aigus que la vie leur propose. L'inclusion est comme la langue française : poétique, mais parfois capricieuse. Elle est aussi comme le dictionnaire qui nous permet de comprendre ces différences et de trouver une place harmonieuse pour chacune. **L'Abécédaire**, c'est la grammaire qui nous propose des pistes de solutions pour la cohésion des règles qui peuvent faire l'exception.

Le message est donc simple et stimulant : comme membre actif d'une communauté, nous avons des responsabilités et aujourd'hui, nous vous proposons de devenir un agent bâtisseur de places pour les enfants ayant des besoins particuliers afin qu'ils participent à la vie de leur « mini communauté ». Notre communication veut stimuler les gens à participer à ce processus d'inclusion, car notre responsabilité à travers celui-ci est d'aider à

réaliser l'aventure. L'inclusion, voilà une belle occasion de faire preuve d'entraide, d'ouverture et de réfléchir à nos valeurs, nos croyances et nos idées préconçues ou limitatives. On apprend tous de nos différences, il s'agit juste de les accueillir.

Finalement, bien que tout le monde sache que la vie nous conduit parfois sur des chemins tortueux, certaines choses font en sorte que ce chemin devient plus facile et moins sinueux. Pour nous, l'inclusion fait NÉCESSAIREMENT partie de ces aspects qui rendent la tâche plus simple. Dans la vie, tout le monde aspire à faire sa place en se sentant en lien de participation à une société. En tant qu'éducateur(trice) ou parent, nous voulons que nos tout-petits fassent leur chemin. Dans ce cas, faisons en sorte que les enfants ayant des besoins particuliers puissent apporter, eux aussi, leur touche personnelle à la société en prenant comme responsabilité de nous impliquer pour permettre des expériences d'inclusion agréables pour tous ces enfants... pour les autres enfants... ainsi que pour nous tous.

En vous souhaitant la plus belle des aventures,

Le Comité régional de concertation
pour favoriser l'inclusion
des enfants ayant des besoins particuliers
dans les services de garde de Lanaudière



2. Comment on vous propose de lire cet outil

En parcourant cet outil, vous constaterez que les différentes sections s'adressent, en partie, à des acteurs bien précis dans le processus d'inclusion. Dans la présentation de chacune des sections, une lettre dans le bas de la page indique qui sont les acteurs particulièrement invités à lire les pages qui suivent. Cependant, l'information qu'on y retrouve et les messages véhiculés peuvent très bien interpeller toutes les personnes dont le cœur laisse une place à la différence, si petite soit-elle.

Par ailleurs, cet outil a été spécialement conçu pour les enfants qui fréquentent les services de garde de la petite enfance, soit les enfants qui ne sont pas encore scolarisés. C'est pourquoi vous verrez souvent apparaître la mention 0-4 ans dans le texte.

Finalement, les pages qui suivent vous invitent à la réflexion en ce qui a trait à l'inclusion et vous proposent des pistes de solutions. Toutefois, le Comité demeure conscient du fait qu'un outil comme celui-ci ne règle pas tout. Il est évident qu'il ne pourra jamais combler des besoins de support, d'accompagnement additionnel et de ressources financières supplémentaires.

Bonne lecture !

3. Le problème, c'est quoi au juste ?

Actuellement, plusieurs enfants ayant des besoins particuliers ne bénéficient pas d'une expérience d'inclusion en service de garde comme ils y auraient droit. Or, puisque l'apprentissage des habiletés sociales commence dès la petite enfance, il est important que ces enfants aient des contacts extérieurs autres que ceux de l'environnement familial, comme ceux créés dans les services de garde.

Voici une liste des les problématiques qui peuvent être vécues⁽¹⁾.

- Il existe une grande variété de caractéristiques pour chaque enfant, donc une grande diversité de besoins particuliers chez les enfants.
- Les services de garde manquent parfois de ressources humaines et de ressources financières pour accueillir des

enfants ayant des besoins très spécifiques.

- Les services de garde n'ont pas toutes les connaissances au sujet des subventions existantes et le processus de la demande de subvention peut être perçu comme un surcroît de travail.
- Lorsque l'enfant n'est pas diagnostiqué, mais que le personnel du service de garde décèle certaines difficultés au niveau de son développement, il est encore plus difficile d'obtenir de l'aide, et ce, tant que l'enfant n'a pas obtenu son diagnostic. Ce délai peut être important lorsqu'on connaît l'état actuel des listes d'attente à l'intérieur des institutions du réseau de la santé et des services sociaux.
- Certains éducateurs et certaines éducatrices ont la perception qu'ils ou elles ne peuvent intégrer des enfants ayant des besoins particuliers parce qu'ils ou elles ne sont pas spécialisé(e)s.

« J'aimerais intégrer un enfant ayant des besoins particuliers prochainement. S'il y a un besoin dans la région, il est important d'y répondre. De plus, ce serait une belle expérience pour moi ainsi que pour les enfants de mon groupe. »

Responsable de garde en milieu familial



4. Mais d'où part l'idée de créer cet outil ?

Depuis sa création, en 1996, le Comité régional de concertation pour favoriser l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde de Lanaudière entrevoit des actions dans le but de favoriser l'inclusion. Jusqu'à ce jour, le Comité a réalisé plusieurs actions. Il a tout d'abord identifié les problèmes liés à l'inclusion dans la région, puis fait l'inventaire des ressources régionales, identifié les conditions d'une meilleure inclusion, défini les besoins des services de garde, identifié des pistes de solutions et formulé des recommandations. Deux documents ont d'ailleurs été conçus en ce sens, soit le *Répertoire de ressources régionales pour l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde* (1998) et une pochette d'information (pour les intervenants, les intervenantes et les parents) intitulée *Le réseau de soutien pour l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde de Lanaudière* (2002).

À la suite des demandes et des besoins des différents acteurs liés à l'inclusion, le Comité a constaté la nécessité de créer un outil pour l'ensemble des services de garde de la région de Lanaudière ainsi que pour les divers partenaires impliqués. Ainsi naissait, en septembre 2002, le projet de « l'Abécédaire ».



«L'inclusion ce n'est pas toujours facile, mais combien enrichissant. Tout le monde peut être gagnant dans le processus.»

Intervenante en petite enfance

«L'enfant est stimulant pour le groupe et le personnel. Les enfants ayant des besoins particuliers sont des exemples de courage et de détermination. C'est bénéfique pour eux, mais aussi pour l'ensemble du groupe. À travers les jeux et les contacts, les autres constatent qu'ils ont des forces et des faiblesses tout comme eux. Ça leur permet de développer des attitudes saines et positives envers les individus différents.»



Éducatrice en CPE

5. Les objectifs

Quel est l'objectif général de cet outil ?

Favoriser l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde (0-4 ans).

Quel est l'objectif spécifique de cet outil ?

Fournir un outil concret à l'ensemble des services de garde, ainsi qu'aux divers partenaires impliqués, afin de permettre des expériences d'inclusion les plus favorables possibles.

6. De qui parlons-nous dans cet outil ?

Apporter une définition au terme « enfant ayant des besoins particuliers » n'est pas une mince tâche. On veut éviter de tomber dans une sorte d'exclusion et d'omettre des problématiques que peuvent rencontrer ces enfants. Il importe de spécifier que l'outil s'adresse aux enfants qui se qualifient pour la subvention « intégration d'un enfant handicapé » du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, mais également à ceux non diagnostiqués ou en voie de l'être. C'est pourquoi, pour les besoins du présent outil, le Comité a retenu la définition suivante d'un enfant ayant des besoins particuliers : *Un enfant (0-4 ans) dont les aspects physique, cognitif, socio-affectif, de la communication et/ou des comportements sont affectés, et qui peut requérir des services ou du support additionnel à cause de ses particularités*⁽²⁾.

7. À qui s'adresse cet outil ?

Personnel de garde éducative (éducatrice, aide éducatrice)

Un membre du personnel de garde qui peut avoir terminé avec succès une formation reconnue par la réglementation sur les services de garde.

Membre du personnel du service de garde

Une personne qui travaille dans une installation de centre de la petite enfance ou dans un bureau coordonnateur, dans une garderie ou dans toutes autres structures préscolaires accueillant des enfants, comme personnel de direction, personnel de soutien pédagogique et technique ou personnel de service.

Responsable d'un service de garde en milieu familial

Travailleuse ou travailleur autonome reconnu par un bureau coordonnateur et dispensant des services de garde éducatifs dans une résidence privée.

Les parents

Le père et/ou la mère d'un enfant (avec ou sans besoins particuliers), soit le(s) tuteur(s) ou le(s) géniteur(s).

L'intervenant ou l'intervenante de la petite enfance (0-4 ans)

Une personne provenant du réseau de la santé et des services sociaux ou d'une organisation communautaire, qui intervient auprès des enfants ayant des besoins particuliers de leur naissance à 4 ans et qui entreprend des actions dans le but de favoriser le développement de l'enfant. (Vous avez la description des différents professionnels et des profils de plusieurs établissements de la région dans la section ENVIRONNEMENT.)

8. Où accueille-t-on les enfants ayant des besoins particuliers ?

L'installation de centre de la petite enfance (CPE)⁽⁴⁾

Un établissement sans but lucratif qui fournit, dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants pour des périodes qui ne peuvent excéder 48 heures consécutives, des services de garde éducatifs, s'adressant aux enfants de la naissance à la fin du primaire.

Le service de garde en milieu familial reconnu par un bureau coordonnateur (CPE ou autre) ⁽⁴⁾

Un service de garde éducatif fourni par une personne physique, contre rémunération, dans une résidence privée, où la responsable reçoit : 1^o en incluant ses enfants de moins de neuf ans et les enfants de moins de neuf ans qui habitent ordinairement avec elle, et qui sont présents pendant la prestation de service, au plus six enfants parmi lesquels au plus deux enfants de moins de 18 mois; ou 2^o si elle est assistée d'une autre personne adulte et en incluant leurs enfants de moins de neuf ans et les enfants de moins de neuf ans qui habitent ordinairement avec elles et qui sont présents pendant la prestation de services, au plus neuf enfants parmi lesquels au plus quatre peuvent être âgés de moins de 18 mois.

La garderie ⁽⁴⁾

Un établissement, généralement à but lucratif, qui fournit des services de garde éducatifs dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants, et pour des périodes qui n'excèdent pas 48 heures consécutives.

9. Qu'est-ce que l'inclusion ?

Le concept de l'inclusion⁽⁵⁾ prend sa source, entre autres, dans le fait que de nombreux parents, intervenants et intervenantes en sont venus à croire que les termes « intégration » et « mainstreaming » étaient non appropriés, car ils suggèrent que l'enfant ayant une déficience (ou plutôt des besoins particuliers) n'a pas sa place dans la structure *ordinaire*, celle s'adressant à tous les enfants. Il s'agit d'un concept qui prend son origine dans le fait que, bien souvent, les expériences d'intégration au niveau scolaire étaient vues comme uniquement des expériences d'intégration « physique », c'est-à-dire tous dans un même lieu (en l'occurrence la classe) avec peu de contacts, comme si l'enfant qui était intégré n'appartenait pas réellement au groupe, qu'il venait de l'extérieur. Le mot inclusion est un terme mieux choisi et reflète davantage l'objectif visé puisqu'il implique que les enfants qui vivent avec une déficience sont des membres à part entière de cette structure *ordinaire* et qu'ils y ont leur place, comme tous les autres enfants.

La définition de l'inclusion est donc la suivante : « le fait que tous les enfants apprennent ensemble, dans des structures qui offrent des services adaptés et un support adéquat. Ils sont guidés par des éducateurs de la petite enfance ou encore de l'éducation spécialisée ». Leur place est donc indubitablement avec les autres, dans des structures *ordinaires* dans lesquelles on doit pouvoir offrir le soutien et les ressources nécessaires⁽⁵⁾.

Comme on l'entend, le terme signifie accepter l'enfant, mais aussi sa différence et lui donner une place au sein d'un groupe. L'enfant inclus en service de garde doit participer aux activités, dans la mesure de ses capacités et de ses besoins, tout en établissant des relations interpersonnelles avec ses pairs et le personnel du service de garde.

Les enfants ayant des besoins particuliers font partie d'un groupe « régulier » d'enfants et ils participent à leur façon aux mêmes activités que les autres. Il est à noter que, pour la majorité, le groupe doit contenir des enfants ayant un « comportement type » (donc sans besoins particuliers). Si la majorité des enfants du groupe a des besoins particuliers, on n'appelle plus cela de l'inclusion, puisque les enfants ayant des besoins particuliers se retrouvent dans une proportion plus élevée que celle de la société en général.



« Il est impossible d'être partiellement intégré à un groupe, comme il est impossible d'être partiellement enceinte. »

Marcha Forest

10. Les perceptions reliées à l'inclusion

Dans *Le petit prince*, Antoine de Saint-Exupéry a écrit : « Les gens ont des étoiles qui ne sont pas les mêmes. Pour les uns, qui voyagent, les étoiles sont des guides. Pour d'autres, elles ne sont rien que de petites lumières. Pour d'autres, qui sont des savants, elles sont des problèmes⁽⁶⁾. » Ainsi, selon le point de vue où l'on se place, nous avons une vision ou une opinion différente des choses ou des personnes. Pour ses parents, l'enfant ayant des besoins particuliers est d'abord et avant tout *leur* enfant. Donc un être qu'ils aimeront, même si parfois ils vivront des moments difficiles et auront du mal à accepter que leur enfant ne sera pas comme « les autres ». Pour les « autres » enfants, comme ceux de son groupe au service de garde, il sera d'abord perçu comme un des leurs, bien qu'un peu différent. Sa présence et ses particularités seront une source d'apprentissage de la différence et une façon de montrer à l'éducateur ou à l'éducatrice qu'ils peuvent aider ceux qui ont des difficultés (donc une source de valorisation). Pour les parents de ces « autres » enfants, la présence de l'enfant ayant des besoins particuliers suscitera sans doute curiosité, peur, inquiétude et questionnements. Ses particularités pourront parfois être perçues comme contagieuses, menaçantes ou comme une possibilité d'apprentissage. Mais n'est-ce pas compréhensible ?

Enfin, ce qu'il faut retenir, c'est que l'ignorance peut effectivement engendrer la peur et qu'il est normal d'éprouver de l'insécurité et de vivre plusieurs questionnements, peu importe notre position. De plus, dites-vous que le perçu et le vécu sont deux choses bien distinctes et gardez avant tout en tête « qu'on ne voit bien qu'avec le cœur. L'essentiel est invisible pour les yeux⁽⁶⁾ ». C'est d'ailleurs ce que les enfants tentent de faire de prime abord. Il leur faut donc l'aide des grands pour qu'ils puissent conserver leur si belle ouverture d'esprit.

« L'aspect le plus positif en matière d'intégration est de voir les autres enfants et leur ouverture face au handicap. Je pense que ça leur montre que les différences font partie de la vie, peu importe la différence (ethnies, handicap...). C'est une belle façon d'enseigner la tolérance. »

Responsable de garde en milieu familial



11. Les éléments favorisant la réussite de l'inclusion

Il ne serait pas honnête de laisser croire que toutes les expériences d'inclusion sont sans tracas. Cependant, plusieurs services de garde vivent des expériences positives, agréables et bénéfiques tout en étant parsemées d'une touche de défi.

Voici ce qui favorise l'inclusion :

- la communication, sous différentes formes, entre les intervenants et les intervenantes, ainsi que la communication entre le personnel du service de garde et les parents (contacts réguliers, journal de bord, rencontres, etc.). Cela permet d'avoir un certain niveau de consensus sur la façon d'intervenir avec l'enfant ;
- les croyances et les attitudes positives des gens ;
- un plan d'intervention individualisé mis en place avec les parents avant que l'enfant entre au service de garde ;
- des lieux adéquats où l'enfant peut jouer librement sans danger ;
- un équipement adapté aux besoins de l'enfant afin que celui-ci puisse participer à des activités variées ;
- la latitude du personnel à modifier l'approche éducative afin de favoriser la participation de l'enfant et à mettre en place un programme éducatif qui est approprié à l'enfant ;

- l'engagement et la collaboration des parents avec le service de garde et les différents intervenants et intervenantes qui travaillent auprès de l'enfant ;
- l'ouverture du milieu (la compréhension, la tolérance et l'empathie du personnel), l'accueil et l'acceptation de l'enfant par le groupe ;
- l'acceptation de la condition de l'enfant par les autres parents et le service de garde ;
- un climat de travail harmonieux basé sur la collaboration (travail d'équipe) et non sur la compétition ;
- des services spécialisés provenant de professionnels compétents ;
- le sentiment de sécurité des parents par rapport au service de garde ;
- la facilité à obtenir le plus d'information possible sur la condition de l'enfant ;
- le financement, pour les enfants ayant de plus grands besoins ;
- le fait d'avoir une politique d'inclusion solide, expérimentée et connue du service de garde.



« Quand on arrive à tous travailler en collaboration, les intégrations sont positives peu importe les difficultés de l'enfant. »

Intervenante en petite enfance



« On doit s'assurer que le service de garde puisse répondre de façon adéquate aux besoins de l'enfant, en tenant compte également des autres enfants reçus, et s'assurer que les ressources sont disponibles. »

Directrice d'un CPE

enfants et a donc la chance d'observer des modèles de comportements appropriés.

« Mon enfant a fait des progrès, ses attitudes envers les autres enfants ont changé, il comprend plus de choses, apprend à se détacher de moi, connaît maintenant ses routines, s'affirme plus et crée des liens avec d'autres personnes. »

Un parent



- Il a la possibilité d'évoluer dans un environnement stimulant avec d'autres enfants de son âge, et ainsi d'établir des liens d'affection avec ses pairs. L'inclusion lui permet donc de vivre des réussites.

« Tout comme les autres enfants, mon enfant a des qualités et des côtés positifs. Il a besoin d'avoir des contacts avec des enfants "normaux". Il imite beaucoup, alors s'il était dans un groupe avec seulement des enfants qui ont des besoins particuliers, il imiterait tous les comportements inadéquats et adopterait de mauvaises habitudes. »

Un parent



- Il sera sans doute perçu moins « différent » et sera accepté par les autres, soit sa famille, ses pairs et la communauté.

Pour l'éducateur ou l'éducatrice...

- Il ou elle acquiert de nouvelles connaissances, ce qui a un effet bénéfique auprès de l'ensemble des enfants du groupe.
- Les petits pas de l'enfant lui apportent une certaine valorisation, une satisfaction de bien-être personnel de même qu'une reconnaissance.

Pour les enfants du groupe...

- Ils sont sensibilisés à la réalité des enfants ayant des besoins particuliers, à la différence et à toute la richesse que cette dernière peut leur apporter.
- Ils apprennent la tolérance, l'entraide ainsi que le respect et, à travers le jeu, ils s'aperçoivent que tous ont des forces et des faiblesses et qu'il n'y a personne d'identique.

Pour l'ensemble de l'équipe du service de garde...

- C'est une expérience enrichissante. Chacun pourra aller y chercher quelque chose et y trouver une source de valorisation.

12. Les avantages de l'inclusion en service de garde

Pour l'enfant ayant des besoins particuliers...

- La rencontre d'autres enfants lui offre des modèles de comportements à imiter. La vie en groupe lui permet de faire face aux mêmes exigences que les autres enfants de son âge et aussi d'acquérir de nombreux apprentissages sociaux. Le parent le plus patient et le plus disponible ne peut satisfaire le besoin d'appartenance qu'a l'enfant. L'enfant ayant des besoins particuliers est en présence de meilleurs modèles lorsqu'il est dans un environnement avec d'autres

- L'inclusion permet une plus grande ouverture d'esprit et constitue une occasion toute spéciale de se centrer un peu plus sur l'humain.
- L'inclusion offre des occasions de partage d'expérience, d'entraide, de travail d'équipe et de partenariat.

Pour les parents de l'enfant ayant des besoins particuliers...

- Ils ont l'occasion de pouvoir bénéficier de la même expérience sociale et affective que les « autres » parents et ainsi de briser l'isolement.
- L'inclusion leur offre peut-être aussi la chance, comme la majorité des parents, de pouvoir travailler et étudier.
- L'inclusion peut aussi leur offrir un répit.
- L'inclusion leur procure un sentiment de fierté, puisque leur enfant peut faire comme les autres.

Pour la société...

- C'est une raison de plus de développer et de réfléchir à certaines valeurs.
- C'est une occasion de développer une place pour tous.



« Tous les enfants ont les mêmes droits, les mêmes besoins d'amour et de socialisation ! Une place pour chacun, même s'il est différent, augmente la tolérance et relativise la performance. »

Directrice d'un CPE

Références numérotées

(1) COMITÉ RÉGIONAL POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS DANS LES SERVICES DE GARDE DE LANAUDIÈRE (1998). *Pour une intégration de qualité. État de situation. Intégration des enfants présentant des besoins particuliers dans les services de garde de la région de Lanaudière.*

(2) HOPE IRWIN, Sharon et al. (2000). *A matter of urgency: Including children with special needs in child care Canada*, Nova Scotia, Breton Books, 211 p. (Nous avons traduit et librement adapté cette définition.)

(3) QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2000). *Les exigences de formation des éducatrices et des éducateurs à l'enfance selon les règlements sur les centres de la petite enfance et sur les garderies*, Québec, Gouvernement du Québec, 44 p.

(4) QUÉBEC, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (page consultée le 20 février 2006), [en ligne], adresse URL : <http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>

(5) CAVALLARO, Claire C. et Michele HANEY (1999). *Preschool Inclusion*, United States of America, Paul H. Brookes Publishing Co., 399 p.

(6) SAINT-EXUPÉRY, Antoine de (1943). *Le petit prince*, [s.l.], Éditions Gallimard, 93 p.

Autres références

BAILLARGEON, Madeleine (1986). *Entrez dans la ronde. L'intégration des enfants handicapés dans les services de garde*, Québec, Les Éditions Marquis, 139 p.

CALVA, Valérie et al. (1996). *Bon à quoi on joue? Guide d'intégration des enfants ayant une déficience intellectuelle en service de garde*, Québec, Association pour la déficience intellectuelle, 142 p.

CHANDLER, Phyllis A. (1994). *A place for me, including children with special needs in early care and education setting*, Washington DC, The National Association for the Education on Young Children, 85 p.

COMITÉ SUR L'INTÉGRATION DES ENFANTS PRÉSENTANT DES BESOINS PARTICULIERS (1991). *Recommandations du comité sur la problématique de l'intégration des enfants présentant des besoins particuliers*, Sainte-Foy, Alliance des garderies, 16 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, *Devenir une personne responsable d'un service de garde en milieu familial*, (page consultée le 2 mai 2003), [En ligne], adresse URL : <http://www.mfe.gouv.qc.ca/publications>

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (1994). *Élargir les horizons*, Québec et Paris, Éditions Multimondes et IBIS Presse, 471 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2001). *De l'intégration sociale à la participation sociale. Politique de soutien aux personnes présentant une déficience intellectuelle, à leurs familles et aux autres proches*, Québec, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 111 p.

QUÉBEC, RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2001). *Projet d'accompagnement destiné aux enfants présentant des limitations fonctionnelles importantes et fréquentant un service de garde de la région de Québec*, Rapport de recherche, Québec, [s.é.], 190 p.

1. L'inclusion : Par où commencer ?

Si vous désirez vous lancer pour la première fois dans cette belle aventure qu'est l'inclusion, vous devez d'abord viser à en faire un projet d'équipe. Vous devez sensibiliser votre conseil d'administration (si vous êtes un CPE installation ou un bureau coordonnateur), votre comité de parents (si vous êtes une garderie), en faire la demande à votre CPE (si vous êtes un ou une responsable de garde en milieu familial) et sensibiliser votre équipe de travail dans tous les cas.



« Quand personne ne se sent interpellé dans le processus, l'intégration est plus difficile. Certains (services de garde) ont un discours d'ouverture sans que ça s'applique chez eux. »

Intervenante en petite enfance

Dans un CPE installation et un bureau coordonnateur...

Le conseil d'administration (CA) possède un pouvoir décisionnel. Selon la Loi sur les compagnies⁽¹⁾, il appartient, entre autres, au CA d'un centre de la petite enfance :

- de déterminer les priorités et objectifs du centre ;
- d'adopter des politiques ;
- d'adopter les budgets et d'exercer un contrôle budgétaire.

Étant donné que ces trois aspects de la loi ont un lien avec les démarches de l'inclusion (élaboration d'une politique d'inclusion, demandes de subvention, etc.), vous devez sensibiliser votre CA à votre préoccupation de l'inclusion et à l'importance de vous y préparer.

Pour persuader les membres de votre CA, votre motivation à faire de votre CPE un milieu inclusif doit transparaître dans votre discours. Voici des exemples d'arguments que vous pouvez énoncer en faveur de l'inclusion :

- Des ressources existent dans la région pour nous aider dans nos démarches. À travers les années, un partenariat s'est développé entre les CPE et les organismes (exemple : ententes CPE-CLSC).
- Les intervenants et intervenantes des centres de réadaptation supportent les services de garde dans le processus d'inclusion.
- Dans d'autres CPE, il a été démontré que leur expérience d'inclusion fut réussie et bénéfique.
- Des subventions provenant du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine existent. Elles aident à la formation, à l'adaptation et à l'aménagement reliés à

l'accessibilité des locaux, à l'achat d'équipement, à la diminution du ratio enfants/éducateur ou à l'ajout de personnel pour une période (ou plus) de la journée.

- Notre équipe de travail nous appuie dans notre démarche et est confortable avec l'idée de l'inclusion.

Comme gestionnaire du CPE, vous avez une influence considérable sur votre CA. De plus, bien que le CA ait des responsabilités, vous avez aussi les vôtres comme personne chargée de la gestion. Entre autres, selon l'article 13 du règlement sur les centres de la petite enfance⁽¹⁾, vous avez la responsabilité :

- de fournir au CA toute information susceptible d'éclairer ses décisions et de préparer à cette fin les documents requis ;
- de voir à la mise en application des décisions et des orientations du conseil.

NOTE : Vous pouvez, dans votre *politique de gestion de la liste d'attente*, attribuer des places prioritaires pour les enfants ayant des besoins particuliers.

Dans une garderie...

Il n'y a pas de conseil d'administration où siègent obligatoirement des parents-usagers. On doit cependant y retrouver un comité de parents. Ce dernier est non décisionnel et dispose plutôt d'un pouvoir consultatif. Le comité donne sa vision, son opinion et parle au nom des différents parents de la garderie. Par rapport à l'inclusion, le comité a généralement à voir à son bon fonctionnement.

Cependant, vous comprendrez que, même si le comité de parents de la garderie ne peut décider des démarches qui ont trait à l'inclusion, son approbation ne pourra que vous simplifier la vie. Dans un tel cas, les parents du comité pourront vous appuyer dans vos démarches et tenir un rôle de sensibilisation en regard aux autres parents.

Dans votre service de garde...

... sensibiliser votre équipe de travail

On le répète sans cesse, l'inclusion est un travail d'équipe. Vous risquez de manquer le bateau si votre équipe de travail n'est pas convaincue des avantages de l'inclusion et si elle n'a pas la même motivation que vous à faire de votre service de garde un milieu inclusif.

Si c'est la première expérience d'inclusion pour votre milieu ou que vous n'avez pas accueilli des enfants ayant des

besoins particuliers depuis longtemps, vous devez, tout comme avec les CA et les comités de parents, transmettre vos arguments en faveur de l'inclusion afin de convaincre votre équipe. Voici des exemples :

- Des formations existent pour augmenter vos connaissances sur le sujet.
- Par l'obtention de la subvention du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, une baisse de ratio enfants/éducateur ou une aide supplémentaire dans le groupe sont possibles. De plus, le service de garde peut acheter du matériel adapté aux besoins de l'enfant.
- La direction et les autres membres de l'équipe sont là pour vous supporter dans le processus de l'inclusion.
- Vous pouvez obtenir du support des différents organismes (exemple : les centres de réadaptation et les associations de parents).



« L'intervenante (éducatrice) en milieu de garde doit sentir du support et une équipe avec elle. Certains milieux gagneraient à être sensibilisés aux différences. »

Intervenante en petite enfance

2. Les ressources financières

Nous en avons besoin : Où les trouver ?

Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine fournit une pochette qui se nomme « dossier pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde⁽²⁾ ». La pochette contient quatre fascicules :

- informations générales et marche à suivre ;
- rapport du professionnel ;
- plan d'intégration ;
- évaluation annuelle.

Vous avez deux choses à considérer pour faire votre demande de subvention :

- Dans le cas où l'enfant a un diagnostic, les parents doivent faire remplir le document « rapport du professionnel » par un spécialiste reconnu par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Le document, une fois complété, doit être conservé au service de garde dans le dossier de l'enfant.

- Pour l'enfant qui n'a pas de diagnostic, mais qui présente des besoins particuliers, les parents doivent être prêts à faire les démarches auprès des professionnels, puisque vous avez absolument besoin du rapport d'un professionnel pour obtenir la subvention.

À noter que, pour les CPE, quand le rapport du professionnel est complété, vous devez passer une résolution à votre conseil d'administration (voir exemple page 17) et la conserver au dossier de l'enfant.

À noter que, pour les garderies, le gestionnaire doit remplir une résolution et l'envoyer au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (voir exemple page 17).

Ne pas oublier, lorsque vous produisez votre rapport d'occupation, de remplir la grille « enfant handicapé » requise par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine aux fins de versement de la subvention.

Les autres sources de financement...

Certaines commissions scolaires, dont celles de la région de Lanaudière, fournissent parfois des ressources humaines ou financières dans le but de soutenir les services de garde en ce qui a trait à l'inclusion d'un enfant ayant des besoins particuliers. En effet, le Régime pédagogique* de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire⁽³⁾ stipule que « l'élève handicapé ou l'élève vivant en milieu économiquement faible, au sens de l'annexe 1, qui a atteint l'âge de 4 ans avant le 1^{er} octobre de l'année scolaire en cours et dont les parents en ont fait la demande est admis à l'éducation préscolaire [...] ».

(2^e alinéa de l'article 12.) « Toutefois, pour l'élève handicapé et l'élève vivant en milieu économiquement faible visés au deuxième alinéa de l'article 12, la semaine comprend un minimum de 11 heures 45 minutes consacrées aux services éducatifs, à moins que la commission scolaire, dans la mesure et aux conditions déterminées par le ministre, l'en ait exempté. » (2^e alinéa de l'article 17.)

Annexe 1 (Élève handicapé)

1. Est un élève handicapé celui dont l'évaluation du fonctionnement global, par un personnel qualifié, révèle

qu'il répond aux conditions suivantes :

- 1° il est un handicapé, au sens de la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q, c. E-20.1);
- 2° il présente des incapacités qui limitent ou empêchent sa participation aux services éducatifs;
- 3° il a besoin d'un soutien pour fonctionner en milieu scolaire.

* Les régimes pédagogiques sont des règlements adoptés par le gouvernement en vertu de l'article 447 de la Loi sur l'instruction publique⁽⁴⁾. Les commissions scolaires doivent s'assurer, conformément à l'article 222 de la Loi sur l'instruction publique de l'application des régimes pédagogiques: «La commission scolaire s'assure de l'application du régime pédagogique établi par le gouvernement, conformément aux modalités d'application progressive établies par le ministre en vertu de l'article 459.» (Article 222, Loi sur l'instruction publique, 1^{er} avril 2002).

Par le biais de ces articles, il est possible que votre service de garde obtienne certaines ressources humaines ou financières de la commission scolaire de votre territoire. On traite chaque demande au cas par cas et les services offerts peuvent prendre diverses formes. Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, adressez-vous à la personne responsable de l'adaptation scolaire au préscolaire primaire de votre commission scolaire. N'oubliez pas que les parents doivent avoir fait une demande pour que leur enfant soit admis à l'éducation préscolaire. Alors travailler de pair avec les parents vous sera d'un grand support.

- Commission scolaire des Affluents : (450) 492-9400
- Commission scolaire des Samares : (450) 758-3525

NOTE : Dépêchez-vous de faire votre demande à la commission scolaire pour vous assurer d'un traitement rapide.

Enfin, certains organismes peuvent être sensibilisés à l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers et, pour diverses raisons, vous aider financièrement dans vos démarches (exemple : les clubs sociaux et les différentes fondations). Avec vos bons arguments, peut-être saurez-vous en convaincre quelques-uns ?

3. Les éléments facilitant l'inclusion dans certains milieux

Quels sont les éléments facilitant l'inclusion en milieu familial⁽⁵⁾?

- Le contexte multiâge est facilitant pour l'inclusion, puisque l'écart, soit les différences, est moins marqué dans ce contexte.
- Une même personne s'occupe de l'enfant toute la journée, ce qui diminue les changements (transitions).
- Le milieu ressemble à la maison de l'enfant, ce qui minimise la demande d'adaptation.
- Dans bien des cas, le service de garde en milieu familial, situé à proximité de la maison, est plus pratique pour les parents.
- La garde en milieu familial est souvent souple et capable de s'adapter à des horaires irréguliers.

« On reconnaît de plus en plus que la petite taille du groupe et la continuité des soins qui caractérisent la garde en milieu familial sont des facteurs qui rendent le milieu de garde singulièrement propice au développement d'un enfant avec des besoins spéciaux⁽⁵⁾. »



Quels sont les éléments facilitant l'inclusion en installation CPE/garderie ?

- C'est un milieu propice à l'encadrement physique et cognitif.
- Le nombre de personnes présentes dans le service de garde permet des expertises différentes.
- L'équipe de travail permet un soutien mutuel.
- Les groupes d'âge sont habituellement séparés, ce qui offre le choix aux parents et au personnel de décider du groupe d'âge le plus favorable et le plus stimulant pour l'enfant.
- Parfois, les installations sont déjà modifiées pour accommoder certaines déficiences particulières (exemple : l'environnement physique modifié en fonction d'un enfant en fauteuil roulant), ce qui ne nécessite pas de transformations supplémentaires.
- Certains milieux ont acquis, à travers les années, une expertise diversifiée et tendent à être plus reconnus par les différents partenaires.

. Exemple de résolution autorisant la demande de subvention pour l'intégration d'un enfant handicapé (CPE)

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de

_____ tenue à _____
(Nom de la corporation) (Lieu)

le _____ à _____ heures.
(Jour, mois, année)

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et
résolu de demander au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine d'accorder à

(Nom du titulaire de permis)

la (les) subvention(s) requise(s) (analyse-fonctionnement-équipement) pour l'intégration des enfants handicapés suivants :

et d'autoriser _____, _____
(Nom) (Titre)

à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de la (des) subvention(s) et de donner au ministère tous les renseignements pertinents.

Copie certifiée conforme.

Signature (personne autorisée) (Date)

NOTE : Cette résolution se retrouvait dans l'ancienne pochette du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (2000) *Dossier pour l'intégration d'un enfant handicapé*, mais plusieurs CPE l'utilisent encore.

. Exemple de résolution autorisant la demande de subvention pour l'intégration d'un enfant handicapé (garderie)

RÉSOLUTION DE L'ADMINISTRATEUR DE _____
(Nom de la garderie)

ADOPTÉE LE : _____

OBJET : INCLUSION D'UN ENFANT PRÉSENTANT DES BESOINS PARTICULIERS

IL EST RÉSOLU :

De demander au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, la subvention pour l'intégration et/ou le maintien de l'enfant
_____ *au sein de son groupe de référence.*
(Nom de l'enfant)

DÉCLARATION D'ADOPTION :

Je, soussigné, en tant qu'administrateur unique de la compagnie, adopte cette résolution en date du
_____, *et, conformément aux articles 123.6 et 89.3 de la loi sur les compagnies, appose*
ma signature aux présentes.

(Signature de l'administrateur-trice) Nom, Président-Directeur général

4. La politique d'inclusion

Qu'est-ce qu'une politique d'inclusion ?

C'est un document élaboré par le service de garde et approuvé par le conseil d'administration (dans le cas d'un CPE et d'un bureau coordonnateur) qui fait mention des règles à suivre ou des façons de faire en ce qui a trait à l'inclusion d'un enfant ayant des besoins particuliers. Ce document est teinté des valeurs du milieu de même que des choix qu'il fait au regard de l'inclusion. **Le fait d'élaborer une politique d'inclusion est favorable à l'inclusion, mais son absence ne devrait JAMAIS constituer une barrière à l'inclusion.**

NOTE: Le terme utilisé dans les différents documents est politique d'intégration. Toutefois, comme le terme utilisé dans le présent outil est inclusion des enfants ayant des besoins particuliers, l'appellation sera politique d'inclusion.

Pourquoi élaborer une politique d'inclusion ? PARCE QUE...

- selon différentes recherches, le fait d'avoir une politique d'inclusion solide, expérimentée et connue du service de garde, augmente les chances de succès de l'inclusion ;
- elle permet de recueillir toute l'information nécessaire et pertinente en matière d'inclusion à l'intérieur d'un même document ;
- elle peut agir comme document de référence ;
- elle permet que tout le personnel du service de garde ait la même information concernant l'inclusion dans son milieu et, par conséquent, l'oblige à être cohérent ;
- elle fait en sorte qu'on n'a pas à convaincre toute l'équipe à chaque fois, puisqu'elle fait partie intégrante de la plate-forme pédagogique du service de garde ;
- elle précise clairement les attentes des différents acteurs.

Comment élaborer sa propre politique d'inclusion ?

Le premier pas à faire pour élaborer votre politique d'inclusion est d'abord d'en parler. Par exemple, lors d'une rencontre d'équipe, discutez de vos valeurs comme service de garde en matière d'inclusion. Questionnez-vous et réfléchissez sur la place que vous accordez à la différence. Une fois ce premier pas effectué, il peut être intéressant de former un comité qui se chargera d'élaborer la politique d'inclusion de votre service de garde.

Pour vous aider à comprendre concrètement à quoi peut ressembler une politique d'inclusion, en voici un modèle. Les différents éléments que doit contenir la politique sont présentés et définis. Des exemples sont aussi proposés.

Modèle de politique d'inclusion⁽⁶⁾

1. LE BUT

Le but doit décrire de façon globale ce qui est attendu de la part de votre service de garde par rapport à l'inclusion. Pour vous aider à déterminer le but de votre politique d'inclusion, vous pouvez vous poser les questions suivantes :

- Pourquoi désirons-nous inclure des enfants ayant des besoins particuliers ?
- Quels sont les résultats que nous désirons obtenir ?

Exemple de but :

Offrir un milieu « normatif » et stimulant pour l'enfant ayant des besoins particuliers tout en lui permettant, à lui ainsi qu'à sa famille, de vivre des expériences et des échanges valorisants.

2. LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques peuvent décrire certains « comportements attendus » des acteurs concernés dans l'inclusion. Vous pouvez en établir plusieurs selon les différents résultats que vous désirez atteindre face à l'inclusion.

Exemples d'objectifs spécifiques :

- Permettre à l'enfant d'interagir avec des enfants de son âge à l'intérieur d'un milieu de vie « normalisant ».
- Fournir à l'enfant un environnement stimulant lui permettant d'acquérir des apprentissages en regard de ses besoins.

3. LA DÉFINITION DE LA CLIENTÈLE « ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS »

Il s'agit ici de définir la clientèle à laquelle votre politique d'inclusion fait référence. À cette étape, il importe de faire attention à **la notion d'exclusion**. Par exemple, si on définit les enfants ayant des besoins particuliers qui seront inclus dans le service de garde comme étant des enfants de quatre ans vivant avec une déficience intellectuelle légère, on tombe dans le fameux piège de l'exclusion. Le fait est qu'on ne peut choisir le type de particularités qu'auront les enfants qui seront inclus dans

le service de garde, tout comme ces parents qui n'ont pas choisi d'avoir un enfant ayant des besoins particuliers. On ne peut prévoir les besoins qui se présenteront.

Exemple de définition (celle de la section 1 sera reprise ici) :

« Un enfant (0-4 ans) dont les aspects physique, cognitif, socio-affectif, de la communication et/ou des comportements sont affectés et qui peut requérir des services ou du support additionnel à cause de ses difficultés⁽⁷⁾. »

4. LES NIVEAUX DE RESPONSABILITÉS PAR RAPPORT À LA POLITIQUE D'INCLUSION

Il s'agit de déterminer qui, dans votre milieu, va :

- élaborer la politique (exemple : un comité spécialement formé à cette fin) ;
- approuver la politique (exemple : le conseil d'administration) ;
- appliquer la politique (exemple : le personnel du service de garde) ;
- réviser la politique (exemple : le personnel du service de garde et le conseil d'administration) ;
- s'assurer de l'application de la politique, de sa mise en œuvre et de sa diffusion (exemple : le gestionnaire).

5. LES RESSOURCES EXTÉRIEURES

Les ressources extérieures sont celles qui peuvent vous aider dans le processus d'inclusion et vous apporter du support en ce qui a trait au cheminement de l'enfant (exemples : CLSC, centres de réadaptation, associations). Pour avoir une vue d'ensemble des ressources ainsi que des précisions sur les actions de chacune d'entre elles, consultez le « Guide pour l'action concertée en matière d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde du Québec » disponible sur le site Internet du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (<http://www.mfacf.gouv.qc.ca/>).

NOTE : Ne vous gênez pas pour aller cogner aux portes des différents établissements.



« On reçoit rarement d'appels de CPE pour de l'aide ou de l'information. »

Intervenante en petite enfance

6. LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

C'est la façon dont vous allez fonctionner pour déterminer le nombre d'enfants inclus dans les groupes de votre service de garde. Toutefois, certaines restrictions existent à ce sujet, soit celles établies par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine :

- Pour les **garderies**, « exception faite des droits acquis déjà consentis, le nombre maximal d'enfants considéré aux fins du calcul de l'allocation (soit l'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé) est de neuf par garderie sans excéder 20 % des places au permis annualisé⁽⁸⁾. »
- Pour les **CPE**, « exception faite des droits acquis déjà consentis, le nombre maximal d'enfants considéré aux fins de la détermination de l'allocation budgétaire est de neuf par installation sans excéder 20 % des places au permis annualisé ». Pour le **milieu familial**, « le nombre maximal est de un par service de garde en milieu familial, sauf si plus d'un enfant handicapé d'une même famille est reçu dans le service⁽⁹⁾. »

7. LES RÔLES DES DIFFÉRENTS ACTEURS IMPLIQUÉS

Il s'agit de déterminer les rôles que différentes personnes auront à jouer face à l'inclusion de l'enfant ayant des besoins particuliers au service de garde. Ces personnes peuvent être : le conseil d'administration ou la direction, l'éducateur ou l'éducatrice responsable du groupe dans lequel l'enfant est inclus, les autres membres du personnel et les parents. Pour déterminer leurs rôles de manière plus précise vous pouvez, pour chacun des acteurs, spécifier face à quelles personnes ils ont des responsabilités et quelles sont ces dernières.

Par exemple, la direction du service de garde peut avoir différents rôles envers les parents, face à l'ensemble du personnel, à l'éducateur ou l'éducatrice du groupe, ainsi qu'envers les membres du CA. L'éducateur ou l'éducatrice, pour sa part, peut jouer différents rôles face à la direction, aux parents et aussi en regard des enfants.

Exemple :

Acteur/personne : *L'éducateur ou l'éducatrice responsable du groupe dans lequel l'enfant est inclus.*

Ses différents rôles/responsabilités :

- *En tenant compte des besoins et des particularités de l'enfant, faire en sorte que ce dernier soit bien et participe aux activités (rôle/responsabilité envers l'enfant).*

- *Par le biais des jeux, favoriser le respect de la différence, l'entraide et la tolérance entre les différents enfants du groupe (rôle/responsabilité envers les enfants du groupe).*
- *Répondre aux questions des parents en ce qui concerne leurs craintes face à la différence (rôle/responsabilité envers les parents).*
- *Promouvoir le respect de la différence à l'intérieur de l'équipe du service de garde (rôle/responsabilité envers l'ensemble de l'équipe de travail).*
- *Etc.*

8. LA PROCÉDURE DE L'INCLUSION OU LES ÉTAPES À SUIVRE

Dans cette section, vous devez identifier les étapes par lesquelles vous passerez lorsque des parents vous contacteront pour intégrer leur enfant ayant des besoins particuliers.

Suggestions des étapes à ne pas oublier :

- *Discussion avec les personnes concernées du service de garde*
Le personnel se demande : Comment allons-nous répondre aux besoins de cet enfant ? Sommes-nous prêts à accueillir cet enfant compte tenu de ce qu'il a besoin (support, matériel, environnement) ? Que nous manque-t-il pour être prêts à accueillir cet enfant ?
- *Visite des parents avec l'enfant dans le milieu*
C'est un moment d'échange entre les parents et certains membres du personnel du service de garde. L'éducateur ou l'éducatrice qui s'occupera de l'enfant est présenté(e) aux parents. C'est aussi un moment propice pour observer l'enfant.
- *Rencontre des spécialistes*
C'est le moment de rencontrer les spécialistes qui s'occupent ou s'occuperont de l'enfant pour discuter des besoins de celui-ci et des aspects à ne pas oublier. On peut aussi poser des questions.
- *Recherche de subvention et de personnel approprié*
Il faut alors se demander : Qui peut faire quoi ? Comment ? Est-ce possible ? Et aussi chercher les ressources financières possibles.
- *Préparation*
Il s'agit de bien se préparer à l'arrivée de l'enfant : Comment le milieu va-t-il se préparer ? Quel type de support a-t-il besoin ? Quels seront les rôles et les tâches de chacun des acteurs concernés ?
- *Inclusion de l'enfant*
L'enfant est accueilli dans le service de garde et dans son groupe. L'inclusion est alors débutée.

• Plan d'intégration ou d'intervention

Environ deux semaines après l'inclusion de l'enfant, les acteurs concernés (parents, éducateur, éducatrice, professionnels...) devraient se réunir pour faire le plan d'intégration / intervention. (Pour savoir ce qu'est un plan d'intervention voir section C à la page 37.)

• Ajustements / réévaluation

Il s'agit de réévaluer la situation de l'enfant en faisant un second plan d'intervention (2-3 mois plus tard) et de faire des ajustements, s'il y a lieu.

9. LA PROCÉDURE LIÉE AU DÉPISTAGE

Lorsque le développement d'un enfant questionne l'éducateur ou l'éducatrice, avez-vous une démarche à proposer à ce dernier ? En d'autres termes, il s'agit des étapes par lesquelles l'éducateur ou l'éducatrice devrait passer entre le moment où un doute se crée au sujet du développement d'un enfant et le moment où il ou elle aura à aborder les parents de l'enfant à ce sujet (voir exemple détaillé à la section D de l'outil). Dans cette section de votre politique d'inclusion, vous pouvez aussi mentionner certains outils que vous utilisez pour de l'observation, soit des outils maison ou des grilles d'observation déjà fabriquées. (Une grille d'observation se trouve aussi à l'intérieur de la section D à la page 45.)

NOTE : Nous vous encourageons fortement à lire la section D, soit celle sur le dépistage, avant d'élaborer votre procédure liée au dépistage.

10. LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Dans cette section, vous pouvez inscrire l'ensemble des ressources financières que vous connaissez, en indiquant pour chacune d'elles qui doit faire la demande, la façon de la faire, l'adresse correspondante de même que le numéro de téléphone.

La demande d'aide financière conventionnelle est celle versée par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (voir les informations, dans cette même section, à la page 15 de l'outil, pour des explications plus détaillées au sujet des subventions). À ce sujet, vous pouvez inscrire dans votre politique d'inclusion la façon dont votre service de garde prévoit gérer son budget pour les enfants ayant des besoins particuliers. En fait, la subvention de fonctionnement versée au service de garde par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition

féminine (autre que celle attribuée aux enfants ayant des besoins particuliers) peut être gérée de la façon dont le service de garde le décide. Ce dernier a une marge de manœuvre à ce niveau et peut donc décider, par exemple, d'allouer ses surplus pour de l'accompagnement aux enfants ayant des besoins particuliers. Un autre service de garde pourrait quant à lui, allouer ses surplus pour du nouvel équipement. C'est donc un « choix budgétaire » qui revient au service de garde.

11. LES AUTRES RESSOURCES DU MILIEU

Dans cette section, vous pouvez inscrire les organismes (publics, parapublics, communautaires, régionaux, provinciaux) qui peuvent vous apporter une aide en matière d'inclusion. Que ce soit une aide de soutien en lien aux parents, à l'enfant, ou un milieu de référence lorsque vous avez des questions (exemple : vous avez des questions par rapport à la subvention du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Vous allez à la section « autres ressources du milieu » de votre politique d'inclusion et vous prenez le numéro de téléphone de ce ministère pour rejoindre la personne disposée à répondre à vos questions). Cette section peut ressembler à un bottin de ressources téléphoniques. Vous inscrivez donc le nom du milieu, l'adresse, le numéro de téléphone et le courriel (s'il y a lieu). Les différents partenaires liés à l'inclusion sont décrits à la section E.

12. LES RÉFÉRENCES UTILES

Dans cette partie, vous pouvez inscrire les différentes références que vous avez trouvées au sujet de l'inclusion et que vous trouvez pertinentes. Ces références peuvent être des vidéos, des livres, des ressources Internet, etc. Vous pouvez de plus toucher à plusieurs sujets : littérature enfantine / bandes dessinées, ouvrages plus généraux, livres ou articles concernant différentes problématiques (déficiences, maladies chroniques, troubles de comportements, handicaps, etc.), ainsi que des livres d'activités et des jouets. Enfin, pour ajouter de la précision à vos références, vous n'avez qu'à inscrire si vous en possédez un exemplaire dans votre service de garde ou, dans le cas contraire, à quel endroit on peut se la procurer. Vous trouverez différentes références pertinentes à la section E.

(1) QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (1999). *Guide à l'intention des membres des conseils d'administration des centres de la petite enfance*, Québec, Gouvernement du Québec, 30 p.

(2) QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2002). *Dossier pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde*, Québec, Gouvernement du Québec, 4 fascicules.

(3) GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2000). *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire : Loi sur l'instruction publique. Règlement*, Québec (Province), Éditeur officiel du Québec, pagination multiple.

(4) GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2000). *Loi sur l'instruction publique*, Québec (Province), Éditeur officiel du Québec, pagination multiple.

(5) CENTRE D'ÉTUDE SUR LA FAMILLE, LE TRAVAIL ET LE MIEUX-ÊTRE (2000). *Oui ça me touche! Des milieux accueillants où l'on apprend : La qualité dans les services de garde en milieu familial réglementés au Canada*, Ontario, Université de Guelph, 127 p.

(6) BRADETTE, Sylvie et al. (1991). *Un pas de plus. Guide servant à l'élaboration d'une politique d'intégration des enfants présentant des besoins particuliers en service de garde*, Sainte-Foy, Alliances des garderies, 111 p.

(7) HOPE IRWIN, Sharon et al. (2000). *A matter of urgency: Including children with special needs in child care Canada*, Nova Scotia, Breton Books, 211 p.

(8) QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2002). *Garderies. Règles budgétaires pour l'année 2002-2003*, Québec, Gouvernement du Québec, 20 p.

(9) QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2002). *Centres de la petite enfance. Règles budgétaires pour l'année 2002-2003*, Québec, Gouvernement du Québec, 20 p.

Autres références

BEAUDET, Odile et al. (1994). *Politique d'admission et d'intégration des enfants handicapés à la garderie Au pays des schtroumpfs*, Montréal, 12 p.

CHANDLER, Phyllis A. (1994). *A place for me, including children with special needs in early care and education setting*, Washington DC, The National Association for the Education of Young Children, 85 p.

Références numérotées

. Notre politique d'inclusion

1. LE BUT

- _____

2. LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- _____
- _____
- _____
- _____

3. DÉFINITION : « ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS »

4. LES NIVEAUX DE RESPONSABILITÉS PAR RAPPORT À LA POLITIQUE D'INCLUSION

Qui va...

- Élaborer la politique : _____
- Approuver la politique : _____
- Appliquer la politique : _____
- Réviser la politique : _____
- S'assurer de l'application de la politique, de sa mise en œuvre et de sa diffusion : _____
- Autre : _____

5. LES RESSOURCES EXTÉRIEURES

- _____ ;
- _____ ;
- _____ ;
- _____ ;

6. LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

7. LES RÔLES DES DIFFÉRENTS ACTEURS IMPLIQUÉS

Acteur/personne : _____

Ses différents rôles et/ou responsabilités :

- _____
- _____
- _____
- _____

Acteur/personne : _____

Ses différents rôles et/ou responsabilités :

- _____
- _____
- _____
- _____

Acteur/personne : _____

Ses différents rôles et/ou responsabilités :

- _____
- _____
- _____
- _____

Acteur/personne : _____

Ses différents rôles et/ou responsabilités :

- _____
- _____
- _____
- _____

8. LA PROCÉDURE DE L'INCLUSION OU LES ÉTAPES À SUIVRE

- ÉTAPE 1 : _____

- ÉTAPE 2 : _____

- ÉTAPE 3 : _____

- ÉTAPE 4 : _____

- ÉTAPE 5 : _____

- ÉTAPE 6 : _____

- ÉTAPE 7 : _____

- ÉTAPE 8 : _____

- ÉTAPE 9 : _____

- ÉTAPE 10 : _____

9. LA PROCÉDURE LIÉE AU DÉPISTAGE OU LES ÉTAPES À SUIVRE

- ÉTAPE 1 : _____

- ÉTAPE 2 : _____

- ÉTAPE 3 : _____

- ÉTAPE 4 : _____

- ÉTAPE 5 : _____

*Outils à utiliser :

- _____ • _____
- _____ • _____

10. LES RESSOURCES FINANCIÈRES

- Nom de la ressource : _____ Personne à contacter : _____
Adresse : _____
Téléphone : () _____ - _____ Télécopieur : () _____ - _____ Courriel : _____
- Nom de la ressource : _____ Personne à contacter : _____
Adresse : _____

Téléphone: () _____ - _____ Télécopieur: () _____ - _____ Courriel: _____

11. LES AUTRES RESSOURCES DU MILIEU

• Nom de l'organisme ou du milieu: _____

Personne à contacter: _____

Adresse: _____

Téléphone: () _____ - _____ Télécopieur: () _____ - _____ Courriel: _____

Type d'organisme: ☐ Public ☐ Parapublic ☐ Communautaire ☐ Régional ☐ Provincial

• Nom de l'organisme ou du milieu: _____

Personne à contacter: _____

Adresse: _____

Téléphone: () _____ - _____ Télécopieur: () _____ - _____ Courriel: _____

Type d'organisme: ☐ Public ☐ Parapublic ☐ Communautaire ☐ Régional ☐ Provincial

• Nom de l'organisme ou du milieu: _____

Personne à contacter: _____

Adresse: _____

Téléphone: () _____ - _____ Télécopieur: () _____ - _____ Courriel: _____

Type d'organisme: ☐ Public ☐ Parapublic ☐ Communautaire ☐ Régional ☐ Provincial

12. LES RÉFÉRENCES UTILES

Livres / revues / articles / vidéos:

• TITRE: _____

AUTEUR: _____

SUJET: _____ Disponible ici: ☐ OUI ☐ NON

• TITRE: _____

AUTEUR: _____

SUJET: _____ Disponible ici: ☐ OUI ☐ NON

• TITRE: _____

AUTEUR: _____

SUJET: _____ Disponible ici: ☐ OUI ☐ NON

Ressources Internet:

• ADRESSE: _____ SUJET: _____

• ADRESSE: _____ SUJET: _____

• ADRESSE: _____ SUJET: _____

1. Les attitudes à adopter par les éducateurs et les éducatrices



« Il faut être ouverte à la différence, être capable de s'adapter, savoir faire avec les imprévus, avoir de la souplesse et aller chercher de l'information. »

Éducatrice en CPE

Ce qui importe c'est...

- de se fixer des objectifs personnels réalistes et simples afin d'être encouragé(e) dans son action éducative ;
- de prendre le temps d'observer l'enfant de façon à connaître ses forces, ses goûts et ses besoins ;
- de miser sur les forces de l'enfant ;
- d'avoir des attitudes qui favorisent l'autonomie : évitez la surprotection (faire à la place de) et la pitié ! Posez-vous des questions si l'enfant pleure aussitôt qu'il ne vous voit pas. Supportez, encouragez et accompagnez l'enfant ;
- de respecter le rythme d'apprentissage de chaque enfant ;
- d'avoir des attentes réalistes envers l'enfant ;
- d'être capable de faire face rapidement aux changements : la vie est remplie d'imprévus !



« Les milieux de garde doivent se fixer des objectifs simples et précis, ne pas se mettre de pression et se donner le temps d'adaptation nécessaire. »

Intervenante en petite enfance

Vous devez toujours garder en tête que...

- tous les enfants sont uniques et spéciaux avec chacun un potentiel à développer et un potentiel à évoluer ;
- les attitudes positives favorisent un bon climat de groupe ;
- l'enfant ayant des besoins particuliers a le droit de faire des choix, tout comme les autres enfants, malgré ses difficultés ;
- la constance et les limites claires sont sécurisantes pour l'enfant ;
- toutes les personnes qui gravitent autour de l'enfant (parents, personnel du service de garde, enfants du service de garde) sont importantes dans son développement et il ne faut pas en mettre à l'écart.

Les questions à vous poser souvent sont...

- Est-ce que l'enfant vit des réussites ?

- Est-ce que je permets à l'enfant de jouer, de s'amuser ?
- Est-ce que mes exigences et mes attentes sont trop élevées face à l'enfant ?
- Est-ce que je tente de répondre à mes besoins plutôt qu'aux besoins de l'enfant ?
- Est-ce que je me sens supporté(e) ?
- Est-ce que je vais bien ?

NOTE : Vous savez pourquoi il est important de se poser ces questions ? Comme on dit, il vaut mieux *prévenir* que *guérir*. En vous posant ces questions souvent, vous pourrez peut-être vous rendre compte que certains aspects sont à revoir pour que tout fonctionne le mieux possible. Elles pourront de plus vous amener à la réflexion, une activité qui permet à tous d'évoluer.

« On doit appuyer l'éducatrice et trouver les ressources nécessaires. »

Directrice d'un service de garde en CPE



Il est normal que...

- vous ayez à vous ajuster en cours de route ;
- vous ne soyez pas la seule et unique personne à intervenir auprès de l'enfant : il ne vous appartient pas ! L'enfant doit être capable de répondre aux demandes des personnes de son environnement puisqu'il doit être préparé à la vie en société. Laissez les autres éducateurs et éducatrices intervenir lorsqu'ils ou elles en ont l'occasion. N'interrompez pas les interventions des autres. Ce n'est pas très valorisant pour l'éducateur ou l'éducatrice, pas très profitable pour l'enfant et surtout, très néfaste au travail d'équipe ;
- vous vous sentiez dépassé(e) par moment.

NOTE : N'ayez crainte d'aller chercher de l'aide et du support de vos collègues. Si vous êtes responsable de garde en milieu familial, ne vous gênez pas pour contacter votre conseiller ou conseillère pédagogique. Ne demeurez pas seul avec vos difficultés.

« Chacun de nous avons développé des aptitudes, capacités, qualités. En travaillant auprès des enfants, il est important de les appliquer et de les connaître tout en gardant un esprit ouvert. Il faut être prête à améliorer notre travail en se ressourçant afin d'offrir un service de qualité à nos familles. »

Responsable d'un service de garde en milieu familial



2. Les interventions

Comment s'y retrouver dans le quotidien ?

Ce qui va suivre n'a pas pour but de vous faire part de tout ce qui existe en termes d'intervention, mais plutôt de vous outiller et vous guider. En parcourant ce qui suit, gardez en tête qu'il ne faut pas tout prendre à la lettre et surtout, que les interventions dépendent toujours des besoins de l'enfant, de ses particularités et du contexte.

NOTE : Vous avez tous et toutes vos coffres à outils, c'est-à-dire que vous avez développé vos propres stratégies d'intervention. Ces dernières sont d'ailleurs à privilégier. On va donc vous aider à utiliser d'autres stratégies inspirées des connaissances que vous avez déjà.

Quelles sont les stratégies générales d'intervention ?

- Laissez le temps à l'enfant d'accomplir ses tâches.
- Ayez recours à une aide discrète et pratiquement inaperçue quand cela est possible.
- Diminuez graduellement l'aide que vous apportez à l'enfant.
- Utilisez toutes les opportunités qui se présentent dans une journée pour les apprentissages.
- Identifiez les activités que l'enfant préfère. Quand les enfants participent à leurs activités préférées, ils ont tendance à démontrer un haut niveau d'engagement, sont moins résistants aux interactions avec les adultes et sont moins portés à s'engager dans des comportements inappropriés.
- Utilisez les renforcements positifs (voir page 28).
- Soyez cohérents et cohérentes dans vos interventions (ce que vous ne permettez pas aujourd'hui ne doit pas être permis demain).
- Favorisez la collaboration entre enfants.

À CONSIDÉRER

Peu importe la façon dont vous vous y prenez, vos interventions ou vos attitudes doivent promouvoir les apprentissages et être faites en fonction des habiletés que l'enfant doit acquérir, donc en fonction des objectifs du plan d'intervention (au sujet du plan d'intervention, voir page 37 dans cette même section).

Qu'est-ce que je peux faire d'autre pour me simplifier la vie ?

- Structurez les activités de manière à ce que l'enfant puisse y participer (vous trouverez des trucs pour adapter vos activités à la page 30 de cette même section).
- Organisez l'environnement physique en fonction des besoins de l'enfant (exemple : créez un coin tranquille et disposez les jeux de sorte à ce qu'ils soient accessibles).
- Établissez un horaire (exemples : fabriquez un horaire visuel à l'aide de pictogrammes appropriés). L'horaire ne doit pas être établi à la minute près, mais il doit être le plus fidèle possible, c'est-à-dire que d'une journée à l'autre le déroulement doit être similaire. Les enfants seront davantage sécurisés. Mais la vie c'est aussi des imprévus et des changements, c'est donc normal qu'il y en ait.
- Préparez les enfants aux changements quand vous les connaissez à l'avance (exemples : un exercice de feu, une sortie loin du service de garde, une éducatrice ou un éducateur qui va quitter, etc.).

PETITS TRUCS

- Identifiez le casier de l'enfant à l'aide d'une photo, de même que ceux des autres enfants de votre groupe. Tous les casiers seront pareils.
- Attribuez des places spécifiques aux enfants lors des repas, de sorte qu'une routine s'installe.
- Identifiez et délimitez clairement les aires de jeux (exemples : coin bloc, coin bricolage, etc.), cela favorise les activités en petits groupes ce qui diminue, chez certains enfants, le stress. Sans doute que vous le faites déjà par le biais de « Jouer c'est magique ».
- Attribuez des espaces de rangement à chaque enfant (exemples : vous pouvez attribuer des petits bacs pour chacun des enfants et les identifier une fois de plus par une photo des enfants ou, dans le même principe que pour les bacs, vous fabriquez des pochettes sur un grand tissu, ce dernier pouvant être accroché sur un mur pour économiser de l'espace).

À propos des routines...

Les routines arrivent à des moments réguliers dans une journée (collation, lavage de mains, sieste, etc.). Pour certains enfants qui ont des besoins particuliers, les routines nécessitent l'assistance d'un adulte. L'opportunité qui se présente est donc de pouvoir supporter l'enfant dans sa communication, ses interactions et ses apprentissages. Et attention, il importe que l'enfant complète ses routines de la façon la plus indépendante possible. Si vous faites tout à sa place, il ou elle ne fera pas l'acquisition de nouveaux apprentissages. Le support doit être donné au départ et s'atténuer au fur et à mesure que l'enfant fait des progrès.

Comment faire participer les autres enfants du groupe à l'égard des enfants qui ont des besoins particuliers ?

- Jumelez les enfants : un enfant sans besoin particulier avec un enfant ayant des besoins particuliers. Attention : n'obligez pas les enfants à apporter leur aide !
- Renforcez les initiatives des enfants envers l'enfant ayant des besoins particuliers.
- Proposez aux enfants du groupe d'apporter leur support et leur aide en les valorisant.

NOTE : Les enfants veulent souvent bien faire en apportant leur aide. Toutefois, il faut faire attention qu'ils ne le fassent pas à la place de l'enfant ayant des besoins particuliers ; il ne faut jamais oublier que l'on vise l'autonomie. De plus, il faut éviter que ce soit toujours les mêmes enfants qui aient des responsabilités envers l'enfant ayant des besoins particuliers.

L'intervention par les pairs, pourquoi est-ce important ?

- L'intervention permet de créer des liens d'attachement entre les enfants.
- Les pairs fournissent un modèle d'habileté ou de comportement pour l'enfant ayant des besoins particuliers.
- L'intervention par les pairs favorise le développement du jeu et l'émergence des interactions.
- L'enfant ayant des besoins particuliers est stimulé par un enfant de son âge à travers le jeu.

Qu'est-ce que l'on suggère comme piste pour prévenir les pépins⁽²⁾ ?

Parfois, après avoir essayé toutes les techniques que l'on

connaît avec l'enfant, on s'aperçoit que, malgré tout, nos interventions n'ont aucun impact sur celui-ci. Il est donc intéressant d'avoir plusieurs trucs en poche. Toutefois, les différentes interventions doivent tenir compte des particularités de l'enfant.

NOTE : Il est possible que des interventions ne conviennent pas à certains enfants.

- Être près physiquement de l'enfant lorsqu'on intervient ou le toucher, par exemple, lui mettre une main sur l'épaule, dans le but de lui apporter une aide ou un soutien pour qu'il se calme.

NOTE : Utile quand un enfant est agressif, excité ou anxieux.

- Démontrer de l'intérêt et participer à ce que fait l'enfant dans le but de le valoriser, d'augmenter son estime de soi et de combler sa recherche d'attention.

NOTE : Quand l'enfant perçoit la tâche comme plutôt difficile pour lui, qu'il semble se désintéresser de ce qu'il fait ou qu'il s'apprête à faire une bêtise, cette technique convient très bien.

- Utiliser les promesses et les récompenses dans le but d'arrêter ou de modifier une conduite. Ce sont les renforcements positifs. Et Psitt ! Les promesses sont des engagements, ce qui veut dire que vous devez les tenir.

NOTE : La récompense doit avoir un sens pour l'enfant ; comme un jouet ou une activité qu'il aime par dessus tout. Récompenser un enfant ne veut pas dire de le gâter, toutefois, il importe que les renforcements ne soient pas utilisés de manière excessive. De plus, la récompense doit être donnée immédiatement après que le comportement voulu apparaît. Et Psitt ! Les câlins et les bravos sont aussi des moyens pour renforcer un comportement. En passant, il importe que les parents soient consultés en ce qui a trait aux récompenses. D'abord pour leur demander s'ils utilisent déjà des formes de récompenses. Si tel est le cas, vous pourrez utiliser les mêmes et ainsi assurer une continuité. Ensuite, pour obtenir leur accord au sujet de l'intervention par les récompenses : ils pourraient ne pas être en accord avec cette façon de faire ou avec le type de récompense utilisée.

Et les difficultés d'ordre comportemental ?

Sachez d'abord que chacun des comportements de l'enfant a sa raison d'être. Sans le vouloir, on est souvent porté à tout de suite chercher une solution au problème et donc, à s'arrêter à ce que l'on voit comme comportement au moment présent. Il faut toujours voir plus loin que le symptôme et s'attarder à ce qu'il peut y avoir derrière le comportement de l'enfant. Ses différents comportements sont des façons de manifester à son entourage ses malaises ou tout simplement de communiquer. Pensez-y !

C'est ici que l'on peut apprécier l'importance des grilles d'observation. Elles seront d'une aide précieuse pour vous permettre de trouver ce qui cloche. Il s'agit de se fabriquer des grilles où l'on peut retrouver, par exemple, le comportement de l'enfant, ce qui s'est passé avant qu'il apparaisse, quelle intervention a été faite à la suite du comportement et qu'elle a été la réaction de l'enfant à la suite de l'intervention.

Exemple :

Jimmy, un enfant de quatre ans, fait souvent mal aux autres (adultes et enfants) et, malgré l'essai de plusieurs interventions différentes, le problème n'est toujours pas réglé. Comment se construire une grille à partir de ce cas ?

NOTE : Avant de se construire une telle grille, on doit avoir plusieurs informations. Dans le cas présenté ici, ce n'est pas la première fois qu'on a vu l'enfant faire mal aux autres. Pour déterminer les antécédents et les comportements à inscrire dans la grille, on doit avoir vu l'enfant

agir plusieurs fois. Ces comportements types permettent de faire les observations rapidement en inscrivant seulement un numéro ou une lettre dans la case. Et Psitt ! Vous n'aurez pas la réponse aujourd'hui... Usez de votre patience !

Et les troubles de langage⁽³⁾ ?

En ce qui a trait aux enfants qui n'ont pas le langage verbal ou qui ont des troubles de la parole et de la communication, il est encore plus probable que les différents comportements soient accentués. En fait, il n'est pas rare que des enfants ayant des troubles de comportement aient aussi des troubles de langage. Vous n'avez qu'à imaginer comme cela doit être frustrant de ne pas se faire comprendre ou, à l'inverse, de ne pas bien comprendre ce que les autres veulent nous dire. Il faut donc éviter, dans la mesure du possible, des situations qui engendrent les incompréhensions de toutes parts.

Pour favoriser la compréhension...

- Expliquez clairement et simplement les règles pour vous assurer que l'enfant comprenne bien (utilisez des phrases courtes).
- Parlez lentement.
- Utilisez les messages qui commencent par « je » ou « nous ».
- Recherchez les indices qui pourraient vous indiquer que l'enfant ne comprend pas (exemple : l'enfant est confus, détourne son regard et cesse de porter attention à ce que vous dites).
- Demandez-lui s'il comprend et si sa réponse est « oui », demandez-lui de répéter dans ses mots ce qu'il a compris.

Exemple d'une grille d'observation

Date	Antécédent(s) déclencheur(s)	Comportement de l'enfant	Intervention(s) ou conséquence(s)	Résultat(s) ou réaction(s) de l'enfant
	A Début d'une transition B Une consigne lui est demandée C Un enfant lui a enlevé son jouet	1 Frappe 2 Mord 3 Pousse		
10/03/03	C	1	Retrait et retour.	Lors du retour, il n'est pas capable d'expliquer son geste et pourquoi il est en retrait.

NOTE : Certains enfants n'ont pas le langage verbal, alors vous devez savoir détecter le non verbal. (Exemple : Patrick crie de joie lorsqu'il voit un morceau de fromage. Vous pouvez donc supposer que c'est parce qu'il en veut.)

Pour favoriser la communication...

- Captez l'attention de l'enfant (en l'appelant par son nom ou en le touchant).
- Choisissez un sujet qui suscite son intérêt.
- Mettez-vous à la hauteur de l'enfant lorsque vous parlez avec lui.
- Parlez lentement, en utilisant peu de mots à la fois et en articulant clairement.
- Mettez de l'intonation dans votre voix et gesticulez.
- Utilisez le support visuel (exemple : les pictogrammes).
- Provoquez des occasions où l'enfant pourra faire des demandes (exemple : au lieu de lui demander s'il veut une deuxième portion au dîner, attendez qu'il vous en fasse la demande ou qu'il vous l'exprime de façon non verbale).

Pour vous documenter davantage au sujet du langage et de la communication...

- www.aqeta.qc.ca/trouble.htm : Site de l'Association québécoise pour les troubles d'apprentissage
- www.oqcno.com : Site du Centre québécois de communication non orale
- www.ooaq.qc.ca/Fiches/pgFiches.html : Site de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- pages.infinit.net/touze : Site « À la découverte de nos enfants extraordinaires »
- **Petit à petit je parle en grand avec l'aide de mes parents** : un recueil de 50 activités de stimulation du langage à l'intention des enfants de deux à cinq ans, disponible à l'AQEA Lanaudière au montant de 10 \$ (pour plus d'informations, communiquez aux numéros de téléphone suivants : (450) 753-9003 ou 1 877 753-9003 [sans frais]).

3. Comment adapter les activités ?

Les activités et le matériel utilisés dans les services de garde sont généralement faits pour rencontrer les divers besoins des enfants de tous types. Le but en adaptant une activité ou du matériel est de répondre à certaines particularités des enfants, qu'elles soient intellectuelles, physiques, sociales ou liées aux comportements. Les changements apportés doivent tout de même promouvoir l'acquisition de nouvelles habiletés.

Avant de poursuivre avec un jeu pour expliquer l'adaptation des activités, voici deux documents intéressants qui pourraient vous être très utiles :

1. CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE (1996). *Guide pratique pour l'intégration sociale en milieu de garde des enfants qui ont des besoins particuliers*, Québec, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, 219 p. Ce livre est un guide qui contient informations, activités et suggestions de matériel visant à soutenir les éducateurs et éducatrices dans leur travail.

Pour de plus amples informations :

CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE

3000, rue Boullé, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1H9
Téléphone : (514) 773-6800 ou (514) 875-4445 (Rive Sud et Montréal)

2. PROJET DE L'INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS EN MILIEU SCOLAIRE (1999). *Ensemble, Recueil d'activités adaptées et outil d'adaptation d'activités dans le but de permettre à l'enfant ayant une déficience d'y participer avec ses camarades du service de garde en milieu scolaire*, Longueuil, ISEHMS, 70 p. Ce recueil est un petit document intéressant contenant des façons d'adapter les activités aux besoins des enfants.

Pour de plus amples informations et pour commander le document au montant de 10 \$:

le site Internet : www.cam.org/~isehms

ou le téléphone : (450) 646-2714.

Quoi de mieux qu'un jeu pour apprendre !

1 DÉPART	2 Est-ce que l'enfant peut participer à l'activité comme les autres enfants du groupe ? Oui : allez à la case 3. Non : allez à la case 4.	3 Désolé ! Le jeu est terminé pour vous.
4 Le jeu continue ! Quels sont les aspects à considérer pour que l'enfant puisse participer à l'activité ? a) support (case 5) b) activité adaptée (case 6) c) règles adaptées (case 7) d) autre (case 12 et 13)	5 Type de support : a) un éducateur ou une éducatrice au besoin b) un jumelage de l'enfant avec un pair c) une aide constante (case 8)	6 Activité adaptée : a) matériel adapté (case 9) b) équipement spécial c) règles modifiées (case 10)
7 Règles adaptées : a) explications individuelles b) consignes claires, simples, brèves c) appuis visuels d) exemples, démonstrations	8 C'est peut-être un piège ! L'aide peut être nécessaire, mais ne doit pas devenir une dépendance.	9 IMAGINATION OBLIGE ! Si absente aujourd'hui, voir case 11.
10 Par exemple, réduisez le nombre de participants ou changez une règle par une que vous aurez inventée. Imagination oblige à nouveau !	11 Adaptez la dimension des objets, les textures, l'aspect visuel et l'aspect sonore.	12 Le jeu doit être agréable, bénéfique et favoriser le développement des habiletés de l'enfant.
13 Le matériel doit être accessible, adapté aux besoins de l'enfant et l'amuser.	14 Si vous avez pris connaissance de toutes les cases et qu'elles ont répondu à vos interrogations, passez à la case 15, sinon, passez à la case 16.	15 BRAVO ! Vous vous méritez quelques trucs pour vous aider davantage. Voir à la suite du jeu.
16 Les modifications ne fonctionnent pas ? Préparez à l'avance des activités servant d'alternative. Dans le cas où vous devez les utiliser, proposez aux enfants d'y participer. L'important est que l'enfant ne soit pas isolé.	17 ARRIVÉE	

Les petits trucs:

- Soyez observateur ou observatrice de façon à connaître les intérêts de l'enfant et à cibler ses caractéristiques.
- Pour les enfants inconfortables avec le bruit, préconisez les petits groupes et les différentes aires de jeu.
- Pour le bricolage : l'enfant n'a aucun intérêt ? Explorez avec lui les différentes textures avec les doigts et les pieds (colle, peinture, etc.) et utilisez les plumes, les pinceaux ainsi que la ouate pour lui chatouiller les bras, les joues et le cou.
- Pour les jeux de rôle : voilà le moment de construire des maisons avec des couvertures et de jouer à cache-cache. Et pourquoi pas utiliser de la « vraie eau » pour les breuvages. Le fait de pouvoir vider et remplir des contenants pourrait augmenter l'intérêt de certains enfants pour l'activité.
- Pour les blocs et la construction : l'enfant aime démolir plutôt que construire ? Pourquoi pas, mais il doit démolir ses propres constructions et non celles des autres. Pour d'autres enfants, ça sera peut-être le temps de saisir avec les mains et les doigts des blocs gros, petits, lourds et légers. C'est peut-être aussi une opportunité pour apprendre ses couleurs.
- Pour le coin lecture : les livres qui émettent des sons peuvent attirer l'intérêt de certains enfants. Le coin doit aussi être attrayant visuellement. Pour ceux qui adorent déchirer les livres, merci à la personne qui a inventé les livres en carton.
- Pour l'ensemble des activités : soyez motivé(e) et créateur (trice), vous ne vous tromperez pas. Dites-vous de plus que l'important est de s'amuser.
- Pour certaines tâches demandées, il est préférable d'allouer un temps précis pour leur accomplissement. Vous pouvez vous servir d'une minuterie pour aider l'enfant. Cependant, la minuterie NE DOIT PAS devenir une béquille pour l'enfant. On doit l'utiliser comme moyen d'intervention et non comme une finalité. Et Psitt ! Avant de faire tout cela, avez-vous vérifié si l'enfant a bien compris la consigne ?

NOTE: Si l'enfant adopte plusieurs comportements de sorte à s'éloigner sans cesse du jeu ou de l'activité, c'est peut-être tout simplement qu'il ne veut pas y participer. Pensez-y !

4. Les différences, comment les expliquer ?

Comment explique-t-on les différences aux enfants⁽⁴⁾ ?

Il y a en fait deux questions auxquelles il faut répondre : comment aborder les différences et comment répondre aux questions des enfants à ce sujet ?

Comment aborder les différences ?

Il y a les façons toutes simples, naturelles et directes, mais aussi les moyens indirects qui demandent une structure particulière.

«L'inclusion donne la chance à l'enfant de vivre en contact avec d'autres et ça permet aux autres enfants d'être sensibilisés et conscientisés aux difficultés des autres. Ils apprennent le respect et l'entraide: les enfants peuvent comprendre quand c'est expliqué.»



Éducatrice en CPE

Les façons simples, naturelles et directes...

- **Ce sont** les divers moments de la journée, comme les transitions et les jeux libres.

Votre tâche est de laisser les enfants se regrouper spontanément dans les jeux.

Vous devez renforcer les comportements adéquats des enfants, par exemple en soulignant verbalement le respect et l'entraide.

Attention aux conduites agressives des enfants puisqu'elles nuisent à l'inclusion.

- **Ce sont** les jeux planifiés qui favorisent les interactions sociales et la coopération.

Votre tâche est de planifier les aires de jeux.

Vous devez encourager les enfants ou suggérer des interactions spécifiques.

Attention, vous ne devez pas insister dans vos encouragements et vos suggestions.

Les moyens indirects qui demandent une structure particulière...

- **Ce sont** les films d'enfants montrant de bons comportements prosociaux.

Qui ont pour but que l'enfant imite les comportements observés.

De plus, les films sont de bonnes stratégies pour introduire les différences individuelles.

Exemples de vidéocassettes : Tous les *Winnie l'ourson*, les *Benjamin la tortue* et les *Cornemuse* (« www.cornemuse.com » pour plus d'information). Il y a aussi un film récent intitulé *Trouver Néo* qui raconte l'histoire d'un poisson à une seule nageoire.

- **Ce sont** les lectures d'histoires.

Qui ont pour but de sensibiliser à la différence et de créer des périodes de discussion sur le sujet.

De plus, les thèmes peuvent varier, passant du partage à la résolution de conflits.

À noter : c'est la variété d'albums disponibles qui arrivera à influencer les attitudes des enfants d'une façon permanente.

Exemples d'histoires :

- *Histoire d'étoiles*. Disponible gratuitement sur le site : www.meq.qc.ca/lancement/hist_etoiles/contes_f.pdf
- LARCHEZ, Michèle et Francis TREIBER (2001). *J'ai un copain autiste*, Les éditions d'Alsace.
- KRINGS, Antoon qui a écrit toute la collection « Giboullées drôles de petites bêtes » (comme *Adèle la sauterelle* et *Belle la coccinelle*) aux Éditions Gallimard Jeunesse.
- ANDRÉ, M. (1994). *Olive et le nouveau*, Paris, Hatier.
- FOURNIER, Rose-Marie (1984). *Le lapin de Jean-Michel*, Montréal, Garderie Papillon, 21 p.
- WILTON, K. (1979). *Isa apprend à entendre*, Paris, Centurion.

SACHEZ QUE...

... la participation de la famille est une grande source d'influence.

Comment répondre aux questions des enfants ?

Le mot « pourquoi » se retrouve beaucoup dans le langage des enfants. Pourquoi Bianca ne parle pas, elle ? Pourquoi Jules est assis dans ce truc avec des roues ? Pourquoi Nancy ne fait pas pipi dans la toilette, elle n'est pas trop grande pour porter des couches ? Ce ne sont peut-être pas des questions compliquées, mais il faut cependant bien y répondre. À travers ces questions, les enfants vous donnent aussi des occasions pour promouvoir « l'acceptation de la différence ».

Voici des trucs et des conseils :

- Répondez fidèlement et honnêtement aux questions des enfants en utilisant un langage qu'ils comprennent.

- Servez-vous de faits et d'exemples, les enfants en ont besoin pour comprendre.
- Mettez de l'emphase sur ce que les enfants ont de semblable (le repas préféré de Bianca est le même que Philippe, Jules aime bien les voitures tout comme Jasmin et Nancy a une sœur comme Laurence).
- Valorisez la différence. Par exemple, tout le monde apprend à des rythmes différents, certaines personnes sont grandes, d'autres sont petites, il y en a qui ont la peau noire et d'autres la peau blanche, etc.
- Permettez à chacun d'être une star. Tous les enfants ont besoin de se sentir spéciaux et d'être le centre d'attraction. Il faut souligner les compétences, les habiletés et les qualités de tous.

SUGGESTION

Vous pouvez vous faire un mur de célébrités avec les photos des enfants et leurs habiletés en dessous...

- Félicitez les enfants lorsqu'ils aident les autres. Vous verrez, ils voudront tous faire de même.
- Jumelez les enfants qui veulent apporter leur aide aux enfants qui ont des besoins particuliers, dans les périodes de transitions, les routines et dans les différentes activités de la journée. **Soyez attentif (ve) au fait que ça ne doit pas être toujours les mêmes qui sont jumelés ensemble.**

NOTE : Face aux enfants ayant des besoins particuliers, certains enfants seront réticents, d'autres très collaborateurs et d'autres vraiment très distants et indifférents. Il faut renforcer les comportements aidants, mais éviter de forcer les enfants plus distants. Souvent, on pourra observer, chez les enfants plus distants, un certain revirement à la suite des attitudes des enfants collaborateurs. Les enfants s'imiteront entre eux et encore plus si vous renforcez les comportements aidants.

Les parents: ont-ils un rôle à jouer ?

Les parents peuvent aborder les différences à la maison avec leur enfant par des moyens semblables aux vôtres. Tout comme vous, les attitudes des parents sont des sources d'influence et de référence à l'égard des enfants ayant des besoins particuliers. Les parents peuvent donc lire des histoires au sujet des différences, discuter et réfléchir avec leur enfant sur les mêmes thèmes que vous

aurez abordés au service de garde. Les parents pourront s'inspirer de vos démarches et vos méthodes. Vous pourrez alors échanger avec les parents sur le sujet. C'est une façon plutôt efficace d'harmoniser les types d'intervention, vous ne trouvez pas ?

NOTE : Invitez les parents à emprunter (au service de garde) les livres que vous avez regardés avec les enfants.

Et qui sont les exemples d'après vous ?

Eh oui ! Ce sont les grandes personnes qui influencent les comportements des tout petits. Les attitudes des adultes sont donc très importantes puisqu'elles auront un impact considérable. Il y aura ainsi une différence entre un environnement dans lequel tous les enfants seront acceptés et encouragés et un environnement où les enfants seront rejetés et ignorés. Si tel est le cas, les enfants imiteront les actions de leur éducateur ou de leur éducatrice (par exemple) et leurs attitudes envers les enfants qui ont des besoins particuliers.

À lire... puisque chaque enfant apprend par l'exemple⁽⁵⁾

S'il vit entouré de **critiques**, il apprend à **blâmer**.
S'il vit entouré d'**hostilité**, il apprend à être **agressif**.
S'il vit entouré de **moquerie**, il apprend à être **timide**.
S'il vit entouré de **honte**, il apprend à se sentir **coupable**.
S'il vit entouré de **tolérance**, il apprend à être **patient**.
S'il vit entouré d'**encouragement**, il apprend à **agir**.
S'il vit entouré d'**éloges**, il apprend à **complimenter**.
S'il vit entouré de **probité**, il apprend à **être juste**.
S'il vit entouré de **sécurité**, il apprend à **faire confiance**.
S'il vit entouré d'**approbation**, il apprend à **accepter**.
S'il vit entouré d'**honnêteté**, il apprend la **vérité**.
S'il vit entouré d'**amitié**, il apprend à **aimer la vie**.

(Source inconnue)



« Une des bases de l'éducation à la vie, c'est d'apprendre à accepter les autres. L'intégration apprend aux enfants dès leur jeune âge la différence. Mais il ne faut pas oublier que l'éducation se fait en partie par les adultes. Ces derniers doivent bien encadrer les enfants dans leur démarche. »

Un parent

Comment explique-t-on les différences aux grands ?

Une fois de plus, vos attitudes et vos comportements auront un rôle important à jouer dans vos interactions avec les parents. Vous êtes un modèle à suivre ! Par exemple, si votre approche avec la différence est positive et confiante, les parents des enfants de votre groupe se sentiront confortables avec le concept d'inclusion. Si vous voulez que les parents vous supportent dans vos démarches, vous devez avoir un message qui démontre les avantages de l'inclusion pour leur enfant. Ils doivent percevoir que l'inclusion permettra à leur enfant de grandir et d'apprendre davantage. N'est-ce pas une belle occasion de complicité et de collaboration entre vous et les parents ?

Pour me préparer un peu, quelles sont les différentes réactions que peuvent avoir les parents face à l'inclusion ?

- L'inclusion ? Pourquoi pas ? Je veux que mon enfant expérimente la différence et développe la tolérance.
- Il me semble que ce n'est pas évident pour le personnel éducateur. L'enfant ayant des besoins particuliers ne va pas prendre tout son temps ? Va-t-il pouvoir s'occuper de mon enfant ?
- Je ne sais pas trop. J'ai peur que mon enfant apprenne de mauvais comportements et imite les mimiques de ces enfants.

Comment je peux faire face aux parents ?

Suggestions...

- **Vous pouvez** rencontrer les parents un à un, en début d'année, pour leur expliquer la routine et les façons de procéder dans la journée. Cela pourra les rassurer sur certaines de leurs inquiétudes.
- **Vous pouvez** demander à un intervenant ou une intervenante, par exemple d'un centre de réadaptation, s'il ou elle serait prêt(e) à venir à une rencontre en début d'année pour expliquer certains aspects de l'inclusion en service de garde. Cela pourrait être une bonne occasion pour les parents de poser leurs questions et de s'informer. Pour le service de garde, c'est une opportunité de transmettre ses messages au sujet de l'inclusion et de tenter de changer les perceptions de certains parents réticents.
- **Vous devez** répondre à leurs questions de manière à réduire leur anxiété.
- **Vous devez** être vigilant(e) à certains messages plus

subtils au sujet de l'inclusion. Lorsque vous les percevez, rassurez les parents au fur et à mesure.

Pourquoi la collaboration peut être difficile avec certains parents ?

Tout le monde a ses croyances, ses valeurs et son bagage, ce qui fait que chaque parent vise certains buts et a certaines priorités pour son enfant. Vous avez comme valeur que tous les enfants doivent être acceptés malgré leurs différences ? C'est génial ! Mais d'autres parents ont comme croyance que les enfants ayant des besoins particuliers doivent fréquenter des milieux spéciaux et qu'ils n'ont pas leur place dans un service de garde pour telle ou telle raison. Ce sont leurs croyances et vous devez les respecter même s'il est difficile pour vous de les accepter. C'est alors que vous devez vous approprier l'expression « mettre de l'eau dans son vin ». Vous savez, les croyances et les valeurs ont un passé et ne peuvent pas disparaître comme ça, du jour au lendemain. Parfois, on ne parvient pas à comprendre le point de vue de l'autre. Il s'agit alors d'essayer de s'écouter et d'aller chacun au-delà de nos barrières, dans la mesure du possible.

NOTE : C'est ici, entre autres, que la politique d'inclusion peut être utile. Elle fait partie de la réalité de votre service de garde et donc de ses valeurs, ce qui vient appuyer toutes les démarches liées au processus d'inclusion.

 « À l'heure actuelle, les acquis dans notre milieu sont l'ouverture des éducatrices à vouloir intégrer des enfants en besoins particuliers, la tolérance et l'acceptation de la part des autres parents et des enfants. »

Conseillère pédagogique en garderie

5. La collaboration entre parents et éducateur-éducatrice : n'est-ce pas un élément essentiel de réussite à l'inclusion ?

Connaissez-vous les trois éléments de la collaboration ?

1. Il faut se parler ! Pour collaborer, il faut d'abord communiquer. Avec les parents, il vous arrive de discuter de problèmes, de réfléchir avec eux et de partager vos inquiétudes de même que vos expériences.

« La collaboration est importante pour moi. Mon enfant ne parle pas, alors je ne peux pas lui demander comment s'est passée sa journée. Il faut alors qu'il y ait de bons échanges avec l'éducatrice. »



Un parent

2. Il faut continuer ! La collaboration est un processus, dans le sens qu'elle se crée à travers le temps. Avec les parents, vous vous engagerez peu à peu dans ce processus de collaboration. Vous apprendrez à vous connaître et à vous faire confiance.

« Pour qu'il y ait une bonne collaboration et qu'il se crée un climat de confiance avec l'éducatrice, il importe pour moi que l'on discute à la fin de la journée des petits détails qui concernent mon enfant, autant les points positifs que négatifs ainsi que de son humeur. Je trouve aussi que l'on doit discuter des techniques d'intervention ensemble et j'aime connaître les différentes idées de l'éducatrice pour mon enfant. Je dois sentir une implication de sa part. »



Un parent

3. Il faut s'entraider ! Il importe que les parents connaissent votre bagage et vos expériences, mais vous devez aussi connaître les leurs. Vous et les parents pouvez autant les uns que les autres contribuer à la résolution de problèmes et à la recherche de solutions. Dans le processus de collaboration, toutes les personnes ont leur importance.

En tant qu'éducateur ou éducatrice, vous avez des connaissances sur le vécu quotidien de l'enfant au service de garde et ses attitudes lorsqu'il est en compagnie de ses pairs. Vous avez donc une idée des besoins et des habiletés de l'enfant. D'un autre côté, les parents sont les personnes qui connaissent mieux que quiconque leur enfant. Ils sont une source indispensable de renseignements.

À NE PAS OUBLIER

La collaboration est importante avec les parents, mais elle est tout aussi importante avec tout le personnel du service de garde ainsi que les différents professionnels des centres de réadaptation.

La collaboration est un élément essentiel du travail d'équipe et le travail d'équipe est essentiel à une inclusion réussie, car celle-ci est une responsabilité qui appartient à tous et à toutes. Ce qui veut dire aussi que vous devez vous entraider. Par exemple : une éducatrice qui en supporte une autre dans les moments plus ardues, une directrice qui vient aider un éducateur débordé au dîner, une cuisinière qui surveille le groupe d'une éducatrice qui gère une crise ou, finalement, une responsable de garde en milieu familial qui discute de ses difficultés avec le conseiller ou la conseillère pédagogique de son CPE. Ça, c'est de la collaboration entre les membres du personnel d'un service de garde et un travail d'équipe à imiter.

« Quand l'éducatrice n'a pas une bonne collaboration avec les parents, on ressent un laisser-aller vis-à-vis de l'enfant, ce qui perturbe tôt ou tard l'enfant dans son bien-être. »



Éducatrice en CPE

6. Le processus d'adaptation^{(6) (7) (8) (9)}

D'où proviennent les différentes réactions des parents d'enfants ayant des besoins particuliers ?

Les parents vont traverser certaines étapes suite à l'annonce du diagnostic de leur enfant. Ces dernières sont habituellement appelées le processus de deuil. Il est important de connaître ces étapes pour bien comprendre les attitudes des parents et les émotions à travers lesquelles ils passent. De plus, il ne faut pas croire que, parce que les parents ont traversé toutes les étapes, elles sont nécessairement choses du passé. Il peut arriver que les parents revivent la même étape plus d'une fois.

1. LE CHOC

Le diagnostic est tombé et c'est l'état de crise et la confusion. Voilà qu'une réalité à laquelle on n'avait pas songé survient. À cette étape, les parents peuvent passer des émotions intenses à l'indifférence totale. Ils peuvent aussi être inaccessibles et non réceptifs.

Attitudes à adopter envers les parents...

- Permettre aux parents d'exprimer leurs émotions.
- Informer les parents clairement et simplement.

2. LA NÉGATION

Les parents refusent de croire au diagnostic et nient l'évidence qu'ils ont sous les yeux. C'est souvent la confusion, la solitude et la souffrance. Ils vivent un mélange d'émotions entre la colère, la tristesse et l'anxiété. Souvent, à cette étape, les parents ne sont pas encore prêts à faire face à la situation. Ils démontrent peu ou pas d'engagement. Parfois, ils refusent tout plan de traitement et d'intervention, puisqu'ils ont de la difficulté à voir les besoins réels de leur enfant.

Attitudes à adopter envers les parents...

- Accepter les parents qui nient.
- Faire en sorte que les parents perçoivent la réalité de leur enfant de façon réaliste et complète : notez des faits d'observation.

3. LA DÉTRESSE (aussi appelée le désespoir)

Voilà ! Les parents constatent que la réalité est bien là et qu'ils ne peuvent plus la nier. Ils se sentent tantôt impuissants, désespérés et coupables. Bref, le chagrin est intense. De plus, le rejet social et la pitié sont ressentis de la part de l'entourage. Les parents constatent le début d'un déséquilibre familial et la vie de couple en est souvent ébranlée. C'est souvent à cette étape que l'on perçoit le plus des attitudes de surprotection chez les parents. On peut aussi observer un engagement prononcé des parents lorsque l'enfant a des succès. À l'opposé, on peut percevoir un engagement faible lorsque l'enfant a des difficultés ou que ses progrès ralentissent.

Attitudes à adopter envers les parents...

- Soutenir les parents et éviter qu'ils ne se découragent en raison des perceptions erronées de la réalité.
- Miser sur les progrès mesurables et observables de l'enfant.
- S'ajuster aux variations observées chez les parents.
- Respecter les périodes d'euphorie des parents sans les y encourager.

4. L'ADAPTATION (aussi appelée le détachement)

Et voilà qu'une lumière apparaît au bout du tunnel. Les parents vivent une phase transitoire entre le désespoir et l'acceptation.

Les émotions sont alors moins intenses et les sentiments négatifs se transforment. À cette étape, les parents font preuve d'une participation plus active et plus stable.

Attitudes à adopter envers les parents...

- Parler des compétences dont les parents disposent.
- Respecter les périodes de vulnérabilité, puisque les parents ont encore besoin de soutien.
- Parler des interventions faites au service de garde dans le but d'amener les parents à faire de même.

5. LA RÉORGANISATION (aussi appelée l'acceptation)

Les parents sont maintenant en mesure d'accepter* leur enfant tel qu'il est, avec ses forces et ses besoins particuliers. Certaines illusions sur l'avenir de leur enfant disparaissent tranquillement et font elles aussi leur chemin. Malgré que les parents prétendent que la vie est moins dure avec eux à cette étape, des situations difficiles font parfois resurgir des chagrins apaisés. Cependant, les parents participent et s'impliquent davantage à cette étape, puisque leur tout petit a maintenant pris, avec le temps, sa place au sein de la famille.

** Le langage des parents est souvent celui-ci : « Ne nous demandez pas d'accepter l'inacceptable, mais plutôt d'accepter de vivre et de composer avec la situation. »*

Attitudes à adopter envers les parents...

- Les parents demandent souvent eux-mêmes ce dont ils ont besoin. Ils peuvent aider les autres parents du service de garde et les divers intervenants à s'adapter. Ils peuvent aussi les informer et répondre à leurs questions. L'attitude la plus favorable à adopter est sans doute la collaboration.

C'est donc avec ce cheminement que vous arrivez les parents chaque matin que la vie amène, puisque ces derniers cheminent à travers ce processus. Selon l'étape à laquelle ils sont rendus, les parents transportent avec eux leur vécu quotidien. Il est donc important de retenir que derrière chaque réaction se cache un événement. Votre ouverture et votre accueil face à leur enfant feront en sorte que ces parents auront une bataille de moins à livrer. Malheureusement, ces batailles resurgissent constamment dans la vie de ces parents.

7. Le plan d'intervention

Qu'est-ce que ça mange en hiver ?

Ces fameux termes : « Maude, tu auras un PI dans deux semaines. — Un quoi ? » À la longue, on finit par s'y retrouver dans toutes ces démarches. Mais quand c'est la première fois, on se demande qu'est-ce qu'on va bien aller faire à une rencontre pour un plan d'intervention. Qu'est-ce que je dois savoir ? De quelle façon je dois m'impliquer ? Qui va être présent ? Tentons maintenant de répondre, mais sachez qu'il y a à peu près autant de façons de faire un plan d'intervention qu'il y a de milieux. Alors il ne faut pas trop s'en faire à ce sujet, puisque l'idée de base reste la même. De plus, il ne s'agit pas de faire de vous des experts ou des expertes en la matière, mais seulement de vous faire prendre connaissance de ce qu'un plan d'intervention doit signifier pour un éducateur et une éducatrice en service de garde.

Un plan d'intervention (PI) c'est...

... un outil que se donne un établissement ou un organisme pour définir son action auprès d'une personne. Certains secteurs sont définis par une loi telle que celle régissant les services de santé et les services sociaux et celle de l'instruction publique (dans les écoles)⁽¹⁰⁾. Le plan d'intégration dans un service de garde (le fascicule inclus dans la pochette « Dossier pour l'intégration d'un enfant handicapé ») s'apparente à un plan d'intervention du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

Le PI identifie les besoins de l'enfant dans un domaine particulier, précise les objectifs poursuivis, les moyens à utiliser et la durée prévisible pendant laquelle des services devront être fournis.

L'objectif : c'est une communication d'intention décrivant ce qui est attendu (soit un comportement) de la part de celui à qui s'adresse cet objectif. L'objectif est le résultat d'une intervention (le comportement attendu). Il doit être observable (donc être formulé par un verbe d'action) et mesurable (pour qu'on soit en mesure de se prononcer sur le degré d'atteinte de l'objectif).

Exemple :

D'ici trois mois [échéancier], Patricia mettra [verbe d'action] son manteau et ses bottes/souliers seule [« seule » est la mesure dans le sens que si Patricia met son manteau avec l'aide d'un(e) éducateur(trice), on peut conclure que l'objectif n'est pas atteint].

Le moyen : il détermine des conditions susceptibles de favoriser le changement visé. Le moyen indique aux intervenants ou aux intervenantes la façon de procéder pour atteindre l'objectif visé.

Exemple :

Pour favoriser le fait que Patricia mette son manteau et ses bottes/souliers seule, les intervenants ou intervenantes utiliseront des séquences de pictogrammes et le renforcement positif.

Parfois, vous entendrez parler du plan de services individualisé (PSI), mais comme il est plutôt rare que l'on fasse un PSI dans un service de garde, le sujet ne sera pas abordé plus en détail. Cependant, si vous désirez vous alimenter davantage en ce qui concerne le plan de services, vous pouvez, entre, autres consulter le guide conçu par l'Office des personnes handicapées du Québec : *Je commence son plan de services, guide pour l'évaluation globale des besoins à l'intention des parents ayant un enfant handicapé* (septembre 1993).

NOTE : Malgré que les plans de services soient moins fréquents que les plans d'intervention, vous pourriez quand même être invité(e) à participer à un plan de services réalisé par un autre établissement (centre de réadaptation, CLSC...).

En français, cela veut dire...

Dans le cadre d'une rencontre pour définir un plan d'intervention, on réunit toutes les personnes qui agissent de près dans le développement de l'enfant. Habituellement, on retrouve l'éducateur ou l'éducatrice du service de garde, les parents, les professionnels qui interviennent auprès de l'enfant (exemple : l'orthophoniste du centre de réadaptation), l'éducateur ou l'éducatrice spécialisé(e) du service de garde si l'enfant bénéficie de ce service. Dans cette rencontre, il s'agit habituellement de déterminer les forces et les difficultés de l'enfant, de définir ses besoins, de

transformer ceux-ci en objectifs, de trouver des moyens pour atteindre ces objectifs, dans quels délais ces objectifs devront-ils être atteints et qui des personnes présentes auront à jouer un rôle pour l'atteinte des différents objectifs. Dans cette rencontre, les opinions de toutes les personnes sont importantes, puisque chacune voit l'enfant dans différentes sphères de sa vie. L'idée derrière tout ça est que toutes les personnes agissent de la même façon vis-à-vis l'enfant et qu'elles soient toutes d'accord sur les moyens, les objectifs, etc. Le but est finalement d'apporter l'aide, le support et tout cela le mieux possible pour l'enfant. C'est une des meilleures façons de s'assurer que toutes les personnes interviennent de manière cohérente.

Comment je peux me préparer au plan d'intervention ?

Si vous souhaitez vous préparer un peu au PI, vous pouvez vous faire une liste des forces et des difficultés que vous avez remarquées chez l'enfant (exemple : Bernard a de l'intérêt pour le dessin, grimpe facilement dans les modules, est très affectueux, éprouve de la difficulté à entrer en contact avec ses pairs, est impulsif, etc.). En fait, à cette rencontre, vous devrez dire comment ça se passe pour l'enfant au service de garde et comment ce dernier s'adapte dans le quotidien. C'est aussi un moment propice pour exprimer vos besoins (exemple : sentiments, inquiétudes, questionnements, etc.) et aussi le type de support que vous souhaitez recevoir de la part de chaque acteur.

Une fois le plan d'intervention effectué, comment puis-je l'utiliser ?

Lors de la rencontre pour parler du plan d'intervention, les personnes présentes conviennent des besoins de l'enfant, des objectifs associés, des moyens utilisés pour y parvenir de même que des personnes qui auront à accompagner l'enfant dans chacune des démarches. Puis, à l'aide du document produit à la suite de la concertation (habituellement fait par un professionnel), vous n'avez qu'à accompagner l'enfant dans ses différents objectifs, aux endroits où il est indiqué que l'éducatrice ou l'éducateur doit agir. Vous utilisez alors les moyens qui sont rattachés à chacun de ces objectifs.

Voici un exemple afin de mieux comprendre ce à quoi peut ressembler un plan d'intervention dans le cadre d'un processus d'inclusion.

Plan d'intervention

CPE Le Nez fourchu
400, rue Du Bonheur
Sainte-Moutarde
POP OPO

Nom de l'enfant : Mimi De Vinci

Adresse : 9, rue Des Mystères

Sainte-Moutarde

POP OPO

Âge : 4 ans

Date de la rencontre : 14 septembre 2003

Personnes présentes au plan d'intervention :

Andréa C. : mère de l'enfant

Georges de V. : père de l'enfant

Mylène R. : éducatrice du groupe de l'enfant

Joseph T. : éducateur spécialisé du CPE le Nez fourchu

Alain Z. : intervenant du centre de réadaptation

Jicelaine X. : ergothérapeute du centre de réadaptation

Caractéristiques personnelles de l'enfant

Forces	Difficultés ou besoins spécifiques
• Est très affectueuse. • Imite beaucoup les autres. • A augmenté son niveau d'autonomie. • Est très observatrice. • Cherche à communiquer avec ses pairs. • Est très habile au niveau moteur.	• Éprouve de la difficulté face à la nouveauté, face aux transitions. • Communique souvent en donnant des coups aux autres. • Éprouve des difficultés au niveau du contact visuel. • N'a pas le langage verbal.

Besoins retenus	Objectifs	Moyens	Personnes responsables
Utiliser des repères visuels pour situer Mimi dans le temps.	D'ici 3 mois, Mimi utilisera 10 repères visuels pour se situer dans le temps.	- Afficher avec l'aide de Mimi, l'horaire de la journée au fur et à mesure que la journée avance. - Utiliser des pictogrammes ou des photos d'activités et/ou d'objets.	Mylène R. Joseph T. Alain Z. Andréa C. Georges de V.
Amener Mimi à ce qu'elle fasse des demandes claires.	D'ici 3 mois, Mimi fera au moins 2 demandes par semaine à l'aide de pictogrammes ou de gestes.	- Exiger le contact visuel. - S'adresser à Mimi verbalement avec des repères visuels. - Favoriser les demandes en évitant d'aller au devant de Mimi en lui donnant « tout, tout de suite ».	Andréa C. Georges de V. Mylène R. Joseph T. Alain Z. Jicelaine X.

Références numérotées

- (1) Stéphanie, *Une éducatrice doit être*, (page consultée le 30 juillet 2003), [En ligne], adresse URL : <http://creaction.qc.ca/meli-melo/mots.htm>
- (2) GARON Bertrand et Michèle ROY (1986). *Comprendre le comportement humain : observer, analyser, intervenir*, Québec, Éditions Behaviora, 376 p.
- (3) DESTREMPES-MARQUEZ, Denise et Louise LAFLEUR, *Le trouble du langage*, (page consultée le 22 juillet 2003), [En ligne], adresse URL : <http://www.aqeta.qc.ca/trouble.htm>
- (4) MOREAU, André C. et Paul BOUDREAU (2002). *Stratégies d'inclusion. Guide pour les parents et le personnel du préscolaire visant à favoriser l'émergence d'une communauté inclusive*, Hull, Développement des ressources humaines du Canada, 38 p.
- (5) Chaque enfant apprend par l'exemple, (page consultée le 30 juillet 2003), [En ligne], adresse URL : <http://www.jumafred.com/ema/txtdiv67.htm>
- (6) BAILLARGEON, Lise (1996). *Partenaires. Les relations et la collaboration entre les parents d'un enfant handicapé et ses éducatrices en service de garde en milieu scolaire*, Longueuil, ASGEMSQ et COPHAN, 26 p.
- (7) BEAULIEU, Ginette (1983). *Le rêve éclaté*, Québec, Direction générale des publications gouvernementales du ministère des Communications, 56 p.
- (8) BHÉRER, Maurice (1993). *La collaboration parents-intervenants. Guide d'intervention en réadaptation*, Québec, Gaëtan Morin Éditeur, 159 p.
- (9) LAMARCHE, Constance (1987). *L'enfant inattendu : comment accueillir un enfant handicapé et favoriser son intégration à la vie familiale et communautaire*, Québec, Boréal Express, 197 p.
- (10) COMITÉ PROVINCIAL SUR L'INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS DANS LES SERVICES DE GARDE (2001). *Guide pour faciliter l'action concertée en matière d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde du Québec*, Québec, ministère de la Famille et de l'Enfance, 56 p.
- BAILLARGEON, Madeleine (1986). *Entrez dans la ronde, l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde*, Québec, Les Éditions Marquis, 139 p.
- BOUCHARD, Jean-Marie et al. (1994). *Déficiences, incapacités et handicaps : processus d'adaptation et qualité de vie des familles*, Montréal, Guérin Éditeur, 169 p.
- CALVA, Valérie et al. (1996). *Bon à quoi on joue? Guide d'intégration des enfants ayant une déficience intellectuelle en service de garde*, Québec, Association pour la déficience intellectuelle, 142 p.
- CAVALLARO, Claire C. et Michele HANEY (1999). *Preschool Inclusion*, United States of America, Paul H. Brookes Publishing Co., 399 p.
- CHANDLER, Phyllis A. (1994). *A place for me, including children with special needs in early care and education setting*, Washington DC, The National Association for the Education of Young Children, 85 p.
- COMITÉ PROVINCIAL SUR L'INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS DANS LES SERVICES DE GARDE (2001). *Guide pour faciliter l'action concertée en matière d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde du Québec*, Québec, ministère de la Famille et de l'Enfance, 56 p.
- DUBREUIL, Anne-Rose et Annie LÉTOURNEAU (1999). *Ensemble. Recueil d'activités adaptées et outil d'adaptation d'activités dans le but de permettre à l'enfant ayant une déficience d'y participer avec ses camarades du service de garde en milieu scolaire*, Longueuil, ISEHMS, 70 p.
- DUBREUIL, Anne-Rose et Lucie THOUIN (1997). *Une place pour lui parmi les autres. Guide sur les attitudes et les moyens à privilégier lors de l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde en milieu scolaire*, Longueuil, ASGEMSQ, 34 p.
- GAGNÉ, Marc-André et Christian TELLIER (2001). *Stratégies favorisant la collaboration parent-intervenant*, Journée de formation organisée par la table de concertation petite enfance Matawinie, 40 p.

Autres références

- Accommodating all Children in the Early Childhood Classroom*, (page consultée le 8 juin 2003), [En ligne], adresse URL : <http://circleofinclusion.org/english/Accommodating/index.html>
- ASSOCIATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE (2000). *Réussir l'inclusion : un guide à l'éducation inclusive au Nouveau-Brunswick à l'intention des parents*, Nouveau-Brunswick, [s.é.], 166 p.
- ATWATER, Jane B. et al. (1994). *Including Children with Special Needs in Early Childhood Programs*, Washington DC, National Association for the Education of Young Children, 230 p.
- J'ME FAIS UNE PLACE EN GARDERIE (2002). *Modèle de plan d'intervention au quotidien pour les services de garde*, Montréal.
- ODOM, Samuel L. (2001). *Widening the Circle. Including Children with Disabilities in Preschool Programs*, New York, Teachers College Press, 212 p.
- PRUD'HOMME, Marie-Hélène et Georgette GOUPIL, « Un moyen pour favoriser l'insertion sociale : le groupe de jeu intégré », *Handicap-revue de sciences humaines et sociales*, 2001, n°90, p. 29-45.
- SOCIÉTÉ DE L'AUTISME RÉGION DE LANAUDIÈRE (2003). *Prenez la route. Guide à l'intention des parents*, Région de Lanaudière, [s.é.], pagination multiple.

1. Une situation où l'on se pose des questions

Connaissez-vous Bernard ?

Vous ne le connaissez pas ? Eh bien ! C'est pratiquement impossible ! Pourtant ! Pensez-y un peu, il va certainement vous dire quelque chose. Moi, je le connais par contre... C'est un petit garçon de quatre ans très rigolo qui fait partie de mon groupe. Vous savez, il a beaucoup de forces : une très bonne mémoire, un langage magnifique et un côté moteur très développé. À bien y penser, c'est comme un éléphant, un perroquet et un singe à la fois. Cependant, bien que je le trouve merveilleux et que je l'aime beaucoup, certains aspects de son comportement me questionnent. Quand je lui pose des questions, il n'y répond pas vraiment, mais me parle plutôt d'autres choses complètement farfelues. Souvent, quand je donne des consignes en grand groupe, il ne comprend pas et a de la difficulté à suivre le groupe. De plus, il ne semble pas créer de liens d'attachement avec ses pairs. Même si Bernard n'est pas rendu au point de troubler mon sommeil, il demeure tout de même que je trouve son développement un peu bizarre et je ne voudrais pas en rester là. S'il avait quelque chose, je voudrais bien qu'il ait l'aide dont il a besoin.

Ah ! oui, j'oubliais. Nathalie, elle, une éducatrice que je connais bien, a la petite Évelyne dans son groupe. Celle-ci a deux ans et ne parle pas. Elle est plutôt isolée et joue sans cesse avec les roues des voitures. Je me demande bien ce que Nathalie va faire elle...

Qu'est-ce que vous devez faire si vous avez un petit Bernard dans votre groupe ?

Évidemment, les questions qui vous viennent en tête sont multiples : Comment je vais procéder pour prendre note de mes observations ? Qu'est-ce que je vais dire aux parents et comment je vais m'y prendre pour les aborder ? Qui peut m'aider dans tout cela ? Est-ce à moi de parler aux parents ?

Vous savez, vous avez raison de vous poser toutes ces questions et surtout, vous avez le droit de ne pas connaître les réponses. Le cheminement que vous avez fait pour vous rendre jusque-là est déjà un pas magnifique en soi. De plus, connaissez-vous une personne qui sait tout ? Sûrement pas ! Maintenant, tentons de vous aider à répondre à vos

questions. Toutefois, une condition s'applique : vous devez garder en tête que vous avez les compétences qu'il faut pour bien faire les choses. Ne l'oubliez pas...

2. Les étapes du dépistage⁽¹⁾

1. L'OBSERVATION

- Précisez ce que vous voulez observer.
- Observez l'enfant à différents moments de la journée.

**Ce sont de courts moments qui sont notés et c'est l'accumulation qui fera un tout.*

- Notez les faits et ne les interprétez pas. Pour vous aider, imaginez que vous avez une caméra à la place des yeux.
- Notez les points forts de l'enfant.
- Soyez concrets ou concrètes.

« J'aimerais bien prendre suffisamment de temps pour observer, mais ce n'est pas évident... »

Bien sûr, en tant qu'éducateur ou éducatrice ou responsable de garde en milieu familial, vous êtes débordé(e)s pendant la journée. Ce n'est donc pas évident pour vous de faire de l'observation de manière assidue.

Vous trouverez à la fin de cette section une proposition de grille d'observation simple et rapide à remplir.

2. LA LISTE DES POINTS FORTS ET DES DIFFICULTÉS

- Faites une liste de ce que vous avez noté comme points forts et difficultés de l'enfant à partir de vos grilles d'observation.

3. LA RECHERCHE DE SUPPORT

- Parlez de vos inquiétudes avec votre directeur ou directrice, votre conseiller ou conseillère pédagogique, et avec vos autres collègues.
- Établissez avec ces personnes la méthode à adopter pour venir en aide à l'enfant et à sa famille.
- Contactez le CLSC de votre territoire s'il y a une entente qui prévoit un support (de plus en plus, des ententes existent entre les services de garde et les CLSC en ce qui a trait au support lié au dépistage).

NOTE : L'échange d'informations et les discussions au sujet des observations ne doivent JAMAIS se faire devant les enfants ou les autres parents. Ne négligez pas l'aspect de la CONFIDENTIALITÉ.

SUGGESTION

Vous pouvez suggérer à votre équipe de travail de mettre à l'ordre du jour des réunions du personnel une discussion sur les enfants. Peut-être serez-vous plus à l'aise à l'idée de pouvoir compter sur le soutien de vos collègues. C'est ça le travail d'équipe non ?

4. LE RENFORCEMENT DE LA RELATION AVEC LES PARENTS

- Tranquillement, tentez d'établir un lien de confiance avec les parents (si ce n'est pas déjà fait).
- Informez-vous des attitudes et des comportements de l'enfant à la maison.

5. LA VALIDATION

Avant de rencontrer les parents, vous devez vérifier (avec votre équipe de travail) la pertinence de les orienter vers un processus de référence, soit le fait de leur dire d'aller chercher de l'aide. Il est important de vous établir une limite (à l'aide d'un outil que vous aurez choisi) qui indiquerait à partir de quel moment les observations recueillies sont assez inquiétantes pour prévoir une rencontre avec les parents.

6. LA RENCONTRE AVEC LES PARENTS

Avant la rencontre

Une des questions très importante à vous poser est : Qui sont les personnes les mieux placées pour effectuer la rencontre ? Il se peut que ce soit l'éducateur ou l'éducatrice, le conseiller ou la conseillère pédagogique, le ou la gestionnaire, ou encore plusieurs de ces personnes en même temps. Il n'y a pas de réponse absolue. Il faut faire de chaque situation du cas par cas.

Si, comme éducateur ou éducatrice, vous vous sentez à l'aise pour effectuer la rencontre avec les parents, vous êtes sans doute la meilleure personne pour le faire. Si vous êtes capable d'être chaleureux(euse), aimable et sympathique, de commencer la rencontre sur une note positive, de mettre à l'aise les parents et de les écouter avec attention, vous possédez les notions nécessaires pour faire la rencontre. Il se peut aussi que vous ne soyez pas à l'aise, mais il n'y a rien de dramatique là-dedans. Cependant, quoi que vous preniez comme décision, soit de faire la rencontre ou non, il est conseillé que vous parliez de toutes ces démarches avec votre gestionnaire et votre conseiller ou conseillère pédagogique. Ces

personnes pourront vous guider et vous appuyer. Et vous savez, ce n'est pas la fin du monde d'être inconfortable avec toute cette démarche. C'est même tout à fait compréhensible. Il faut seulement être honnête avec soi-même de sorte à bien faire les choses.

Quelques trucs pour vous aider à surmonter certaines peurs...

- **Peur de paraître incompetent ou incompetente :** n'avez-vous pas un certain bagage au sujet du développement global des enfants ?
- **Peur de perdre la face :** ne voulez-vous pas le bien des parents et surtout, celui de l'enfant ?
- **Peur d'être indiscret ou indiscreète :** la collaboration des parents n'est-elle pas essentielle dans votre démarche ?
- **Peur de ne pas savoir quoi dire :** vous allez être préparé(e), n'est-ce pas ?
- **Peur d'être contesté(e) :** Eh oui ! La contestation et le refus sont bel et bien possibles. Mais si vous étiez le parent de cet enfant, seriez-vous vraiment ouvert(e) et confortable avec le fait qu'on vous aborde au sujet de certaines « difficultés » que votre enfant semble avoir (à ce sujet, retournez voir le point sur la « négation » dans le processus d'adaptation en p. 36) ?

NOTE : Pour la préparation de la rencontre, faites-vous aider par votre gestionnaire et/ou par votre conseiller ou conseillère pédagogique.

Pendant la rencontre

Dans cette rencontre vous devez :

- Établir clairement à l'avance vos objectifs.
- Choisir un moment et un endroit qui conviennent autant à vous qu'aux parents.
- Avoir en votre possession tous les renseignements nécessaires.
- Éviter les dérangements durant la rencontre.
- Avoir en main un nom et un numéro de téléphone à transmettre aux parents (il sera ainsi plus facile pour eux de passer à l'action). Vous devez donc déjà avoir en tête l'endroit où vous devez diriger les parents. Habituellement, le processus débute par les CLSC.

NOTE: La région Lanaudière est maintenant dotée d'une clinique d'évaluation du développement de l'enfant qui regroupe une équipe interdisciplinaire (audiologiste, ergothérapeute, orthophoniste, médecin / pédiatre, psychothérapeute, psychologue, psychoéducatrice, travailleuse sociale). Cette clinique est une ressource de plus pour vous accompagner à travers le processus de dépistage. Allez voir à la section E, dans ressources régionales, pour une description plus complète de la Clinique régionale d'évaluation du développement (CRÉDEL).

IMPORTANT

Votre responsabilité est de transmettre vos **OBSERVATIONS**. Votre travail **N'EST PAS** d'émettre un diagnostic. Les « je trouve que votre enfant a des traits autistiques » ou tout autre suppositon du genre sont totalement à éviter.

À SPÉCIFIER...

Lors de cette rencontre, mentionnez aux parents que, pour vous, les observations que vous avez notées vous apparaissent inquiétantes. Toutefois, dites aussi qu'il se peut très bien que ça ne soit pas le cas et que c'est pour cette raison qu'il vaut mieux qu'ils aillent vérifier avec le CLSC pour en avoir le cœur net.



3. La réaction des parents

Autant il existe de parents, autant il existe des façons de réagir différentes. Cependant, lorsque vous abordez les parents, vous devez avoir conscience du fait que chaque personne a ses valeurs (autant éducatives que personnelles), son vécu personnel et professionnel, ses croyances et ses connaissances. En fait, chacun a son petit sac à dos sur ses épaules qui est rempli de toutes ces choses. C'est d'ailleurs souvent lui qui nous sert de guide dans nos décisions, nos actions, nos comportements et nos émotions. Ainsi, ce petit sac à dos fait que nous voyons les choses d'une manière différente. Les parents ont leurs lunettes et vous les vôtres. Pour les parents, Bernard peut être un enfant qui a beaucoup d'imagination et qui ne veut pas déranger les autres. Toutefois, pour son éducatrice, un enfant qui ne crée pas de relation avec ses pairs et qui n'a pas la capacité de

répondre à ses questions est un enfant qui mérite qu'on lui porte une attention particulière tout en souhaitant qu'il ait la possibilité de rencontrer un ou une spécialiste.

Donc, pour augmenter ses chances de succès, il faut...

- Choisir un rythme et une façon de communiquer qui conviennent aux parents.
- Définir le problème dans des termes accessibles aux parents.
- Avancer plus lentement que le parent.
- Garder en tête que les parents sont les « experts » de leur enfant.
- Ne pas se positionner comme un expert (ne tentez pas de répondre à toutes les interrogations).
- Rassurer les parents.
- Impliquer les parents dans les observations.

. Modèle de grille d'observation

Développement : _____

Comportements/faits	Échelle				Temps
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					

Commentaires :

Forces et qualités de l'enfant :

Explications pour la grille d'observation

1. DÉVELOPPEMENT

Cette ligne sert à noter la sphère de développement où se situent vos observations. Comme vous le savez, les cinq sphères de développement sont les suivantes :

- développement socio-affectif et moral ;
- développement du langage ;
- développement de la représentation créative ;
- développement intellectuel (classification, sériation, nombres, espace, temps) ;
- développement de la motricité.

Il s'agit donc de remplir des grilles d'observation pour chaque sphère que vous désirez observer.

2. COMPORTEMENTS / FAITS

Notez dans les cases des éléments à observer. Les expériences clés pour favoriser le développement global de l'enfant peuvent vous aider à formuler vos faits et comportements. On les retrouve dans *Jouer, c'est magique*, tome 1⁽²⁾.

Exemple de fait :

Bernard s'habille seul (par rapport aux expériences clés, on peut associer cet exemple à « répondre à ses propres besoins »).

3. ÉCHELLE

Selon la nature de vos énoncés, vous devez vous créer

une échelle de façon à cocher ce qui représente le mieux le comportement de l'enfant. L'échelle peut être : « jamais, rarement, parfois, souvent, toujours » ou « acquis, en développement, non acquis ». Par rapport à l'exemple cité plus haut, il vaudrait mieux prendre la première échelle, c'est-à-dire « jamais, rarement, parfois, souvent, toujours ».

4. TEMPS

Il s'agit de noter trois périodes où l'on veut observer l'enfant, de façon à ce que l'on puisse avoir des comparaisons. Les temps peuvent être : « septembre, octobre, novembre », ou trois moments dans le même mois. Les mêmes comportements/faits seront observés pendant ces trois temps.

5. COMMENTAIRES

Les commentaires servent à noter des faits plus précis ou des éléments qui demandent d'être plus explicatifs.

6. FORCES ET QUALITÉS DE L'ENFANT

Vous devez noter les aspects positifs de l'enfant.

NOTE : Les différents partenaires liés à l'inclusion (exemple : centre de réadaptation, CLSC) peuvent vous aider à trouver des grilles d'observation, vous en proposer et vous informer sur le sujet.

Références numérotées

- (1) TORONTO RESOURCE NETWORK, « L'identification précoce des besoins des enfants ayant des besoins spéciaux », Feuille Ressource de la Fédération Canadienne des services de garde à l'enfance, printemps 2001, n°56.
- (2) MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (1998). *Jouer c'est magique. Programme favorisant le développement global des enfants*, Québec, Les Publications du Québec, pagination multiple.

Autres références

KAISER, Barbara et Judy Sklar RAMINSKY, *Dire aux parents que leur enfant a besoin d'aide*, (page consultée le 2 mai 2003), [En ligne], adresse URL : <http://www.cfc-efc.ca>

MASSÉ, Line (1999). *Intervention psychoéducative en milieu scolaire*. Recueil de textes, Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières, 376 p.

1. LES PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELLES

Qui sont ceux et celles avec qui vous pourriez travailler ?

1. L'AUDIOLOGISTE

L'audiologiste est un professionnel ou une professionnelle des troubles de la communication humaine qui étudie, examine, évalue et traite les troubles de l'audition en utilisant les moyens de suppléance requis :

- Rencontre des personnes de tous âges afin d'évaluer leur audition.
- Peut diagnostiquer des troubles de l'audition chez les nourrissons, les enfants ou les adultes qui deviennent malentendants ou sourds, qui ont des troubles de la compréhension, des acouphènes (sifflements et bourdonnements d'oreille), etc.
- Explique aux personnes concernées les résultats de ses évaluations.

L'audiologiste souhaite :

- que la personne et son entourage comprennent ce qui arrive, quelles sont les conséquences des difficultés auditives et quelles sont les solutions;
- connaître quels sont les besoins et situations de vie de la personne pour la conseiller adéquatement et faire les recommandations appropriées.

L'audiologiste propose des aides auditives (exemple : prothèses, contrôle de l'environnement) et enseigne à la personne, de même qu'à son entourage, des moyens, des attitudes, des façons de faire qui faciliteront la communication. On peut retrouver entre autres l'audiologiste dans les centres hospitaliers, les centres de réadaptation, les CLSC et en bureau privé.

(Source : <http://www.ooaq.qc.ca/Info/pgRoleOA.html>)

2. L'ÉDUCATEUR OU L'ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉ(E)

L'éducateur ou l'éducatrice est un(e) intervenant(e) possédant une formation collégiale, œuvrant dans le domaine de l'éducation spécialisée, qui, par une relation significative et un accompagnement à travers les différentes sphères de la vie quotidienne, apporte une assistance personnalisée aux personnes de tous âges qui vivent ou qui risquent de vivre des difficultés d'adaptation occasionnées par des déficiences, des problèmes de santé, des incapacités,

un milieu de vie ou un environnement inadéquat. Par ses méthodes d'intervention, il ou elle répond aux besoins de la personne, en contribuant à maintenir ou accroître son autonomie de même que son intégration et sa participation sociale. Les principales fonctions de l'éducateur ou l'éducatrice spécialisé(e) consistent à :

- Assurer l'éducation et la rééducation des clients selon les programmes d'intervention établis en collaboration avec l'équipe des professionnels en place, en vue de l'adaptation, la réadaptation de l'individu ou de son intégration dans la société.
- Appliquer des techniques d'éducation en utilisant les actes de la vie quotidienne, en organisant, coordonnant et animant les activités prévues au programme du service pour assurer l'apprentissage et l'acquisition d'attitudes et de comportements adéquats.
- Observer et analyser le comportement des clients.
- Participer à l'évaluation de leurs besoins et de leurs capacités.
- Noter leur évolution en rédigeant les documents appropriés.
- Fournir la programmation de leurs activités.

On peut retrouver les éducateurs et les éducatrices spécialisé(e)s dans, entre autres, les centres de réadaptation et les CLSC.

(Source : CENTRE DE RÉADAPTATION LA MYRIADE (2003). Guide de la pratique professionnelle de l'éducateur spécialisé, 48 p.)

3. L'ERGOTHÉRAPEUTE

L'ergothérapeute intervient auprès d'enfants, d'adultes ou de personnes âgées ayant des incapacités physiques ou mentales qui entravent leurs activités quotidiennes. L'ergothérapeute privilégie l'activité sous toutes ses formes de manière à faciliter la réadaptation fonctionnelle, l'intégration ou le maintien de la personne dans son milieu. Les domaines d'intervention des ergothérapeutes sont la réadaptation en santé mentale et psycho-sociale, la réadaptation en santé physique, la réadaptation professionnelle, l'intégration, l'adaptation et le maintien dans le milieu de vie, l'intégration scolaire, la consultation et la gestion. On retrouve entre autres l'ergothérapeute dans les CLSC, les centres de réadaptation, les centres hospitaliers de soins psychiatriques et les écoles.

(Source : <http://www.oeq.org/francais/ergotherapie.asp>)

4. L'INFIRMIER OU L'INFIRMIÈRE EN CLSC

L'infirmier ou l'infirmière qui œuvre en CLSC intervient auprès de jeunes de 0-18 ans et de leur famille, en mettant tout en œuvre pour qu'ils se développent le plus harmonieusement possible. Entre autres, l'infirmier ou l'infirmière prépare ou supporte la famille à l'arrivée d'un enfant atteint d'une déficience, évalue la condition physique du nouveau-né et suit l'évolution des enfants d'âge préscolaire.

(Source : <http://www.oiiq.org/infirmieres/profession/index.asp>)

5. LE OU LA MÉDECIN

Le ou la médecin est une personne habilitée à exercer la médecine après l'obtention d'un diplôme sanctionnant une période déterminée d'études. On définit la médecine comme une science, un ensemble de techniques et de pratiques qui a pour objet la conservation et le rétablissement de la santé; l'art de prévenir et de soigner les maladies de l'homme.

(Source : Le petit Robert, dictionnaire de la langue française, 2000)

6. LE OU LA NEUROPSYCHOLOGUE

Le ou la neuropsychologue est un ou une psychologue qui évalue le fonctionnement du système nerveux central affectant la manière de penser, de se sentir et de se comporter. Lorsque ce fonctionnement s'avère anormal ou problématique, il ou elle peut également pratiquer certaines interventions qui permettront au patient de vivre et de vaquer à ses activités quotidiennes de la façon la plus satisfaisante possible. Le ou la neuropsychologue procède d'abord à une évaluation neuropsychologique qui sert à déterminer dans quelle mesure les facteurs neurologiques et psychologiques sont à l'origine de la condition du patient. Il ou elle a également pour fonction de faire état des forces et faiblesses psychologiques et comportementales qui sont reliées à la dysfonction neurologique du patient. L'évaluation peut porter sur les facultés intellectuelles supérieures, l'intelligence, les habiletés académiques, de résolution de problèmes, l'abstraction, la mémoire, les habiletés visuomotrices et celles qui y sont reliées. Le fonctionnement sensori-moteur et le statut psychologique/émotionnel peuvent aussi être évalués.

(Source : <http://www.ordrepsy.qc.ca/public/psy/02neuro.asp>)

7. L'ORTHOPHONISTE

L'orthophoniste est un ou une professionnel(le) des troubles de la communication humaine qui étudie, examine, évalue et traite les troubles de la voix, de la parole et du langage et qui utilise les moyens de suppléance

requis. L'orthophoniste rencontre des enfants d'âge préscolaire et scolaire, des adolescents, des adultes et des personnes âgées. Il ou elle évalue et diagnostique les troubles de la parole (exemple : articulation, bégaiement, dysarthrie, etc.), du langage (exemple : dysphasie, dyslexie, aphasie, autisme, etc.) et les retards de langage, associés ou non à des déficiences. Il ou elle intervient auprès des personnes sourdes et malentendantes, de concert avec l'audiologiste. L'orthophoniste rencontre la personne pour lui offrir des interventions individuelles ou en groupe. Il ou elle lui enseigne, de même qu'à son entourage, des stratégies et des moyens pour améliorer la communication. L'orthophoniste travaille, entre autres, dans les écoles, les centres hospitaliers, les centres de réadaptation, les CLSC ou en bureau privé.

(Source : <http://www.ooaq.qc.ca/Info/pgRoleOA.html>)

8. LE OU LA PÉDIATRE

En priorité, les pédiatres assurent aux enfants une couverture directe, ou sur consultation, des soins urgents. Entrent dans cette catégorie toutes les urgences pédiatriques et néonatales, les problèmes infectieux, les intoxications, les convulsions, les traumatismes, les insuffisances respiratoires, etc. Le ou la pédiatre est aussi impliqué(e) dans tous les aspects des soins à donner aux clientèles pédiatriques souffrant de pathologies plus ou moins complexes comme par exemple, le diabète, la fibrose kystique du pancréas, l'asthme, les troubles métaboliques, les problèmes de développement, les déficits moteurs, les troubles d'apprentissage, etc. En plus d'une implication croissante auprès des enfants vivant des situations difficiles, comme la maltraitance, les agressions à caractère sexuel, les problèmes socio-juridiques, la séparation, etc., les pédiatres sont appelés à participer à des programmes de prévention et de formation auprès de certaines de leurs clientèles.

(Source : <http://www.pediatres.ca/sectionvisiteurs/pediatre.cfm>)

9. LE OU LA PÉDOPSYCHIATRE

Le ou la pédopsychiatre est un médecin spécialiste des troubles de l'enfance et de l'adolescence. Pour identifier un problème, il utilise généralement un médiateur : dessin, jouet, musique... Cela lui permet d'établir le contact et permet à l'enfant de s'exprimer. Il ou elle intervient dans de nombreux problèmes : troubles du langage, hyperactivité, troubles obsessionnels compulsifs, autismes... Le ou la pédopsychiatre peut aussi simplement guider les parents et donner des conseils sur les difficultés ponctuelles rencontrées.

(Source : <http://www.doctissimo.fr/html>)

10. LE OU LA PHYSIOTHÉRAPEUTE

Le ou la physiothérapeute œuvre dans trois champs de pratique auprès de personnes avec des problèmes affectant le système musculosquelettique (les os, les muscles, les articulations), le système neurologique ou le système cardiorespiratoire. Il ou elle travaille avec les clientèles de 0 à 100 ans. Il ou elle œuvre, entre autres, auprès des personnes présentant une paralysie, amputées, etc. Il ou elle est responsable de l'évaluation de la condition du client, de la planification et de la réalisation du plan de traitement du client. Il relève aussi de sa responsabilité de procéder à des tests et des évaluations donnant de l'information sur la mobilité des articulations, la force et l'endurance des muscles, les habiletés fonctionnelles, l'état du tonus musculaire et des réflexes, la posture, la démarche et sa stabilité, le besoin et l'utilisation d'orthèses ou de prothèse, la fonction cardiorespiratoire et neurologique, l'intégrité de la sensation et sa perception et la performance dans les activités du vécu quotidien. Le ou la physiothérapeute émet des recommandations concernant le traitement. Il ou elle doit souvent enseigner, tant les exercices que les façons de travailler au client, à sa famille et aux aides. Enfin, il ou elle travaille en étroite collaboration avec les autres professionnels de la santé : ergothérapeute, médecin, orthophoniste, personnel infirmier, psychologue, travailleur social, etc.

(Source : www.oppq.qc.ca)

11. LE OU LA PSYCHIATRE

Les psychiatres sont des médecins spécialistes comme les cardiologues ou les chirurgien(ne)s. De par leur formation, ils ou elles sont spécialisé(e)s dans le traitement des troubles mentaux graves nécessitant, la plupart du temps, la prescription de médicaments. Les psychiatres utilisent aussi des techniques d'entrevue et la psychothérapie pour traiter leurs patients.

(Source : <http://www.ordrepsy.qc.ca/public/psy/02psychologue.asp>)

12. LE PSYCHOÉDUCATEUR OU LA PSYCHOÉDUCATRICE

Le psychoéducateur ou la psychoéducatrice fournit aux groupes et aux personnes présentant ou étant susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, des services de psychoéducation, en procédant notamment par l'évaluation de l'adaptation psychosociale et des capacités adaptatives, en intervenant dans le but d'aider la personne à rétablir l'équilibre avec son environnement

au moyen d'une approche préventive ou rééducative. Le psychoéducateur ou la psychoéducatrice observe, évalue la sévérité de l'inadaptation et intervient directement auprès des personnes en difficulté d'adaptation dans leur milieu de vie.

(Source : http://www.orientation.qc.ca/site/ps_ed/index.html)

13. LE OU LA PSYCHOLOGUE

Le ou la psychologue est un(e) professionnel(le) qui possède une formation universitaire spécialisée en psychologie. Cette formation est centrée sur la compréhension du comportement humain et sur l'apprentissage des multiples techniques d'entrevue. Le ou la psychologue a suivi des stages supervisés en psychothérapie et peut recourir aux tests psychologiques pour évaluer les capacités intellectuelles, les aptitudes ou différents aspects de la personnalité de son client. On peut retrouver, entre autres, les psychologues en bureau privé, en centre de réadaptation, en CLSC et en milieu hospitalier.

(Source : <http://www.ordrepsy.qc.ca/public/psy/>)

14. LE TRAVAILLEUR OU LA TRAVAILLEUSE SOCIAL(E)

Le travailleur ou la travailleuse social(e) peut intervenir auprès des individus, des couples, des familles, des petits groupes et des collectivités. Il ou elle a les connaissances nécessaires pour évaluer et mobiliser les capacités d'une personne afin de lui permettre d'atteindre un fonctionnement satisfaisant avec son entourage, et ce, dans différents milieux de vie. Il ou elle est un(e) consultant(e), un(e) thérapeute et une personne ressource. Il ou elle aide les personnes qui ne peuvent résoudre seules des difficultés d'ordre personnel, familial ou autres. Le travailleur ou la travailleuse social(e) a les compétences pour améliorer la qualité de vie des enfants aux prises avec de sérieuses difficultés familiales et intervenir dans le processus de réadaptation des personnes psychiatriquées, handicapées, atteintes de maladie grave ou en perte d'autonomie. On retrouve entre autres les travailleurs et travailleuses sociaux(les) dans les CLSC, les centres de réadaptation, les centres d'accueil et les organismes communautaires tels les regroupements de personnes handicapées.

(Source : <http://www.optsq.org/travailleurssocial/travsocial.thml>)

2. LE PROFIL DES ORGANISMES PARTENAIRES LIÉS À L'INCLUSION

- 2.1 MRC JOLIETTE
- 2.2 MRC L'ASSOMPTION
- 2.3 MRC DES MOULINS
- 2.4 MRC MATAWINIE
- 2.5 MRC MONTCALM
- 2.6 MRC D'AUTRAY
- 2.7 RESSOURCES RÉGIONALES



2.1 MRC JOLIETTE

- CRABTREE
- NOTRE-DAME-DE-LOURDES
- NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES
- SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE
- SAINT-CHARLES-BORROMÉE
- SAINT-PAUL
- SAINT-THOMAS
- SAINTE-MÉLANIE
- VILLAGE SAINT-PIERRE
- VILLE DE JOLIETTE



SERVICE DE RÉADAPTATION LES FILANDIÈRES

(CONSTITUANTE DU C.R. LA MYRIADE)

COORDONNÉES

1180, boul. Manseau
Joliette (Québec) J6E 3G8
Téléphone : (450) 755-1003
Télécopieur : (450) 755-6589

À QUI S'ADRESSER

La réceptionniste vous réfèrera
à la personne ressource.

MISSION

Le service de réadaptation Les Filandières, dans le cadre de sa mission en déficience intellectuelle, offre et dispense des services d'adaptation et de réadaptation visant à favoriser l'intégration sociale et communautaire des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Personne résidant sur le territoire de Lanaudière présentant une déficience intellectuelle ou un retard de développement (sans diagnostic arrêté) ayant besoin de services d'adaptation, de réadaptation, d'intégration sociale, d'accompagnement et de support à l'entourage.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

- Collabore avec le service de garde pour l'aider à repérer les difficultés de développement des enfants ayant des besoins particuliers et définit avec lui les moyens à prendre.
- Échange avec le service de garde, en accord avec les parents, l'information facilitant le dépistage.
- Fournit au service de garde les renseignements pertinents sur les difficultés de l'enfant et le soutient pendant la période d'évaluation.

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- Rend, au besoin, des services de réadaptation à l'enfant à l'intérieur du service de garde en tenant compte des caractéristiques du milieu et de ses contraintes.
 - Collabore à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'intervention afin d'assurer la cohérence et la continuité des interventions et d'offrir les mesures de soutien et d'intervention appropriées.
 - Collabore avec le service de garde à l'adaptation de l'environnement.
 - Offre des moyens de sensibilisation et de formation.
-

CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE LE BOUCLIER

COORDONNÉES

Siège social :

144, St-Joseph
Joliette (Québec) J6E 5C4
Téléphone : (450) 755-2929
Sans frais : 1 866 347-2929
Télécopieur : (450) 755-2938

Déficiences auditives :

Téléphone : (450) 582-3990
Sans frais : 1 800 361-3990

Déficiences visuelles :

Téléphone : (450) 581-3113
Sans frais : 1 888 880-8240

Déficiences du langage

et déficiences motrices :

Téléphone : (450) 755-2741
Sans frais : 1 800 363-2783

MISSION

Centre de réadaptation en déficience physique ayant pour mission d'offrir des services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale aux personnes de tous âges.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Les personnes de tous âges ayant une déficience auditive, du langage, motrice ou visuelle, des régions de Lanaudière et des Laurentides.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

Support offert aux enfants en service seulement :

- Intervient auprès de l'enfant dans le milieu de garde en collaboration avec celui-ci.
 - Diffuse de la documentation et de l'information.
 - Soutient le service de garde au sujet des interventions et des attitudes appropriées à développer à l'égard de l'enfant qui fréquente le service de garde.
 - Collabore avec le service de garde à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'intervention afin de s'assurer de la cohérence et la continuité des interventions et offre les mesures de soutien et d'intervention appropriées.
 - Collabore avec le service de garde à l'adaptation de l'environnement.
-

CLSC JOLIETTE

COORDONNÉES

380, Boul. Base de Roc
Joliette (Québec) J6E 5P4
Téléphone : (450) 755-2111
Télécopieur : (450) 755-4896

À QUI S'ADRESSER

Secrétaire du secteur santé
parentale et infantile

MISSION

Organisme public au service de toute la population de la MRC de Joliette. Il offre des services sociaux, communautaires et de santé dans une optique de première ligne d'un réseau. Il intervient à la fois dans les champs préventifs et curatifs.

Afin de contribuer le plus efficacement possible au maintien et à l'amélioration de l'état de santé et des conditions psychosociales des individus, groupes et familles, le CLSC Joliette cible, pour plusieurs de ses activités, des clientèles à risques.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Clientèle 0-5 ans desservie par la MRC Joliette.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

- Collabore avec le service de garde pour l'aider à repérer les difficultés de développement des enfants ayant des besoins particuliers et définit avec lui les moyens à prendre.
- Échange avec le service de garde, en accord avec les parents, l'information facilitant le dépistage.

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- Soutient le service de garde au sujet des interventions et des attitudes appropriées à développer à l'égard de l'enfant qui fréquente le service de garde.
 - Collabore, avec le service de garde, à l'élaboration de la mise en œuvre du plan d'intervention afin d'assurer la cohérence et la continuité des interventions et d'offrir les mesures de soutien et d'intervention appropriées.
 - Fournit l'expertise sur les besoins de l'enfant et sur les moyens à privilégier pour y répondre.
 - Offre des moyens de sensibilisation et de formation.
-

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES ET SENSORIELLES SECTEUR JOLIETTE (APHPSSJ)

COORDONNÉES	200, rue De Salaberry Joliette (Québec) J6E 4G1 Téléphone: (450) 759-3322 Sans frais: 1 888 756-3322 Télécopieur: (450) 759-8749
À QUI S'ADRESSER	Michel Savignac, coordonnateur
MISSION Favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées dans leur milieu.	
CLIENTÈLE DESSERVIE Les personnes vivant avec une déficience physique et/ou sensorielle et leur famille (et proches).	
Type de support au milieu de garde pour le dépistage • Répondre aux demandes d'information des services de garde, notamment sur la réaction et le vécu des parents lorsqu'ils apprennent le diagnostic, et sur la façon de repérer certaines difficultés chez les enfants. • Diriger les parents, ainsi que tout intervenant, vers les professionnels en mesure de faire l'évaluation et d'établir le diagnostic de l'enfant. • Informer les parents de leurs droits ainsi que des ressources et des services à leur disposition. • Offrir du soutien aux parents et, au besoin, les accompagner.	Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués • Informer les parents sur leurs droits, les ressources offertes, les recours, etc. • Offrir aux parents le soutien-conseil nécessaire dans l'exercice de ces droits. • Collaborer avec les regroupements des services de garde à la recherche de moyens adéquats pour adapter les ressources et les services. • Soutenir et accompagner les parents dans l'intégration ou le maintien de l'enfant dans le service de garde. • Informer les parents. • Collaborer avec les regroupements des services de garde pour sensibiliser, informer et former le personnel des services de garde en vue de l'accueil des enfants handicapés. • Favoriser la mise en place de liens entre les services de garde, le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau scolaire et le milieu associatif.

LA JOUJOUTHÈQUE FARFOUILLE

COORDONNÉES

Service de prêt de jeux et de jouets
845, rue Saint-Louis (entrée Lavaltrie)
Joliette (Québec) J6E 3A3
Téléphone : (450) 752-2587
Télécopieur : (450) 752-2587

À QUI S'ADRESSER

Lucie Charbonneau

MISSION

Mettre du matériel ludique à la disposition des enfants, favoriser les interactions enfants-parents et fournir à ces derniers des informations sur les jeux et jouets.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Familles, organismes communautaires, CLSC, Écoles, CPE et garderies de Joliette et des environs.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

Nous offrons des fiches d'analyse des jeux qui relient les caractéristiques matérielles des jouets à celles plus fondamentales du « savoir jouer » à divers niveaux :

- activités ludiques;
- conduite cognitive;
- habiletés fonctionnelles;
- activités sociales;
- habiletés langagières;
- expression des émotions.

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

Prêt d'équipements spécialisés, de jeux adaptés et de jeux réguliers.

COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

COORDONNÉES

4671, rue Principale
Saint-Félix-de-Valois (Québec)
J0K 2M0
Téléphone : (450) 758-3525
Télécopieur : (450) 889-3154

À QUI S'ADRESSER

Bernard Lambert,
coordonnateur en adaptation
scolaire

MISSION

La commission scolaire a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Enfant handicapé âgé de 4 ans avant le 30 septembre.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

À la demande des parents, l'analyse des besoins et capacités de l'élève amène la commission scolaire à envisager différents types de services éducatifs.

2.2 MRC L'ASSOMPTION

- CHARLEMAGNE
- L'ASSOMPTION
 - SECTEURS L'ASSOMPTION (PAROISSE)
L'ASSOMPTION (VILLAGE)
SAINT-GÉRARD-MAJELLA
- L'ÉPIPHANIE (PAROISSE)
- L'ÉPIPHANIE (VILLAGE)
- REPENTIGNY
 - SECTEURS LE GARDEUR
REPENTIGNY
- SAINT-SULPICE



SERVICE DE RÉADAPTATION LES FILANDIÈRES

(CONSTITUANTE DU C.R. LA MYRIADE)

COORDONNÉES

1625, rue Leclerc
Repentigny (Québec) J6A 2E4
Téléphone : (450) 585-7804
Télécopieur : (450) 585-7816

À QUI S'ADRESSER

La réceptionniste vous réfèrera
à la personne ressource.

MISSION

Le service de réadaptation Les Filandières, dans le cadre de sa mission en déficience intellectuelle, offre et dispense des services d'adaptation et de réadaptation visant à favoriser l'intégration sociale et communautaire des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Personne résidant sur le territoire de Lanaudière présentant une déficience intellectuelle ou un retard de développement (sans diagnostic arrêté) ayant besoin de services d'adaptation, de réadaptation, d'intégration sociale, d'accompagnement et de support à l'entourage.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

- Collabore avec le service de garde pour l'aider à repérer les difficultés de développement des enfants ayant des besoins particuliers et définit avec lui les moyens à prendre.
- Échange avec le service de garde, en accord avec les parents, l'information facilitant le dépistage.
- Fournit au service de garde les renseignements pertinents sur les difficultés de l'enfant et le soutient pendant la période d'évaluation.

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- Rend, au besoin, des services de réadaptation à l'enfant à l'intérieur du service de garde en tenant compte des caractéristiques du milieu et de ses contraintes.
 - Collabore à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'intervention afin d'assurer la cohérence et la continuité des interventions et d'offrir les mesures de soutien et d'intervention appropriées.
 - Collabore avec le service de garde à l'adaptation de l'environnement.
 - Offre des moyens de sensibilisation et de formation.
-

CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE LE BOUCLIER

COORDONNÉES

Siège social :
144, St-Joseph
Joliette (Québec) J6E 5C4
Téléphone : (450) 755-2929
Sans frais : 1 866 347-2929
Télécopieur : (450) 755-2938
Déficiences auditives :
Téléphone : (450) 582-3990
Sans frais : 1 800 361-3990
Déficiences visuelles :
Téléphone : (450) 581-3113
Sans frais : 1 888 880-8240
**Déficiences du langage
et déficiences motrices :**
Téléphone : (450) 582-3990
Sans frais : 1 800 361-3990

MISSION

Centre de réadaptation en déficience physique ayant pour mission d'offrir des services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale aux personnes de tous âges.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Les personnes de tous âges ayant une déficience auditive, du langage, motrice ou visuelle, des régions de Lanaudière et des Laurentides.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

Support offert aux enfants en service seulement :

- Intervient auprès de l'enfant dans le milieu de garde en collaboration avec celui-ci.
- Diffuse de la documentation et de l'information.
- Soutient le service de garde au sujet des interventions et des attitudes appropriées à développer à l'égard de l'enfant qui fréquente le service de garde.
- Collabore avec le service de garde à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'intervention afin de s'assurer de la cohérence et la continuité des interventions et offre les mesures de soutien et d'intervention appropriées.
- Collabore avec le service de garde à l'adaptation de l'environnement.

LES AMIS DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE RIVE NORD

COORDONNÉES	50, rue Thouin, local 113 Repentigny (Québec) J6A 4J4 Téléphone : (450) 585-3632 Télécopieur : (450) 585-3633
À QUI S'ADRESSER	Coordonnateur(trice)
MISSION L'association est un regroupement de parents et de personnes présentant une déficience intellectuelle, d'intervenants et de bénévoles qui favorisent la promotion et le respect des droits de la personne.	
CLIENTÈLE DESSERVIE Parents, intervenants et familles.	
Type de support au milieu de garde pour le dépistage • Fournir aux parents l'information appropriée afin de les soutenir dans leurs démarches de consultation relativement aux difficultés de leur enfant et les accompagner au besoin. • Sensibiliser et responsabiliser le milieu familial et le milieu de garde à la nécessité d'obtenir rapidement le diagnostic pour permettre une intervention plus rapide sur le plan de la réadaptation. • Informer les parents de leurs droits ainsi que des ressources et des services à leur disposition. • Offrir du soutien aux parents et, au besoin, les accompagner.	Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués • Informer les parents sur leurs droits, les ressources offertes, les recours, etc. • Offrir aux parents le soutien-conseil nécessaire dans l'exercice de ces droits. • Faire des représentations pour éviter les pratiques discriminatoires d'intégration dans les services de garde. • Faire connaître les expériences positives et les conditions de réussite de l'intégration. • Soutenir et accompagner les parents dans l'intégration ou le maintien de l'enfant dans le service de garde. • Informer les parents. • Favoriser la mise en place de liens entre les services de garde, le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau scolaire et le milieu associatif.

CLSC MEILLEUR

COORDONNÉES	Le Gardeur 193, rue Notre-Dame, Le Gardeur (Québec) J5Z 3C4 Téléphone : (450) 654-9012/Télécopieur : (450) 654-0993 Repentigny • 1124, boul. Iberville, suite 200, Repentigny (Québec) J5Y 3M6 Téléphone : (450) 654-1023/Télécopieur : (450) 654-1560 • 50, rue Thouin, suite 206, Repentigny (Québec) J6A 4JA Téléphone : (450) 470-0770/Télécopieur : (450) 470-9705 L'Épiphanie 21, rue de l'Église, L'Épiphanie (Québec) J5Z 3W5 Téléphone : (450) 588-7231/Télécopieur : (450) 588-3428 L'Assomption 410, boul. L'Ange Gardien, L'Assomption (Québec) J5W 1S7 Téléphone : (450) 589-3130/Télécopieur : (450) 589-9916
-------------	---

À QUI S'ADRESSER Service à l'enfance, téléphone : (450) 654-9012

MISSION

Offrir et dispenser des services de santé et des services sociaux courants, de nature préventive et curative, de réadaptation ou de réinsertion.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage • Collabore avec le service de garde pour l'aider à repérer les difficultés de développement des enfants ayant des besoins particuliers et définit avec lui les moyens à prendre. • Échange avec le service de garde, en accord avec les parents, l'information facilitant le dépistage. • Procède à l'évaluation nécessaire dans les meilleurs délais (pour le dépistage seulement). • Fournit au service de garde les renseignements pertinents sur les difficultés de l'enfant et le soutient pendant la période d'évaluation.	Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués
---	---

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES RIVE-NORD (APHPRN)

COORDONNÉES	50, rue Thouin, local 231 Repentigny (Québec) J6A 4J4 Téléphone : (450) 654-8279 ou (450) 654-2118 Télécopieur : (450) 581-6885
--------------------	---

À QUI S'ADRESSER	Hélène Fortin
-------------------------	---------------

MISSION

Favoriser l'intégration sociale des personnes vivant avec une déficience physique.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Toutes les personnes vivant avec une déficience motrice, physique et sensorielle, citoyennes de Repentigny, Le Gardeur, Charlemagne, L'Assomption, Lavaltrie, L'Épiphanie, Saint-Sulpice, Saint-Gérard-Majella, Saint-Roch-de-L'Achigan.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

- Répondre aux demandes d'information des services de garde.
- Soutenir les démarches du personnel des services de garde et des responsables d'un service de garde en milieu familial auprès des parents lorsqu'on a identifié un enfant ayant des difficultés, dans la mesure où le respect de la confidentialité du dossier le permet.
- Fournir aux parents l'information appropriée afin de les soutenir dans leurs démarches de consultation relativement aux difficultés de leur enfant et les accompagner au besoin.
- Diriger les parents, ainsi que tout intervenant, vers les professionnels en mesure de faire l'évaluation et d'établir le diagnostic de l'enfant.
- Informer les parents de leurs droits ainsi que des ressources et des services à leur disposition.
- Offrir du soutien aux parents et, au besoin, les accompagner.

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- Rendre accessible l'information relative aux interventions spécifiques et transmettre l'expertise du milieu associatif aux services de garde.
- Faire des représentations pour éviter les pratiques discriminatoires d'intégration dans les services de garde.
- Faire connaître les expériences positives et les conditions de réussite de l'intégration.
- Soutenir et accompagner les parents dans l'intégration ou le maintien de l'enfant dans le service de garde.
- Informer les parents.
- Collaborer avec les regroupements des services de garde pour sensibiliser, informer et former le personnel des services de garde en vue de l'accueil des enfants handicapés.
- Favoriser la mise en place de liens entre les services de garde, le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau scolaire et le milieu associatif.

COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS

COORDONNÉES

775, rue Saint-Louis
Terrebonne (Québec) J6W 1J7
Téléphone : (450) 492-9400
poste 4502
Télécopieur : (450) 492-3731

À QUI S'ADRESSER

Services éducatifs particuliers et complémentaires

MISSION

Offrir aux élèves handicapés de 4 ans des services de scolarisation répondant à leurs besoins.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Élèves handicapés de 4 ans

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- offrir un service de scolarisation à demi-temps pour les élèves handicapés de 4 ans.
- Établir un plan d'intervention et en assurer le suivi et la qualité.
- Offrir les ressources professionnelles et autres en lien avec le plan d'intervention.

2.3 MRC DES MOULINS

- TERREBONNE
 - SECTEURS LA PLAINE
 - LACHENAIE
 - TERREBONNE
- MASCOUCHE



CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE LE BOUCLIER

COORDONNÉES

Siège social :
144, St-Joseph
Joliette (Québec) J6E 5C4
Téléphone : (450) 755-2929
Sans frais : 1 866 347-2929
Télécopieur : (450) 755-2938
**Déficiences auditives
et déficiences motrices :**
Téléphone : (450) 582-3990
Sans frais : 1 800 361-3990
Déficiences visuelles :
Téléphone : (450) 581-3113
Sans frais : 1 888 880-8240
Déficiences du langage
Téléphone : (450) 964-7749
Sans frais : 1 866 365-4403

MISSION

Centre de réadaptation en déficience physique ayant pour mission d'offrir des services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale aux personnes de tous âges.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Les personnes de tous âges ayant une déficience auditive, du langage, motrice ou visuelle, des régions de Lanaudière et des Laurentides.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

Support offert aux enfants en service seulement :

- Intervient auprès de l'enfant dans le milieu de garde en collaboration avec celui-ci.
- Diffuse de la documentation et de l'information.
- Soutient le service de garde au sujet des interventions et des attitudes appropriées à développer à l'égard de l'enfant qui fréquente le service de garde.
- Collabore avec le service de garde à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'intervention afin de s'assurer de la cohérence et la continuité des interventions et offre les mesures de soutien et d'intervention appropriées.
- Collabore avec le service de garde à l'adaptation de l'environnement.

SERVICE DE RÉADAPTATION LES FILANDIÈRES

(CONSTITUANTE DU C.R. LA MYRIADE)

COORDONNÉES

1280, boul. Saint-Henry
Mascouche (Québec) J7K 2N1
Téléphone: (450) 474-4175
Télécopieur: (450) 474-7330

À QUI S'ADRESSER

La réceptionniste vous référera
à la personne ressource.

MISSION

Le service de réadaptation Les Filandières, dans le cadre de sa mission en déficience intellectuelle, offre et dispense des services d'adaptation et de réadaptation visant à favoriser l'intégration sociale et communautaire des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Personne résidant sur le territoire de Lanaudière présentant une déficience intellectuelle ou un retard de développement (sans diagnostic arrêté) ayant besoin de services d'adaptation, de réadaptation, d'intégration sociale, d'accompagnement et de support à l'entourage.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

- Collabore avec le service de garde pour l'aider à repérer les difficultés de développement des enfants ayant des besoins particuliers et définit avec lui les moyens à prendre.
- Échange avec le service de garde, en accord avec les parents, l'information facilitant le dépistage.
- Fournit au service de garde les renseignements pertinents sur les difficultés de l'enfant et le soutient pendant la période d'évaluation.

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- Rend, au besoin, des services de réadaptation à l'enfant à l'intérieur du service de garde en tenant compte des caractéristiques du milieu et de ses contraintes.
 - Collabore à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'intervention afin d'assurer la cohérence et la continuité des interventions et d'offrir les mesures de soutien et d'intervention appropriées.
 - Collabore avec le service de garde à l'adaptation de l'environnement.
 - Offre des moyens de sensibilisation et de formation.
-

CLSC LAMATER

COORDONNÉES

1317, boul. des Seigneurs
Terrebonne (Québec) J6W 5B1
Téléphone : (450) 471-2881
Télécopieur : (450) 471-1013
(naissance-famille)

À QUI S'ADRESSER

À un travailleur social de l'accueil
psychosocial pour toute nouvelle
demande de services.

MISSION

Offrir en première ligne, à la population du territoire de la MRC Des Moulins, des services de santé et des services sociaux courants, de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Toutes personnes nécessitant des services pour elles-mêmes ou pour leurs familles.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

- Collabore avec le service de garde et les parents pour aider à identifier les difficultés de développement des enfants ayant des besoins particuliers.
- Définit avec le service de garde et les parents les moyens à prendre afin de répondre aux besoins des enfants, soit par une prise en charge, soit par une orientation dans les différentes démarches.

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- Au besoin et en collaboration avec le service de garde et les parents détermine, les besoins de l'enfant, élabore le plan d'intervention et soutient les personnes impliquées dans sa mise en application.
- Fournit l'expertise (selon les ressources disponibles) sur les besoins de l'enfant et sur les moyens à privilégier pour y répondre.
- Offre des moyens de sensibilisation et de formation.
- Informe le service de garde des différents services et subventions disponibles.

COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS

COORDONNÉES

775, rue Saint-Louis
Terrebonne (Québec) J6W 1J7
Téléphone : (450) 492-9400
poste 4502
Télécopieur : (450) 492-3731

À QUI S'ADRESSER

Services éducatifs particuliers et
complémentaires

MISSION

Offrir aux élèves handicapés de 4 ans des services de scolarisation répondant à leurs besoins.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Élèves handicapés de 4 ans

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- Offrir un service de scolarisation à demi-temps pour les élèves handicapés de 4 ans.
 - Établir d'un plan d'intervention et en assurer le suivi et la qualité.
 - Offrir les ressources professionnelles et autres en lien avec le plan d'intervention.
-

2.4 MRC MATAWINIE

- CHERTSEY
- ENTRELACS
- NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI
- RAWDON
- SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ
- SAINT-CÔME
- SAINT-DAMIEN
- SAINT-DONAT-DE-MONTCALM
- SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS
- SAINT-JEAN-DE-MATHA
- SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
- SAINT-ZÉNON
- SAINTE-BÉATRIX
- SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE
- SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE



SERVICE DE RÉADAPTATION LES FILANDIÈRES (CONSTITUANTE DU C.R. LA MYRIADE)

COORDONNÉES		Bureau de Saint-Jean-de-Matha
	3733, rue Charbonneau Rawdon (Qué.) J0K 1S0 Téléphone : (450) 834-7101 Télécopieur : (450) 834-7103	895, route Louis-Cyr Saint-Jean-de-Matha (Qué.) J0K 2S0 Téléphone : (450) 886-0970 Télécopieur : (450) 886-0305

À QUI S'ADRESSER

La réceptionniste vous référera
à la personne ressource.

MISSION

Le service de réadaptation Les Filandières, dans le cadre de sa mission en déficience intellectuelle, offre et dispense des services d'adaptation et de réadaptation visant à favoriser l'intégration sociale et communautaire des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Personne résidant sur le territoire de Lanaudière présentant une déficience intellectuelle ou un retard de développement (sans diagnostic arrêté) ayant besoin de services d'adaptation, de réadaptation, d'intégration sociale, d'accompagnement et de support à l'entourage.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

- Collabore avec le service de garde pour l'aider à repérer les difficultés de développement des enfants ayant des besoins particuliers et définit avec lui les moyens à prendre.
- Échange avec le service de garde, en accord avec les parents, l'information facilitant le dépistage.
- Fournit au service de garde les renseignements pertinents sur les difficultés de l'enfant et le soutient pendant la période d'évaluation.

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- Rend, au besoin, des services de réadaptation à l'enfant à l'intérieur du service de garde en tenant compte des caractéristiques du milieu et de ses contraintes.
- Collabore à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'intervention afin d'assurer la cohérence et la continuité des interventions et d'offrir les mesures de soutien et d'intervention appropriées.
- Collabore avec le service de garde à l'adaptation de l'environnement.
- Offre des moyens de sensibilisation et de formation.

CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE LE BOUCLIER

COORDONNÉES

Siège social :
144, St-Joseph
Joliette (Québec) J6E 5C4
Téléphone: (450) 755-2929
Sans frais: 1 866 347-2929
Télécopieur: (450) 755-2938
Déficiences auditives :
Téléphone: (450) 582-3990
Sans frais: 1 800 361-3990
Déficiences visuelles :
Téléphone: (450) 581-3113
Sans frais: 1 888 880-8240
**Déficiences du langage
et déficiences motrices :**
Téléphone: (450) 755-2741
Sans frais: 1 800 363-2783

MISSION

Centre de réadaptation en déficience physique ayant pour mission d'offrir des services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale aux personnes de tous âges.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Les personnes de tous âges ayant une déficience auditive, du langage, motrice ou visuelle, des régions de Lanaudière et des Laurentides.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

Support offert aux enfants en service seulement :

- Intervient auprès de l'enfant dans le milieu de garde en collaboration avec celui-ci.
- Diffuse de la documentation et de l'information.
- Soutient le service de garde au sujet des interventions et des attitudes appropriées à développer à l'égard de l'enfant qui fréquente le service de garde.
- Collabore avec le service de garde à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'intervention afin de s'assurer de la cohérence et la continuité des interventions et offre les mesures de soutien et d'intervention appropriées.
- Collabore avec le service de garde à l'adaptation de l'environnement.

CARREFOUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MATAWINIE

COORDONNÉES	Chertsey 485, rue Dupuis, Chertsey (Qué.) J0K 3K0 Téléphone: (450) 882-2488/Télécopieur: (450) 882-9072 Saint-Jean-de-Matha 895, route Louis-Cyr, Saint-Jean-de-Matha (Qué.) J0K 2S0 Téléphone: (450) 886-3861/Télécopieur: (450) 886-0105 Saint-Michel-des-Saints 171, rue Archambault, Saint-Michel-des-Saints (Qué.) J0K 3B0 Téléphone: (450) 833-6334/Télécopieur: (450) 833-6009 Saint-Donat 377, rue du Foyer, Saint-Donat (Qué.) J0T 2C0 Téléphone: (819) 424-1511/Télécopieur: (819) 424-4682
-------------	---

MISSION

Offrir à la population des services de santé et des services sociaux courants, de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage • Collabore avec le service de garde pour l'aider à repérer les difficultés de développement des enfants ayant des besoins particuliers et définit avec lui les moyens à prendre. • Échange avec le service de garde, en accord avec les parents, l'information facilitant le dépistage.	Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués • Soutient le service de garde au sujet des interventions et des attitudes appropriées à développer à l'égard de l'enfant qui fréquente le service de garde. • Collabore, avec le service de garde, à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'intervention afin d'assurer la cohérence et la continuité des interventions et offre les mesures de soutien et d'intervention appropriées. • Fournit l'expertise sur les besoins de l'enfant et sur les moyens à privilégier pour y répondre. • Collabore avec le service de garde à l'adaptation de l'environnement. • Offre des moyens de sensibilisation et de formation.
--	--

COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

COORDONNÉES

4671, rue Principale
Saint-Félix-de-Valois (Québec)
J0K 2M0
Téléphone : (450) 758-3525
Télécopieur : (450) 889-3154

À QUI S'ADRESSER

Bernard Lambert,
coordonnateur en adaptation
scolaire

MISSION

La commission scolaire a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Enfant handicapé âgé de 4 ans avant le 30 septembre.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

À la demande des parents, l'analyse des besoins et capacités de l'élève amène la commission scolaire à envisager différents types de services éducatifs.

2.5 MRC MONTCALM

- SAINT-ALEXIS-DE-MONTCALM (PAROISSE)
- SAINT-ALEXIS-DE-MONTCALM (VILLAGE)
- SAINT-CALIXTE
- SAINT-ESPRIT
- SAINT-JACQUES
- SAINT-LIGORI
- SAINT-LIN/LAURENTIDES
- SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN
- SAINT-ROCH-OUEST
- SAINTE-JULIENNE
- SAINTE-MARIE-SALOMÉ



SERVICE DE RÉADAPTATION LES FILANDIÈRES

(CONSTITUANTE DU C.R. LA MYRIADE)

COORDONNÉES

1525, chemin du Gouvernement
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0
Téléphone : (450) 831-8118
Télécopieur : (450) 831-8327

À QUI S'ADRESSER

La réceptionniste vous réfèrera
à la personne ressource.

MISSION

Le service de réadaptation Les Filandières, dans le cadre de sa mission en déficience intellectuelle, offre et dispense des services d'adaptation et de réadaptation visant à favoriser l'intégration sociale et communautaire des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Personne résidant sur le territoire de Lanaudière présentant une déficience intellectuelle ou un retard de développement (sans diagnostic arrêté) ayant besoin de services d'adaptation, de réadaptation, d'intégration sociale, d'accompagnement et de support à l'entourage.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

- Collabore avec le service de garde pour l'aider à repérer les difficultés de développement des enfants ayant des besoins particuliers et définit avec lui les moyens à prendre.
- Échange avec le service de garde, en accord avec les parents, l'information facilitant le dépistage.
- Fournit au service de garde les renseignements pertinents sur les difficultés de l'enfant et le soutient pendant la période d'évaluation.

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- Rend, au besoin, des services de réadaptation à l'enfant à l'intérieur du service de garde en tenant compte des caractéristiques du milieu et de ses contraintes.
- Collabore à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'intervention afin d'assurer la cohérence et la continuité des interventions et d'offrir les mesures de soutien et d'intervention appropriées.
- Collabore avec le service de garde à l'adaptation de l'environnement.
- Offre des moyens de sensibilisation et de formation.

CLSC MONTCALM

COORDONNÉES

110, rue Saint-Isidore
Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0
Téléphone : (450) 839-3676
Sans frais : 1 800 363-1723
Télécopieur : (450) 839-6603

À QUI S'ADRESSER

Travailleur social, poste 4344

MISSION

Offrir à la population des services de santé et des services sociaux courants, de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

- Collabore avec le service de garde pour l'aider à repérer les difficultés de développement des enfants ayant des besoins particuliers et définit avec les lui les moyens à prendre.
- Échange avec le service de garde, en accord avec les parents, l'information facilitant le dépistage.

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- Soutient le service de garde au sujet des interventions et des attitudes appropriées à développer à l'égard de l'enfant qui fréquente le service de garde.
- Collabore, avec le service de garde, à l'élaboration de la mise en œuvre du plan d'intervention afin d'assurer la cohérence et la continuité des interventions et d'offrir les mesures de soutien et d'intervention appropriées.
- Fournit l'expertise sur les besoins de l'enfant et sur les moyens à privilégier pour y répondre.
- Collabore avec le service de garde à l'adaptation de l'environnement.
- Offre des moyens de sensibilisation et de formation.

CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE LE BOUCLIER

COORDONNÉES	Siège social : 144, St-Joseph Joliette (Québec) J6E 5C4 Téléphone : (450) 755-2929 Sans frais : 1 866 347-2929 Télécopieur : (450) 755-2938 Déficiences auditives : Téléphone : (450) 582-3990 Sans frais : 1 800 361-3990 Déficiences visuelles : Téléphone : (450) 581-3113 Sans frais : 1 888 880-8240 Déficiences du langage et neurotraumatologie : Téléphone : (450) 964-7749 Sans frais : 1 866 365-4403 Déficiences motrices : Téléphone : (450) 755-2741 Sans frais : 1 800 363-2783
-------------	--

MISSION

Centre de réadaptation en déficience physique ayant pour mission d'offrir des services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale aux personnes de tous âges.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Les personnes de tous âges ayant une déficience auditive, du langage, motrice ou visuelle, des régions de Lanaudière et des Laurentides.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage	Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués Support offert aux enfants en service seulement : • Intervient auprès de l'enfant dans le milieu de garde en collaboration avec celui-ci. • Diffuse de la documentation et de l'information. • Soutient le service de garde au sujet des interventions et des attitudes appropriées à développer à l'égard de l'enfant qui fréquente le service de garde. • Collabore avec le service de garde à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'intervention afin de s'assurer de la cohérence et la continuité des interventions et offre les mesures de soutien et d'intervention appropriées. • Collabore avec le service de garde à l'adaptation de l'environnement.
--	--

COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

COORDONNÉES

4671, rue Principale
Saint-Félix-de-Valois (Québec)
J0K 2M0
Téléphone : (450) 758-3525
Télécopieur : (450) 889-3154

À QUI S'ADRESSER

Bernard Lambert,
coordonnateur en adaptation
scolaire

MISSION

La commission scolaire a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Enfant handicapé âgé de 4 ans avant le 30 septembre.

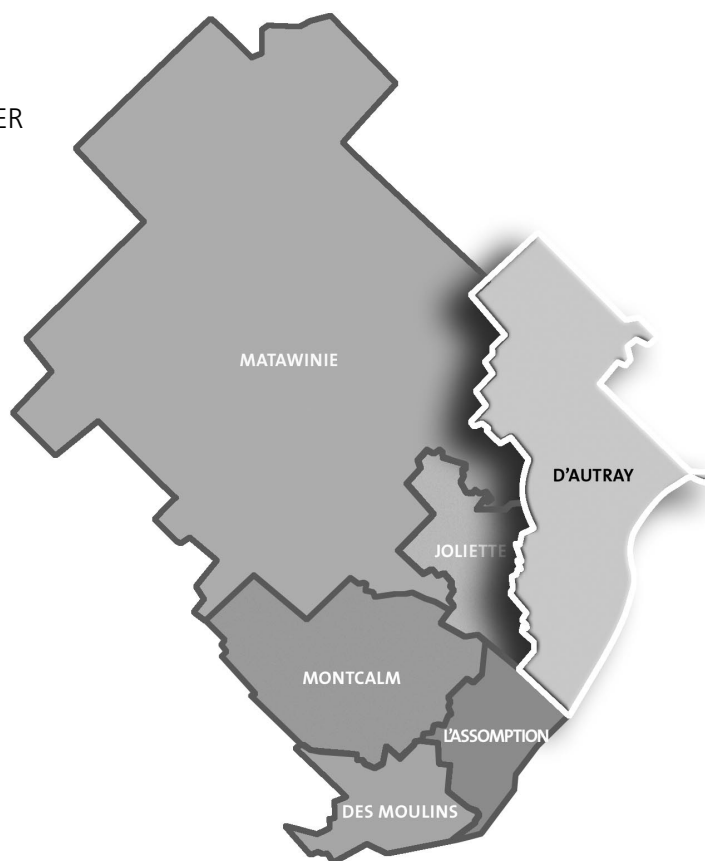
Type de support au milieu de garde pour le dépistage

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

À la demande des parents, l'analyse des besoins et capacités de l'élève amène la commission scolaire à envisager différents types de services éducatifs.

2.6 MRC D'AUTRAY

- BERTHIERVILLE
- LA VISITATION-DE-L'ÎLE-DUPAS
- LANORAIE
- VILLE DE LAVALTRIE
- SAINT-BARTHÉLEMY
- MANDEVILLE
- SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON
- SAINT-CUTHBERT
- SAINT-DIDACE
- SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON
- SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA
- SAINT-NORBERT
- SAINTE-ÉLISABETH
- SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER



SERVICE DE RÉADAPTATION LES FILANDIÈRES (CONSTITUANTE DU C.R. LA MYRIADE)

COORDONNÉES	Bureau de Berthier 48, Maskinongé, Saint-Gabriel (Qué.) J0K 2N0 Téléphone: (450) 835-3464 Télécopieur: (450) 835-7729	480, rue Frontenac Berthierville (Qué.) J0K 1A0 Téléphone : (450) 836-4576 Télécopieur : (450) 836-7713
-------------	--	--

À QUI S'ADRESSER Contactez le numéro de votre localité et la réceptionniste vous réfèrera à la personne ressource.

MISSION

Le service de réadaptation Les Filandières, dans le cadre de sa mission en déficience intellectuelle, offre et dispense des services d'adaptation et de réadaptation visant à favoriser l'intégration sociale et communautaire des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Personne résidant sur le territoire de Lanaudière présentant une déficience intellectuelle ou un retard de développement (sans diagnostic arrêté) ayant besoin de services d'adaptation, de réadaptation, d'intégration sociale, d'accompagnement et de support à l'entourage.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

- Collabore avec le service de garde pour l'aider à repérer les difficultés de développement des enfants ayant des besoins particuliers et définit avec lui les moyens à prendre.
- Échange avec le service de garde, en accord avec les parents, l'information facilitant le dépistage.
- Fournit au service de garde les renseignements pertinents sur les difficultés de l'enfant et le soutient pendant la période d'évaluation.

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- Rend, au besoin, des services de réadaptation à l'enfant à l'intérieur du service de garde en tenant compte des caractéristiques du milieu et de ses contraintes.
- Collabore à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'intervention afin d'assurer la cohérence et la continuité des interventions et d'offrir les mesures de soutien et d'intervention appropriées.
- Collabore avec le service de garde à l'adaptation de l'environnement.
- Offre des moyens de sensibilisation et de formation.

CLSC D'AUTRAY

COORDONNÉES	Berthierville 761, rue Notre-Dame, Berthierville (Qué.) J0K 1A0 Téléphone: (450) 836-7011/Télécopieur : (450) 836-1672 Lavaltrie 1400, rue Notre-Dame, Lavaltrie (Qué.) J5T 1M6 Téléphone: (450) 586-1020/Télécopieur: (450) 586-3910 Saint-Gabriel-de-Brandon 30, rue St-Gabriel, Saint-Gabriel-de-Brandon (Qué.) J0K 2N0 Téléphone: (450) 835-4705/Télécopieur: (450) 835-7217
-------------	--

MISSION

Les coordonnées et le descriptif de la clientèle desservie (dans le présent outil) correspondent au mandat du CLSC, dans la mesure où le service de garde est signataire du protocole de collaboration service de garde-CLSC.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage • Collabore avec le service de garde pour l'aider à repérer les difficultés de développement des enfants ayant des besoins particuliers et définit avec lui les moyens à prendre. • Échange avec le service de garde, en accord avec les parents, l'information facilitant le dépistage.	Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués • Soutient le service de garde au sujet des interventions et des attitudes appropriées à développer à l'égard de l'enfant qui fréquente le service de garde. • Collabore, avec le service de garde, à l'élaboration de la mise en œuvre du plan d'intervention afin d'assurer la cohérence et la continuité des interventions et d'offrir les mesures de soutien et d'intervention appropriées. • Fournit l'expertise sur les besoins de l'enfant et sur les moyens à privilégier pour y répondre. • Collabore avec le service de garde à l'adaptation de l'environnement. • Offre des moyens de sensibilisation et de formation.
--	---

CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE LE BOUCLIER

COORDONNÉES

Siège social :

144, St-Joseph

Joliette (Québec) J6E 5C4

Téléphone : (450) 755-2929

Sans frais : 1 866 347-2929

Télécopieur : (450) 755-2938

Déficiences auditives :

Téléphone : (450) 582-3990

Sans frais : 1 800 361-3990

Déficiences visuelles :

Téléphone : (450) 581-3113

Sans frais : 1 888 880-8240

Déficiences du langage**et déficiences motrices :**

Téléphone : (450) 755-2741

Sans frais : 1 800 363-2783

MISSION

Centre de réadaptation en déficience physique ayant pour mission d'offrir des services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale aux personnes de tous âges.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Les personnes de tous âges ayant une déficience auditive du langage, motrice ou visuelle, des régions de Lanaudière et des Laurentides.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

Support offert aux enfants en service seulement :

- Intervient auprès de l'enfant dans le milieu de garde en collaboration avec celui-ci.
- Diffuse de la documentation et de l'information.
- Soutient le service de garde au sujet des interventions et des attitudes appropriées à développer à l'égard de l'enfant qui fréquente le service de garde.
- Collabore avec le service de garde à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'intervention afin de s'assurer de la cohérence et la continuité des interventions et offre les mesures de soutien et d'intervention appropriées.
- Collabore avec le service de garde à l'adaptation de l'environnement.

COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

COORDONNÉES

4671, rue Principale
Saint-Félix-de-Valois (Québec)
J0K 2M0
Téléphone : (450) 758-3525
Télécopieur : (450) 889-3154

À QUI S'ADRESSER

Bernard Lambert,
coordonnateur en adaptation
scolaire

MISSION

La commission scolaire a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

CLIENTÈLE DESSERVIE

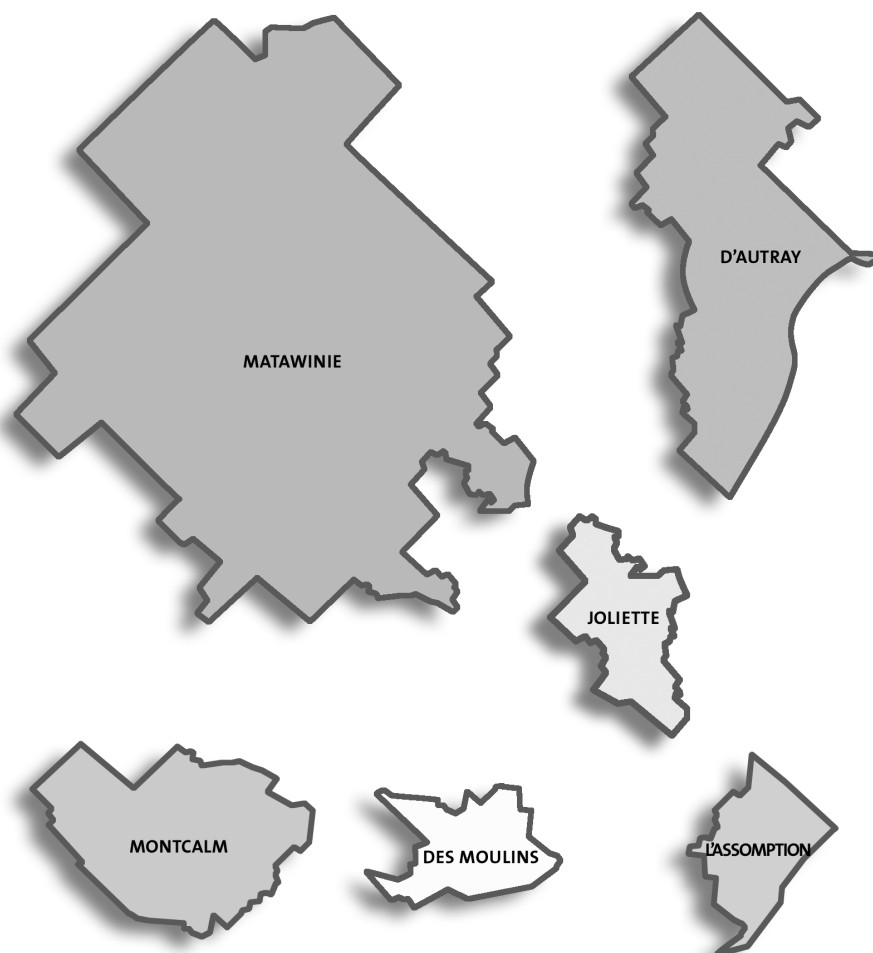
Enfant handicapé âgé de 4 ans avant le 30 septembre.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

À la demande des parents, l'analyse des besoins et capacités de l'élève amène la commission scolaire à envisager différents types de services éducatifs.

2.7 RESSOURCES RÉGIONALES



SERVICE DE RÉADAPTATION L'ÉMERGENCE

(CONSTITUANTE DU C.R. LA MYRIADE)

COORDONNÉES

784, rue Notre-Dame, # 101
Repentigny, (Québec) J5Y 1B6
Téléphone : (450) 585-4311
Télécopieur : (450) 585-6311

À QUI S'ADRESSER

La réceptionniste vous référera
à la personne ressource.

MISSION

Le service de réadaptation L'Émergence, dans le cadre de sa mission en autisme et autres troubles envahissants du développement, offre et dispense des services d'adaptation et de réadaptation visant à favoriser l'intégration sociale et communautaire des personnes autistes et présentant d'autres troubles envahissants du développement.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Personnes autistes et présentant d'autres troubles envahissants du développement, résidant sur le territoire de Lanaudière, ayant besoin de services d'adaptation, de réadaptation, d'intégration sociale, d'accompagnement et de support à l'entourage.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

- Collabore avec le service de garde pour l'aider à repérer les difficultés de développement des enfants ayant des besoins particuliers et définit avec lui les moyens à prendre.
- Échange avec le service de garde, en accord avec les parents, l'information facilitant le dépistage.
- Fournit au service de garde les renseignements pertinents sur les difficultés de l'enfant et le soutient pendant la période d'évaluation.

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- Rend, au besoin, des services de réadaptation à l'enfant à l'intérieur du service de garde en tenant compte des caractéristiques du milieu et de ses contraintes.
- Collabore à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'intervention afin d'assurer la cohérence et la continuité des interventions et d'offrir les mesures de soutien et d'intervention appropriées.
- Collabore avec le service de garde à l'adaptation de l'environnement.
- Offre des moyens de sensibilisation et de formation.

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES DE LANAUDIÈRE (APHVL)

COORDONNÉES

1393, rue Pine, Mascouche (Qué.) J7L 2M2
Téléphone : (450) 477-8174
Sans frais : 1 888 477-8174
Télécopieur : (450) 477-4666

À QUI S'ADRESSER

MISSION

Promouvoir et défendre les droits et intérêts des personnes vivant avec une déficience visuelle, favoriser l'intégration par l'organisation d'activités sociales et culturelles, fournir des services d'accompagnement et de support afin de favoriser le maintien à domicile, organiser des campagnes d'autofinancement dans le but de réaliser nos objectifs, représenter les personnes handicapées visuelles auprès des différentes instances, tant au niveau communautaire, que du réseau santé, services sociaux et autres ministères concernés, effectuer des recherches sur les conditions sociales des personnes handicapées visuelles (en partenariat) afin de mieux évaluer leurs besoins.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Toute personne de la région Lanaudière vivant avec une limitation visuelle ou toute personne aveugle.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

- Soutenir les démarches du personnel des services de garde et des responsables d'un service de garde en milieu familial auprès des parents lorsqu'on a identifié un enfant ayant des difficultés, dans la mesure où le respect de la confidentialité du dossier le permet.
- Fournir aux parents l'information appropriée afin de les soutenir dans leurs démarches de consultation relativement aux difficultés de leur enfant et les accompagner au besoin.
- Diriger les parents, ainsi que tout intervenant, vers les professionnels en mesure de faire l'évaluation et d'établir le diagnostic de l'enfant.
- Informer les parents de leurs droits ainsi que des ressources et des services à leur disposition.
- Offrir du soutien aux parents et, au besoin, les accompagner.

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- Informer les parents sur leurs droits, les ressources offertes, les recours, etc.
- Offrir aux parents le soutien-conseil nécessaire dans l'exercice de ces droits.
- Donner de l'information au service de garde au sujet de la déficience visuelle.
- Soutenir et accompagner les parents dans l'intégration ou le maintien de l'enfant dans le service de garde.

ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANT TRISOMIQUE 21 DE LANAUDIÈRE (APETL-21)

COORDONNÉES	206, chemin Des Anglais Mascouche (Québec) J7L 3N9 Téléphone : (450) 477-4116 Télécopieur : (450) 477-3534
À QUI S'ADRESSER	Chantal Lamarre
MISSION Promouvoir les intérêts des personnes trisomiques-21, visant à l'amélioration de leur qualité de vie. Sensibiliser l'entourage aux besoins et potentiel des personnes trisomiques-21. Soutenir les parents d'enfants trisomiques-21. Diffuser de l'information sur la trisomie-21.	
CLIENTÈLE DESSERVIE Parents d'enfant trisomique 21, personnes trisomiques 21, leurs familles, la communauté en général et toutes les personnes qui les entourent.	
Type de support au milieu de garde pour le dépistage	Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués • Répondre aux demandes d'information sur la trisomie 21, des services de garde, notamment sur la réaction et le vécu des parents lorsqu'ils apprennent le diagnostic. • Sensibiliser et informer les services de garde sur les capacités des enfants, leurs besoins et ceux des familles, ainsi que sur les moyens d'y répondre. • Faire connaître les expériences positives et les conditions de réussite de l'intégration. • Soutenir et accompagner les parents dans l'intégration ou le maintien de l'enfant dans le service de garde. • Collaborer avec les regroupements des services de garde pour sensibiliser, informer et former le personnel des services de garde en vue de l'accueil des enfants handicapés (formations thématiques). • Centre de documentation • Publication de guides sur la trisomie 21. • Joujouthèque offrant des prêts de jouets éducatifs, du matériel spécialisé et adapté. Ce service est également offert aux parents d'enfant ayant une déficience autre que la trisomie-21 et ou ayant des troubles d'apprentissage. Il en est de même pour les services de garde.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LES ENFANTS ATTEINTS D'AUDIMUTITÉ CHAPITRE LANAUDIÈRE (AQEA)

COORDONNÉES	2906, chemin Ste-Marie, local 110 Mascouche (Québec) J7K 1N7 Téléphone : (450) 474-8870 Sans frais : 1 877 753-9003 Télécopieur : (450) 966-2814 Courriel : aqea@qc.aira.com
-------------	---

À QUI S'ADRESSER	Lyne Simoneau, coordonnatrice
------------------	-------------------------------

MISSION

Favoriser une meilleure connaissance des enfants atteints d'audimutité ou du syndrome dysphasique et promouvoir à tous les niveaux les services d'aide à ces enfants et à leurs parents.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Parents d'enfants dysphasiques, enfants, adolescents et adultes dysphasiques ainsi que les intervenants travaillant auprès de cette clientèle.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

- Offrir l'information (pochette d'information sur la dysphasie), la formation (conférence « pour mieux connaître la dysphasie ») et, le cas échéant, mettre à la disposition des parents et des intervenants l'expertise se rapportant aux différentes limitations fonctionnelles.
- Répondre aux demandes d'information des services de garde, notamment sur la réaction et le vécu des parents lorsqu'ils apprennent le diagnostic, et sur la façon de repérer certaines difficultés chez les enfants.
- Diriger les parents, ainsi que tout intervenant, vers les professionnels en mesure de faire l'évaluation et d'établir le diagnostic de l'enfant.

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- Sensibiliser et informer les services de garde sur les capacités des enfants, leurs besoins et ceux des familles, ainsi que sur les moyens d'y répondre.
- Faire connaître les expériences positives et les conditions de réussite de l'intégration.
- Soutenir et accompagner les parents dans l'intégration ou le maintien de l'enfant dans le service de garde.
- Favoriser la mise en place de liens entre les services de garde, le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau scolaire et le milieu associatif.

LES ATELIERS ÉDUCATIFS LES PETITS MOUSSES

COORDONNÉES	École Archambault 994, De Lanaudière Joliette (Québec) J6E 3N6 Téléphone : (450) 759-3327 Sans frais : 1 866 759-3327 Télécopieur : (450) 759-7113 Courriel : petitsmousses@bellnet.ca Site Internet : www.petits-mousses.org
À QUI S'ADRESSER	Francine Desjardins, coordonnatrice

MISSION

- Aider l'enfant de 3 à 5 ans (né après le 30 septembre) qui présente des troubles d'apprentissage, d'adaptation ou un retard de développement (moteur, intellectuel, social, affectif, de langage).
- Soutenir, outiller, informer et orienter les parents dans le but d'augmenter les habiletés parentales.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Les enfants de la région de Lanaudière

Type de support au milieu de garde pour le dépistage	Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués
• Échanges d'information et discussions de cas (tout en respectant la confidentialité) • Rencontres avec divers professionnels • Élaboration d'un plan d'intervention • Référence vers d'autres ressources (ex. : cartable des ressources) • Accès à un centre de documentation. • Guides de développement • Invitation à des séances d'informations sur divers sujets.	• Échanges d'information et discussions de cas (tout en respectant la confidentialité) • Rencontres avec divers professionnels • Élaboration d'un plan d'intervention • Référence vers d'autres ressources (ex. : cartable des ressources) • Accès à un centre de documentation. • Guides de développement • Information sur la dérogation hâtive • Support technique • Invitation à des séances d'informations sur divers sujets.

SOCIÉTÉ DE L'AUTISME, RÉGION LANAUDIÈRE

COORDONNÉES

200, rue De Salaberry
Joliette (Québec) J6E 4G1
Téléphone : (450) 759-9788
Sans frais : 1 866 759-9788
Télécopieur : (450) 759-8749

MISSION

Regrouper les personnes autistes et celles présentant d'autres troubles envahissants du développement, leurs parents et tout autre personne intéressée de la région de Lanaudière, soutenir les membres en développant des activités de formation, d'information et de partage, assurer le développement de services appropriés aux besoins de notre clientèle, sensibiliser la population à la réalité des personnes autistes et/ou TED et promouvoir les droits et les intérêts de la personne autiste et de sa famille.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Les personnes autistes et celles présentant d'autres troubles envahissants du développement, leurs parents et toutes les autres personnes intéressées.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

- Répondre aux demandes d'information des services de garde, notamment sur la réaction et le vécu des parents lorsqu'ils apprennent le diagnostic, et sur la façon de repérer certaines difficultés chez les enfants.
- Diriger les parents, ainsi que tout intervenant, vers les professionnels en mesure de faire l'évaluation et d'établir le diagnostic de l'enfant.
- Offrir du soutien aux parents.

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- Rendre accessible l'information relative aux interventions spécifiques et transmettre l'expertise du milieu associatif aux services de garde.
 - Informer les parents
-

LA PSYCHIATRIE INFANTILE

COORDONNÉES

CHRD (pédopsychiatrie)
1000, boul. Sainte-Anne
Saint-Charles-Borromée (Québec)
J6E 6J2
Téléphone : 450-759-8222 poste 2400
Télécopieur : 450-756-4996

MISSION

Le programme de psychiatrie infantile offre, dans toute la région de Lanaudière, des services de psychiatrie aux jeunes âgés de moins de 18 ans et leur famille.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Jeunes âgés de moins de 18 ans et leur famille

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

Pour avoir accès aux services du programme de psychiatrie, on doit d'abord consulter un pédiatre ou un médecin de famille.

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

Les milieux de garde qui reçoivent des enfants qui sont en suivi en psychiatrie infantile peuvent, si les parents de l'enfant l'autorisent, communiquer avec les professionnels qui s'en occupent.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

COORDONNÉES

40, rue Gauthier Sud, bureau 2000
Joliette (Québec) J6E 4J4
Téléphone : (450) 752-6973
Sans frais : 1 866 680-1915
Télécopieur : (450) 752-6975

À QUI S'ADRESSER

La secrétaire acheminera l'appel à une personne-ressource.

MISSION

Promouvoir les intérêts des personnes handicapées, favoriser leur intégration scolaire, professionnelle, économique et sociale, veiller à la coordination des services qui leur sont dispensés et informer et conseiller les personnes handicapées.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Personnes handicapées, leurs proches, les partenaires du milieu.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

- Susciter la mise en place de procédures pour faciliter les démarches de référence et de dépistage.
- Sensibiliser les parents à l'importance du diagnostic, qui permet de préciser les interventions nécessaires et de recourir à des services.
- Diriger les parents vers les ressources en mesure d'établir un diagnostic.
- S'assurer que tous les enfants ont accès aux services, sur les plans local et régional, et ce, quelle que soit leur déficience.

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- Promouvoir l'importance d'une concertation dans la recherche de moyens et de conditions facilitant l'intégration.
- Faire connaître les expériences d'intégration qui ont réussi grâce à la concertation.
- Assurer la concertation régionale pour développer de nouveaux services facilitant l'intégration dans les services de garde et améliorer ainsi le soutien à la famille.
- Répondre à des besoins d'information des services de garde.
- Agir à titre de conciliateur dans les situations complexes.
- Travailler à la coordination des services et des ressources sur le plan régional.
- Promouvoir le plan de services individualisé (P.S.I.) auprès des intervenants et des parents, et soutenir ces derniers dans leurs démarches pour l'obtention d'un PSI pour leur enfant.
- Encourager la mise en œuvre de modèles d'intervention.
- Identifier les obstacles à l'intégration et proposer des correctifs.
- Informer et sensibiliser les services de garde sur ces obstacles.
- Faire connaître les expériences positives d'intégration et faire la promotion des facteurs qui les ont facilitées et des bienfaits pour tous.
- Collaborer avec les regroupements des services de garde à sensibiliser, informer les responsables d'un service de garde en milieu familial ainsi que les conseils d'administration et comités de parents des services de garde en vue de l'accueil des enfants handicapés.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE

COORDONNÉES

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Direction des services à la famille Nord-Ouest
1760 A, boul. Le Corbusier
Laval (Québec) H7S 2K1
Téléphone : (450) 680-6525
Sans frais : 1 866 640-9918

MISSION

Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine contribue au développement du Québec en favorisant :

- Le mieux-être et l'épanouissement des familles et le développement des enfants;
 - La contribution sociale, civique, économique et professionnelle des aînés au développement du Québec;
 - L'égalité entre les femmes et les hommes.
-

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

Le personnel du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine est en contact avec les services de garde et a la responsabilité de les soutenir, de les conseiller et de les informer sur les lois, règlements, politiques, programmes et règles budgétaires relatifs aux services à la famille. Il peut apporter, en outre, un soutien dans des dossiers plus précis comme celui de l'intégration des enfants handicapés.

Des représentants du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine participent également à différentes tables de concertation régionales et à des événements régionaux relatifs à l'intégration des enfants handicapés en service de garde. Ils sont en contact avec les différents partenaires à l'intégration et peuvent participer en vue d'améliorer certaines situations.

Ouvert sur les milieux, le personnel du ministère est à l'écoute de ses partenaires et encourage les projets à caractère régional qui sont novateurs et permettent une meilleure intégration des enfants handicapés en services de garde éducatifs. Notamment, il est sensibilisé à l'importance de développer les collaborations avec les milieux de réadaptation, tout en préservant le caractère propre du milieu de garde et les normes d'intégration. Il intervient également dans certains cas de plaintes de la part des parents afin de trouver des solutions locales. Enfin, il peut encourager et participer à l'élaboration d'ententes de collaboration locales pour améliorer l'offre de services aux enfants handicapés.

ACTION RÉGIONALE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE LANAUDIÈRE (A.R.C.P.E.L.)

COORDONNÉES	215, rue Notre-Dame Repentigny (Québec) J6A 2R4 Téléphone : (450) 470-0991 Télécopieur : (450) 470-0801 Site Internet : www.arcpel.com
-------------	--

À QUI S'ADRESSER	Dave Harvey
------------------	-------------

MISSION

L'A.R.C.P.E.L. a pour mission de rassembler les centres de la petite enfance (CPE) de Lanaudière et de leur offrir tout le soutien nécessaire dans la poursuite de leur mandat qui est de dispenser des services éducatifs de qualité afin de favoriser le développement global et harmonieux des enfants (0-5 ans). Pour ce faire, différents moyens sont utilisés et sont organisés autour des quatre volets suivants : information, formation, échange et représentation.

CLIENTÈLE DESSERVIE

Les centres de la petite enfance de Lanaudière.

Type de support au milieu de garde pour le dépistage

- Favoriser la mise en application des activités de prévention et offrir un support aux centres de la petite enfance dans l'implantation du programme éducatif.
- Contribuer à l'établissement de protocoles d'entente ou d'une meilleure collaboration entre les partenaires, les services sociaux, les organismes communautaires et les services de garde.
- Offrir de la formation en collaboration avec les services sociaux, les services de santé, les services de garde ainsi que les ressources communautaires et le milieu associatif.
- Offrir de la formation continue aux éducateurs et éducatrices et aux responsables d'un service de garde en milieu familial en vue de contribuer au dépistage.
- Répertorier les outils d'observation disponibles et en informer les CPE.
- Soutenir les CPE dans leurs démarches en vue d'obtenir des services ou du soutien financier (exemple : faire des références, créer des lieux où il est possible de partager des expériences, etc.).

Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués

- Informer et former les éducateurs et éducatrices ainsi que les responsables d'un service de garde en milieu familial sur l'importance de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de services individualisé et du plan d'intervention (dossier d'intégration) propre aux CPE.
- Faciliter les contacts permettant d'établir des mécanismes de collaboration entre les CLSC, les CR, les CHSGS, les CJ, le réseau scolaire, les organismes communautaires et les services de garde.
- Collaborer au développement de programmes de perfectionnement offerts par les partenaires en vue d'encourager et de faciliter l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde.
- Faciliter la collaboration entre les CPE, les ressources communautaires et le réseau de la santé et des services sociaux.
- Recueillir les difficultés et les problèmes communs et faire les représentations nécessaires pour trouver des solutions.

CLINIQUE RÉGIONALE D'ÉVALUATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT DE LANAUDIÈRE (CREDEL)

COORDONNÉES	Point de service nord 1000, boul. Sainte-Anne Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 6J2 Téléphone : (450) 759-8222 poste 2887 Télécopieur : (450) 759-0732 Point de service sud 911, Montée des Pionniers, BLOC A1 Lachenaie (Québec) J6V 2H2 Téléphone : (450) 654-7525 Télécopieur : (450) 582-9442
À QUI S'ADRESSER	Communiquez avec le point de service de votre secteur.
MISSION Offrir aux enfants (0-5 ans) de la région de Lanaudière, des services précoces d'évaluation diagnostique spécialisée, dispensés par une équipe interdisciplinaire dans un esprit de complémentarité et de continuité des services en collaboration avec les partenaires du réseau.	
CLIENTÈLE DESSERVIE Tout enfant (0-5 ans) qui présente des difficultés de développement et/ou de fonctionnement touchant plus d'un aspect de son développement : communication et langage, développement perceptuel, sensoriel, cognitif, motricité (fine ou globale), attention/concentration, comportement, autonomie dans les activités de la vie quotidienne, socialisation.	
Type de support au milieu de garde pour le dépistage Dans le cadre du processus d'évaluation pour établir le diagnostic : • Informe la personne référence du service de garde (conseiller ou conseillère pédagogique ou autre) sur les modalités liées à la clinique de développement. • Invite l'éducateur ou l'éducatrice en service de garde à remplir un questionnaire au sujet de l'enfant ayant été inscrit par le parent à la clinique de développement.	Type de support au milieu de garde pour les enfants diagnostiqués • Privilégie une liaison entre le milieu de garde et le psychoéducateur ou la psychoéducatrice de la CREDEL suite à l'annonce du diagnostic (5 à 6 rencontres avec la famille dont une rencontre en milieu de garde).

3. LES RESSOURCES PERTINENTES

3.1 DOCUMENTATION SUR L'INCLUSION ET DIFFÉRENTES DÉFICIENCES

3.2 CENTRES DE DOCUMENTATION

3.3 VIDÉOCASSETTES

3.4 SITES INTERNET

3.1 DOCUMENTATION SUR L'INCLUSION ET DIFFÉRENTES DÉFICIENCES

DIFFÉRENTS DOCUMENTS SE RATTACHANT À L'INCLUSION

TITRE	DESCRIPTION	OÙ SE LE PROCURER	PRIX
Guide d'intégration des enfants handicapés	Guide pour faciliter l'action concertée en matière d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde au Québec. (2001)	Ministère de l'éducation, des loisirs et des sports Tél. : (418) 643-6363 Sans frais : 1 866 747-6626 http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/das/soutienetacc/guide.html	Gratuit sur le Web
Un pas de plus	Guide servant à l'élaboration d'une politique d'intégration des enfants présentant des besoins particuliers en service de garde. (Décembre 1991)	Regroupement des centres de la petite enfance régions de Québec et de Chaudière-Appalaches Tél. : (418) 842-2521	79,54 \$
Vers l'excellence des garderies	Guide d'intégration avec divers thèmes : • à quoi ressemble l'intégration réussie (des exemples et stratégies pour l'intégration); • l'élaboration du programme et sa mise en œuvre; • la philosophie de la garderie, l'implication des parents et la formation du personnel; • l'inventaire des besoins de l'enfant. (1992)	Institut québécois pour la déficience intellectuelle (IQDI) Tél. : (514) 725-2387	18,00 \$
Partenaires	Petit guide illustrant les relations et la collaboration entre les parents d'un enfant handicapé et ses éducatrices. (1996)	Projet ISEHMS (intégration sociale des enfants handicapés en milieu scolaire) Tél. : (450) 646-2714	12,00 \$
Une place pour lui parmi les autres	Guide sur les attitudes et les moyens à privilégier lors de l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde en milieu scolaire. (1997)	Projet ISEHMS (intégration sociale des enfants handicapés en milieu scolaire) Tél. : (450) 646-2714	12,00 \$

DIFFÉRENTS DOCUMENTS SE RATTACHANT À L'INCLUSION (suite)

TITRE	DESCRIPTION	OÙ SE LE PROCURER	PRIX
L'intégration des enfants handicapés au service de garde en milieu scolaire	Guide à l'intention des parents pour faciliter l'intégration de leur enfant en service de garde. (2000)	Projet ISEHMS (intégration sociale des enfants handicapés en milieu scolaire) Tél. : (450) 646-2714	Gratuit
Plan d'intervention	La participation de l'éducatrice au plan d'intervention de l'enfant ayant une déficience est essentielle pour faciliter ses apprentissages et son insertion sociale. Ce document présente les fonctions du plan d'intervention et ses différentes exigences.	Projet ISEHMS (intégration sociale des enfants handicapés en milieu scolaire) Tél. : (450) 646-2714	6,00 \$

POUR SENSIBILISER...

TITRE	DESCRIPTION	OÙ SE LE PROCURER	PRIX
Chat-Vire	Trousse de sensibilisation aux différences contenant une vidéocassette de formation, un jeu des macarons, un guide d'animation et un cahier d'activités.	Association des personnes handicapées de Lotbinière 157, rue Principale St-Flavien, Qc G0S 2M0 Tél. : (418) 728-3889 poste 205	125,00 \$ la trousse
Ses aptitudes, mes attitudes	Petit guide de sensibilisation à l'intégration des enfants ayant une déficience. Destiné au personnel éducateur. (1995)	Projet ISEHMS (intégration sociale des enfants handicapés en milieu scolaire) Tél. : (450) 646-2714	12,00 \$
Charles et Molly	Petite histoire avec illustrations pour expliquer la différence aux enfants.	Fondation Alek Caron Tél. : (450) 964-1248	3,00 \$
Un petit frère pas comme les autres	Histoire d'un petit lapin qui est trisomique. Pour les enfants de 3 à 7 ans. Auteur: Marie-Hélène Delval (1993)	Disponible en librairie Édition: Bayard jeunesse ISBN: 2747007987	9,25 \$

DES ACTIVITÉS

TITRE	DESCRIPTION	OÙ SE LE PROCURER	PRIX
M'approprier	Recueil d'activité à l'intention des enfants de 5 à 12 ans pour les aider à mieux connaître un enfant ayant une déficience et à l'accueillir au service de garde en milieu scolaire. (1995)	Projet ISEHMS (intégration sociale des enfants handicapés en milieu scolaire) Tél. : (450) 646-2714	12,00 \$
Ensemble	Recueil d'activités adaptées et outil d'adaptation d'activités dans le but de permettre à l'enfant ayant une déficience de participer avec ses camarades. (1999)	Projet ISEHMS (intégration sociale des enfants handicapés en milieu scolaire) Tél. : (450) 646-2714	12,00 \$

L'AUTISME ET LES AUTRES TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT

TITRE	DESCRIPTION	OÙ SE LE PROCURER	PRIX
L'autisme. De la compréhension à l'intervention	Livre offrant une bonne description de ce qu'est l'autisme et des interventions à privilégier. Auteur : Théo Peeters (1996)	Prêt par la Société de l'autisme région Lanaudière Tél.: (450) 759-9788 Sans frais : 1 866 759-9788 Librairie Édition : Dunod (Paris) ISBN : 2100028235	Gratuit (avec dépôt pour les non-membres) 49,95 \$
Prenez la route	Guide à l'intention des parents d'enfant autiste ou présentant d'autres troubles envahissants du développement dans le but de leur faire connaître les diverses ressources de la région.	Société de L'Autisme région Lanaudière Tél. : (450) 759-9788 Sans frais: 1 866 759-9788 http://autisme-lanaudiere.org/?p=75	Gratuit (version PDF)

LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET LES DÉFICIENCES PHYSIQUES

TITRE	DESCRIPTION	OÙ SE LE PROCURER	PRIX
Bon à quoi on joue?	Guide d'intégration des enfants ayant une déficience intellectuelle en service de garde. Auteurs : Valérie Calva et al. (1996)	Association de Montréal pour la déficience intellectuelle (AMDI) Tél. : (514) 381-2307	12,00 \$
Au-delà de la déficience physique et intellectuelle : Un enfant à découvrir.	Livre destiné aux parents et intervenants pour venir en aide aux enfants ayant une déficience physique ou intellectuelle. Auteure : Francine Ferland (2001)	Disponible en librairie et aux Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine Tél. : (514) 345-4671 ISBN 2922770095	14,95 \$
La déficience intellectuelle	Connaître, comprendre et intervenir auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle. Auteur : Jean-Charles Juhel (1997)	Disponible en librairie ISBN : 2763775241	30,00 \$
Bébé arrive !	Guide illustré pour les parents d'un bébé présentant une trisomie 21. Pour mieux comprendre la trisomie 21 et développer de petits trucs quotidiens pour aider le développement de l'enfant.	Association de parents d'enfant trisomique 21 de Lanaudière (APETL) Tél. : (450) 477-4116 Courriel : apetl@cam.org	10,00 \$ Gratuit pour parent ayant un nouveau-né trisomique
Regarde je grandis !	Guide pour les parents d'enfant trisomique de 3 à 5 ans. Pour accompagner les enfants dans le quotidien. Des moyens et des stratégies pour soutenir l'acquisition de l'autonomie et ainsi se préparer pour l'école. Auteurs : Line Jacques, Patrick Major et Gaétan Tremblay	Association de parents d'enfant trisomique 21 de Lanaudière (APETL) Tél. : (450) 477-4116 Courriel : apetl@cam.org	12,00 \$ Gratuit pour les parents membres de l'APETL
À moi de jouer!	Guide pour parents d'enfants trisomiques âgés de 6 à 12 ans. Propose des façons de stimuler l'enfant dans son quotidien. Auteurs : Line Jacques, Patrick Major et Gaétan Tremblay	Association de parents d'enfant trisomique 21 de Lanaudière (APETL) Tél. : (450) 477-4116 Courriel : apetl@cam.org	14,00 \$ Gratuit pour les parents membres de l'APETL
Le positionnement illustré	Petit guide pour expliquer aux parents et aux intervenants les différents types d'équipements pour les enfants ayant une déficience motrice.	Centre de réadaptation Le Bouclier Tél. : (450) 755-2741	10,00 \$

LE LANGAGE ET LA COMMUNICATION

TITRE	DESCRIPTION	OÙ SE LE PROCURER	PRIX
Apprendre à parler avec plaisir	Livre expliquant comment favoriser le développement social et langagier des enfants dans le contexte des garderies et des prématernelles. Auteure : Élane Weitzman	AQEA provinciale Tél. : (514) 495-4118 Sans frais : 1 800 495-4118	52,00 \$
Petit à petit... je parle en grand avec l'aide de mes parents	Recueil de 50 activités de stimulation du langage à l'intention des enfants de 2 à 5 ans.	AQEA Lanaudière Tél. : (450) 474-8870 Sans frais : 1 877 753-9003	15,00 \$
Guide de prévention des troubles de la communication	Guide préparé à l'intention des intervenants qui oeuvrent auprès de la clientèle en petite enfance.	Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec Tél. : (514) 282-9123	69,00 \$ + tx. + frais envoi

AUTRE...

TITRE	DESCRIPTION	OÙ SE LE PROCURER	PRIX
Le nouveau guide info-parents	Guide pour ceux et celles qui sont à la recherche d'information pour comprendre et aider les enfants qui présentent des difficultés. (+ de 200 sujets présentés) Auteurs : Michèle Gagnon, Louise Jolin et Louis-Luc Lecompte (2003)	Disponible en librairie et aux Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine Tél. : (514) 345-4671 ISBN : 2-9227700-70-2	19,95 \$

3.2 LES CENTRES DE DOCUMENTATION

TITRE	DESCRIPTION	COORDONNÉES	PERSONNE RESPONSABLE
Office des personnes handicapées du Québec	Tous les types de déficiences. Le catalogue est maintenant disponible sur Internet : www.ophq.gouv.qc.ca	500, boul. René-Lévesque O. bureau 15.600 Montréal (Québec) Sans frais : 1 888 264-2362 documentation@ophq.qc.ca	Sophie Janik

3.2 LES CENTRES DE DOCUMENTATION (suite)

TITRE	DESCRIPTION	COORDONNÉES	PERSONNE RESPONSABLE
Société de l'autisme -région Lanaudière	Autisme et troubles envahissants du développement (TED)	Nord : 200, rue de Salaberry, Joliette Tél. : (450) 759-9788 Sans frais: 1 866 759-9788 Sud (automne 2006) 460, rue Notre-Dame, suite 203 Repentigny (Québec) J6A 2T5 Tél. : (450) 657-4706 Sans frais: 1 866 753-3914	
L'institut québécois pour la déficience intellectuelle (IQDI)	Déficience intellectuelle	3958, rue Dandurand Montréal Tél. : (514) 725-2387	Claude Leclerc
Centre de réadaptation La Myriade	Déficience intellectuelle, autisme et autres troubles envahissants du développement	Déficience intellectuelle, autisme et autres troubles envahissants du développement Siège social: 339, Base-De-Roc, Joliette Tél. : (450) 753-9600 Chaque point de service a son centre de documentation. Il est possible de consulter les centres à partir du site internet suivant: www.crlamyriade.qc.ca	Les personnes intéressées peuvent contacter la secrétaire du point de service le plus près (par MRC). *Pour les différentes coordonnées, voir au début de cette même section le profil des organismes partenaires liés à

3.3 LES VIDÉOCASSETTES

TITRE	DESCRIPTION	OÙ SE LE PROCURER	PRIX
Moi aussi	Vidéo qui montre différents modèles d'intégration d'enfants ayant une déficience au service de garde en milieu scolaire. (17 min.)	Projet ISEHMS (intégration sociale des enfants handicapés en milieu scolaire) Tél. : (450) 646-2714	15,00 \$
Xavier, Mélissa, Félix, Antony et les autres	Vidéo qui montre l'intégration de différents enfants dans divers milieux de garde. (22 min.)	J'me fais une place en garderie Tél. : (514) 593-5135	15,00 \$
Une garderie pour tout le monde	Vidéo qui démystifie l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde à l'enfance.	Institut québécois pour la déficience intellectuelle (IQDI) Tél. : (514) 725-2387	17,95 \$
La dysphasie	Vidéo qui présente des témoignages de parents qui nous parlent avec émotion des différentes étapes vécues depuis leurs premiers questionnements sur le développement du langage de leur enfant jusqu'à l'intégration à l'école.	AQEA Lanaudière Tél. : (450) 474-8870 Sans frais: 1 877 753-9003	10,00 \$
TEACCH : Un modèle de prise en charge de l'autisme	Vidéo expliquant l'approche TEACCH, intervention éducative auprès des personnes autistes et de celles qui ont des troubles de la communication apparentés (36 min.)	CECOM (Hôpital Rivière-des-Prairies) Tél. : (514) 328-3503 www.cecom.qc.ca	66,50 \$ pour les org. à but non lucratif

3.4 LES SITES INTERNET

NOM DU SITE	DESCRIPTION	ADRESSE
Éducation inclusive : agir ensemble	Site interactif avec plusieurs outils tant pour les intervenants, les parents que les gestionnaires des services de garde. Un site très bien conçu et pratique !	http://w3.uqo.ca/inclusion
À la découverte de nos enfants extraordinaires	Site aux sujets multiples, dont divers troubles et syndromes, offrant des propositions d'outils de recherche.	http://pages.videotron.com/touze
L'autoroute de l'éducation	Site qui regroupe une liste d'adresses intéressantes reliées au vaste domaine de l'éducation. Entre autres, on y retrouve des liens vers des sites axés sur les handicaps, les troubles d'apprentissage et de comportement.	http://pages.videotron.com/nancyg
Petit monde	Site sur divers sujets concernant la famille et l'enfance.	www.petitmonde.ca
Activités de stimulation et de rééducation du langage	Site contenant des activités de stimulation et de rééducation du langage destinées aux enfants du préscolaire et du primaire.	www.sonia.chabot.net/langage
L'intégral	Site du regroupement pour la trisomie 21 (Association de parents d'enfant trisomique du Montréal Métropolitain) qui contient une gamme d'informations sur la trisomie 21.	www.trisomie.qc.ca
Fédération québécoise de l'autisme et des autres troubles envahissants du développement	Site officiel de la Fédération québécoise de l'autisme qui regorge d'informations pertinentes sur l'autisme et les autres troubles envahissants du développement.	www.autisme.qc.ca
Association québécoise pour les enfants dysphasiques (AQEA)	Site officiel de l'AQEA qui regorge d'informations pertinentes sur la dysphasie, les troubles du langage et de la parole.	www.aqea.qc.ca
ISEHMS	Site du projet de l'intégration sociale des enfants handicapés en milieu scolaire (ISEHMS).	www.isehms.qc.ca

3.4 LES SITES INTERNET (suite)

NOM DU SITE	DESCRIPTION	ADRESSE
L'adaptation scolaire et sociale	Site qui traite de plusieurs thèmes dont l'inclusion, l'intervention précoce et diverses déficiences.	www.adaptationscolaire.org
Réseau handicap	Site du projet collectif fédéral/provincial/territorial présentant les différentes ressources gouvernementales s'adressant aux personnes handicapées vous permettant d'effectuer vos recherches.	www.reseauhandicap.ca
Centre de suppléance à la communication orale et écrite - Québec	Site qui vous fait part de ses outils pédagogiques informatisés, ses diverses publications, tableaux et vidéocassettes en ce qui a trait aux personnes privées de la parole.	www.cscoe.com
Ministère de la famille, des aînés et de la condition féminine	Site officiel du ministère.	www.mfacf.gouv.qc.ca
Ministère de l'éducation, des loisirs et des sports	Site officiel du ministère.	www.mels.gouv.qc.ca
Office des personnes handicapées du Québec	Site officiel de l'Office des personnes handicapées du Québec qui contient des informations très complètes concernant la personne handicapée.	www.ophq.gouv.qc.ca
Enfant et famille Canada	Site d'information et de ressources sur les enfants et la famille. Consultez la bibliothèque de plus de 1300 documents sur les sujets qui vous intéressent.	www.cfc-efc.ca
Fédération canadienne des services de garde à l'enfance	Site de la FCSGE qui traite de divers sujets concernant les services de garde à l'enfance et les familles.	www.cccf-fcsge.ca